



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 025 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 12 mars 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 mars 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (0955)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 mars de la motion: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui, au nom des électeurs de Surrey-Centre, au débat sur le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada.

Contrairement à ce qu'a dit le ministre de la Justice hier, l'opposition officielle se soucie de protéger les enfants contre les prédateurs sexuels. Et c'est précisément pourquoi nous nous opposons fermement au projet de loi C-12. Nous voulons une mesure législative qui effraie les individus pervers qui exploitent d'innocents enfants.

Malheureusement, le projet de loi C-12 échoue sur ce plan. Cette mesure législative a reçu l'appui de nul autre que John Robin Sharpe, celui-là même qui a été trouvé coupable de possession de 400 images d'enfants qui, selon les procureurs, étaient exploités sexuellement.

En mars 2002, la Cour suprême a maintenu la condamnation de Sharpe relativement à la possession de ces images. Mais il a finalement été acquitté des accusations qui pesaient contre lui relativement à ses écrits, précisément parce qu'on a jugé que ses histoires avaient une valeur artistique. Pour M. Sharpe, ce projet de loi est tellement mal conçu qu'il peut lui-même l'utiliser à son avantage devant les tribunaux.

Pour citer l'adepte de pornographie juvénile le plus connu du pays, «Ce qu'il y a d'intéressant au sujet des lois relatives à l'exploitation sexuelle des enfants, c'est qu'elles peuvent fournir involontairement certains moyens de défense.» M. Sharpe soutient que la proposition du fédéral est une réaction de panique au fait qu'il a réussi avec succès, à deux reprises, à contester la loi actuelle devant les tribunaux. Il écrit également: «Je pense bien qu'avec un bon avocat et un juge strict qui base ses jugements sur les textes de loi [...] moi et mes récits sérieux encore une fois acquittés en vertu des mesures proposées.»

La faille de ce projet de loi, c'est le moyen de défense fondé sur le bien public qu'il propose. M. Sharpe n'est pas le seul à prétendre que la proposition est trop vague pour résister aux contestations judiciaires. Beaucoup de juristes pensent la même chose. Les juges qui interprètent et appliquent la loi ne tiennent pas compte des discours raffinés qui sont prononcés à la Chambre. Ils se contentent d'interpréter le libellé des lois que nous adoptons ici.

Que signifie vraiment le bien public? Le gouvernement n'a pas réussi à définir clairement ce terme. Qu'arrivera-t-il si, comme le laisse entrevoir M. Sharpe, un juge estime que c'est dans l'intérêt du bien public de permettre la possession de pornographie juvénile pour empêcher des pédophiles reconnus de récidiver? Cela est certes possible.

Si le Parlement adopte ce projet de loi, une personne pourra être reconnue coupable d'une infraction de pornographie juvénile lorsque le matériel ou l'acte en question ne servira pas le bien public ou que le risque de préjudice l'emporterait sur le bien public. Depuis l'affaire Sharpe, les conservateurs ont demandé avec insistance au gouvernement fédéral d'éliminer le moyen de défense fondé sur la valeur artistique, mais remplacer ce dernier par un moyen de défense basé sur le bien public n'est pas la solution. Nous devons éliminer tous les moyens de défense qui justifient la possession criminelle de pornographie juvénile.

• (1010)

Les libéraux devraient revoir leurs priorités. Ils ont présenté plusieurs projets de loi, mais aucun d'entre eux ne protège les enfants contre la pornographie juvénile. Depuis des années, je demande qu'on mette fin à l'exploitation sexuelle des enfants, mais il est évident que les libéraux n'ont pas la volonté politique de régler ce problème pour notre société.

En fait, durant le mandat du gouvernement libéral, les valeurs familiales ont perdu du terrain. On peut parler de n'importe quelle question touchant les valeurs familiales. On constate que ces valeurs se sont affaiblies sous les libéraux, qu'il s'agisse de la définition du mariage, de la protection des enfants contre la pornographie juvénile, de la hausse de l'âge du consentement, des lois sur la fiscalité s'adressant aux familles monoparentales ou des organismes d'application de la loi auxquels on ne donne pas suffisamment de ressources et de lois rigoureuses.

Sur tous les fronts, le gouvernement libéral a laissé tomber les familles. Il oublie toujours que plus les familles seront solides, plus les communautés le seront et plus notre magnifique nation le sera aussi. L'assise de notre merveilleux pays est la famille et non le système d'aide sociale. Nous devons fortifier les familles. Nous devons protéger les enfants et les autres personnes vulnérables.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens veulent des lois musclées. Voilà une mesure que nous pouvons prendre à la Chambre. On pourrait au moins rédiger des lois assez sévères pour que les coupables aient droit à autre chose qu'une simple réprimande ou un système pénal à portes tournantes. Cela ne peut plus durer. Pourquoi les libéraux ne peuvent-ils voir que nous voulons des moyens de dissuasion et non des encouragements à l'égard du comportement criminel?

Le projet de loi C-12, dont nous discutons aujourd'hui, augmentera les peines maximales pour les infractions préjudiciables aux enfants. Soit, mais cela ne suffit pas. Combien de fois le gouvernement a-t-il présenté des projets de loi qui augmentaient les peines maximales? À quoi cela sert-il si les tribunaux n'appliquent même pas toute la puissance des lois déjà en vigueur? Augmenter les peines ne sert à rien si les tribunaux ne les imposent pas.

L'expérience nous a appris que, lorsqu'on hausse la durée des peines maximales, les modalités de mise en application ne suivent pas. Que faut-il? Des peines minimales obligatoires. Nous devons instaurer un système où les peines correspondent vraiment à la gravité des crimes. Nous devons éliminer les peines avec sursis dans le cas des prédateurs d'enfants. Nous devons fixer des peines minimales obligatoires afin que les juges puissent véritablement les imposer.

Le projet de loi C-12 crée une nouvelle catégorie d'exploitation sexuelle qui protège les jeunes âgés de 14 à 18 ans. Les tribunaux ne tiendraient pas seulement compte du consentement, mais tâcheraient surtout de savoir s'il s'agit d'une relation d'exploitation en se fondant sur la différence d'âge, le contrôle exercé et d'autres circonstances. Encore une fois, cela n'est pas suffisant. La loi interdit déjà à toute personne qui est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'un jeune, ou à toute personne à l'égard de laquelle celui-ci est en situation de dépendance, d'entretenir des liens sexuels avec lui. La loi prévoit déjà ces situations. Il n'est pas clair que l'ajout de cette catégorie de personnes accordera une protection juridique aux jeunes enfants.

•(1015)

Ce que les libéraux auraient dû faire, c'est d'augmenter l'âge du consentement à une activité sexuelle. Le projet de loi comporte une grave lacune: il omet d'augmenter l'âge du consentement à une activité sexuelle entre un enfant et un adulte. Je ne comprends pas pourquoi il faudrait permettre à un adulte d'avoir une activité sexuelle avec des enfants. Le gouvernement devrait faire passer l'âge du consentement de 14 ans, tel qu'il est actuellement établi à l'article 150.1 du Code criminel, à 16 ans au moins, sinon à 18 ans.

À Surrey, nous connaissons trop bien le problème de la prostitution. Des études démontrent qu'entre 70 et 80 p. 100 des prostitués canadiens commencent à s'adonner à cette activité alors qu'ils sont encore des enfants. À cet âge particulièrement, le recrutement aux fins du commerce sexuel au Canada vise les jeunes filles et garçons, et tout particulièrement celles et ceux qui ont actuellement l'âge du consentement, c'est-à-dire 14 ans. Selon la Children of the Street Society, la majorité des parents qui appellent la police pour demander de l'aide ont des enfants âgés de 14 ans recrutés par des souteneurs de l'industrie du sexe.

Je pose la question aux libéraux: croient-ils qu'un homme d'une cinquantaine d'années devrait pouvoir s'en prendre à des fuyeurs de 14 ans pour avoir des relations sexuelles avec eux, leur refiler une maladie transmissible sexuellement, ou même les engrosser? Que répondront les libéraux lorsqu'ils feront du porte-à-porte lors de la prochaine campagne électorale? J'aimerais bien entendre l'opinion

des ministériels qui n'ont pas la volonté politique de protéger nos enfants contre les prédateurs sexuels.

Les conclusions de dizaines d'études montrent les effets de contacts sexuels entre un adulte et un enfant. Il y a un risque énorme de dépression clinique, de suicide, de syndrome de stress post-traumatique, de promiscuité extrême et de prostitution. Il est extrêmement important de ne pas confondre la maturité physique et psychologique. L'« âge de la majorité » est une expression que les avocats utilisent pour protéger le délinquant et pour décrire le moment dans la vie d'une personne à partir duquel, du point de vue juridique, elle n'est plus considérée comme un enfant. Sur le plan légal, le moment où un enfant devient un adulte est fondamentalement arbitraire.

Comment se fait-il que notre société estime que nos jeunes sont mal préparés à conduire un véhicule, à consommer de l'alcool, voire à voter, à se marier ou à abandonner leurs études et même à visionner des films violents, alors qu'elle considère qu'ils sont parfaitement prêts à décider eux-mêmes avec qui ils devraient avoir des rapports sexuels? Ce fléau social est pitoyable. C'est absolument insensé.

Si nous haussions l'âge du consentement à des relations sexuelles, nous serions vraiment plus au diapason des autres sociétés occidentales. Nous savons qu'au Danemark, en France et en Suède, l'âge du consentement à des rapports sexuels est fixé à 15 ans. En Australie, en Finlande, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Israël, en Nouvelle Zélande, en Norvège et même au Royaume-Uni, l'âge du consentement à des rapports sexuels est de 16 ans. Au Canada, nous maintenons cet âge à 14 ans. Le moment est venu pour les libéraux d'empêcher les adultes d'avoir des relations sexuelles avec des jeunes de moins de 16 ans. Pour notre société, il n'est pas bon de fixer cet âge à 14 ans.

•(1020)

La nécessité de protéger des enfants innocents et vulnérables contre des proxénètes et d'autres prédateurs sexuels est une question des plus prioritaires. Elle ne devrait pas être reléguée au second plan des priorités du gouvernement. Combien de Canadiens savent qu'un enfant de 14 ans peut s'engager dans une relation conjugale avec une personne de 50 ans? Il n'y a rien que les parents puissent faire, du moins légalement, pour mettre un terme à une telle relation d'exploitation. Les personnes de 14 et 15 ans n'ont pas suffisamment de maturité mentale et émotionnelle pour surmonter les effets psychologiques de la participation à des activités sexuelles avec des personnes plus âgées.

Un sondage réalisé l'été dernier a révélé que 80 p. 100 des Canadiens, soit huit personnes sur dix, estiment que l'âge du consentement à des activités sexuelles devrait être porté à 16 ans. Alors, pourquoi l'âge du consentement est-il toujours fixé à 14 ans?

Je sais que le gouvernement libéral dirige le pays à coup de sondages. Il s'est fié sur les sondages pour donner une définition du mariage et il se fie maintenant sur eux pour décider du moment où déclencher des élections, mais pourquoi ne tient-il pas compte de ce sondage, où 80 p. 100 des Canadiens exigent de ce gouvernement libéral faible et arrogant qu'il porte de 14 ans à au moins 16 ans l'âge du consentement à des activités sexuelles? Pourquoi privons-nous les parents de la possibilité de protéger leurs enfants contre l'exploitation sexuelle? Il s'agit là d'une question très importante, dont on ne saurait faire abstraction.

Initiatives ministérielles

J'ai parlé des peines minimales obligatoires. Elles compte parmi les causes de l'inefficacité du système de justice pénale. Prenons la culture de la marijuana comme exemple. Selon une étude faite par la police en Colombie-Britannique il faut, en moyenne, sept condamnations avant qu'une personne fasse de la prison pour culture de cannabis. Dans l'État voisin, l'État de Washington, une première condamnation est automatiquement accompagnée d'une peine de trois mois de prison. Inutile de le dire, en Colombie-Britannique, et particulièrement dans ma circonscription, nous avons un nombre considérablement plus élevé d'entreprises de culture de marijuana qu'au sud de la frontière.

Or, que fait le gouvernement? Il présente un projet de loi qui augmenterait les peines maximales pour les entreprises les plus importantes. Et les peines minimales alors? C'est de peines minimales dont les Canadiens ont besoin. Elles envoient aux éléments criminels de la société le message que nous sommes déterminés à prévenir la criminalité, que ce soit la pornographie juvénile, les drogues ou tout autre crime violent.

Il est très important que nous étudions ces problèmes sérieusement. J'ai parlé de Surrey. Nous savons que, l'an dernier, une enquête d'envergure menée par la GRC, dont le nom de code était Opération boule-de-neige, a suivi plus de 2 000 Canadiens, dont plus de 406 en Colombie-Britannique, soupçonnés de posséder et de distribuer des images sexuellement explicites d'enfants. Sur les 406 personnes identifiées en Colombie-Britannique, 23 habitaient à Surrey.

Un survol rapide des journaux locaux de Surrey révèle de nombreux cas d'adultes exploitant sexuellement des enfants. Par exemple, un certain Stephen Smith, âgé de 32 ans, a été l'objet de deux chefs d'accusation d'agression sexuelle et de deux chefs d'accusation d'exploitation sexuelle à l'égard de deux mineurs qu'il avait rencontrés sur Internet. Dale Nault, âgé de 34 ans, également de Surrey, a été l'objet de trois chefs d'accusation d'agression sexuelle contre un garçon de 14 ans qu'il avait rencontré sur Internet et d'un chef d'accusation de possession de pornographie juvénile.

Dans tous ces cas, le gouvernement n'a pas protégé les enfants en question. Je sais que je suis presque à court de temps, mais j'aimerais dire que si les libéraux étaient vraiment déterminés à protéger nos enfants et à rendre nos rues plus sûres pour tous les Canadiens, ils renforceraient nos lois en prévoyant des peines maximales et en voyant à ce que les contrevenants purgent effectivement les peines auxquelles ils ont été condamnés. Ils donneraient aux forces de police les ressources dont elles ont besoin pour combattre la criminalité au lieu de jeter l'argent par les fenêtres en créant un registre des armes à feu inutile.

•(1025)

Au lieu d'enregistrer les délinquants sexuels, le gouvernement gaspille des milliards de dollars à enregistrer les armes à feu des citoyens respectueux des lois. Il nous faut un registre global des délinquants sexuels, des peines plus sévères contre les pédophiles, l'élimination de toutes les échappatoires contenues dans la législation sur la pornographie juvénile, une rationalisation des démarches administratives en vue de faciliter la condamnation des délinquants sexuels et l'interdiction de tout contact sexuel entre adulte et enfant.

En conclusion, je propose:

Que l'amendement soit modifié en ajoutant: «et que le comité fasse rapport au plus tard le 5 avril 2004.»

Le Président: L'amendement est recevable.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a parlé un peu d'un fait qui me trouble profondément, en l'occurrence que des pédophiles et des agresseurs d'enfants affirment

appuyer certains éléments de cette mesure législative. Un gouvernement responsable devrait prendre bonne note de cela, trouver les articles de la mesure législative susceptibles de servir les intérêts de ces salauds et faire les amendements qui s'imposent avant son adoption.

À maintes et maintes reprises, nous avons fait des suggestions au gouvernement pour lui permettre d'améliorer cette mesure législative, pour la rendre plus ferme et pour vraiment faire savoir que, si des délinquants s'en prennent à nos enfants, il le paieront très cher. Malheureusement, la mesure législative actuelle n'envoie pas ce message.

J'aimerais que mon collègue commente le fait que les prédateurs sexuels qui s'attaquent à nos enfants appuient vraisemblablement certaines parties de la mesure législative. D'après lui, que faut-il faire pour resserrer la mesure législative?

•(1030)

M. Gurmant Grewal: Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué dans mon intervention, cette remarque a été faite à la Chambre des communes hier durant la période des questions, étonnamment par un député libéral, qui a dit que John Robin Sharpe est favorable à ce projet de loi. Quelle honte qu'un député libéral rapporte qu'un pédophile notoire de notre pays endosse ce projet de loi. Cela indique on ne peut plus clairement que le projet de loi favorise les pédophiles et non pas les victimes et ne protège pas nos enfants.

Où sont les mesures visant à protéger nos enfants? Il n'y en a absolument aucune. La cause sous-jacente en est le manque de volonté politique de la part du gouvernement à protéger nos enfants des pédophiles.

Ce projet de loi compte de nombreuses échappatoires. Auparavant, la défense fondée sur la valeur artistique pouvait être invoquée et à présent le gouvernement inscrirait dans son projet de loi la défense fondée sur le bien public. Quelle est la valeur de la défense fondée sur le bien public si nos enfants ne sont pas protégés contre les pédophiles, la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle? À quel point la défense fondée sur le bien public est-elle bonne? Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement libéral laisse cheminer ce projet de loi dans cette version.

J'observe le nouveau premier ministre depuis qu'il a pris les rênes du pouvoir après avoir donné des coups de couteau et s'être livré à des manipulations en coulisses pendant de nombreuses années; il n'a mis de l'avant aucune mesure législative de son propre cru. Il recycle les projets de loi du gouvernement libéral précédent.

Il a raté l'occasion d'apporter à ce projet de loi les amendements proposés par les députés réfléchis de l'Opposition officielle. À de nombreuses reprises, nous avons soulevé ces points à la Chambre en vue de raffermir ce projet de loi et de donner du sens à ses dispositions, mais le gouvernement nous a ignorés. Le premier ministre choisit lui aussi de nous ignorer. Il a raté cette occasion. Les échappatoires du projet de loi vont demeurer et des gens comme John Robin Sharpe continueront à endosser des projets de loi proposés par le gouvernement libéral faible et arrogant.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, le député a-t-il pris connaissance, que ce soit par les médias ou d'autres sources, d'une escalade dans ce secteur dans sa région?

Initiatives ministérielles

À titre de député, nous voulons représenter et défendre pour le bien commun de nos commettants, les intérêts des gens qui nous entourent. Le député siège à la Chambre depuis près de sept ans maintenant. J'aimerais savoir s'il est d'avis qu'il y a eu escalade dans ce domaine. Cette mesure législative est-elle devenue plus nécessaire maintenant, avec les modifications proposées par le Parti conservateur du Canada?

M. Gurmant Grewal: Monsieur le Président, il est parfaitement exact que les crimes haineux de ce genre ont augmenté dans nos collectivités.

Dans la ville de Surrey, il y a eu beaucoup d'enlèvements d'enfants. Il existe des cas célèbres où les enfants ont même été tués. Je ne veux pas nommer ces enfants par respect pour la vie privée des familles. Il va sans dire qu'une telle expérience est extrêmement douloureuse.

On considère malheureusement la ville de Surrey comme la capitale nord-américaine des vols de voitures. Les introductions par effraction et la violence liée au gangstérisme, à la drogue et au crime organisé y ont connu une augmentation.

L'une des causes fondamentales de cette situation tient au fait que le gouvernement n'a pas fourni suffisamment de ressources aux organismes d'application de la loi. Aujourd'hui, il y a 4 200 agents de la GRC de moins qui patrouillent dans les rues et sur les autoroutes que lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1993. De plus, l'an dernier, l'Association canadienne des policiers a déclaré que la GRC avait besoin d'un apport immédiat de 250 millions de dollars.

Compte tenu de la moyenne canadienne par habitant, la Colombie Britannique aurait besoin de 691 agents de police supplémentaires. À Surrey, il y a un agent de police pour 893 habitants. Or, à Vancouver, il y a un policier pour 400. Si l'on tient compte de la moyenne par habitant, nous n'avons que la moitié des policiers dont nous avons besoin.

Il y a 75 postes vacants au sein de la GRC dans la seule ville de Surrey, postes restés vacants depuis très longtemps. À quoi cela tient-il? Cela s'explique notamment par le fait que le gouvernement libéral n'accorde pas suffisamment de ressources à nos organismes d'application de la loi.

En plus d'avoir moins de policiers, Surrey est la ville où le nombre de dossiers par policier est le plus élevé. À Surrey, les agents de la GRC s'occupent chacun de 126 dossiers en moyenne. Nous savons ce qui arrive lorsque la GRC est privée de ressources, d'agents et de véhicules de patrouille. Il va de soi que le délai de réponse après un appel au 911 est plus long. Évidemment, il n'y a pas assez de policiers dans les rues. Et la criminalité augmente.

Nous devons prendre des mesures. J'ai demandé à maintes reprises au gouvernement libéral faible et arrogant de faire quelque chose pour corriger cette situation. Mais les libéraux n'ont rien fait. Avec le projet de loi C-12, ils avaient une autre chance de renforcer la loi pour protéger nos enfants, et ils ne l'ont pas saisie.

• (1035)

[Français]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole en cette Chambre et de participer à ce débat très important au sujet du projet de loi C-12.

[Traduction]

Le projet de loi fait le tour d'une question extrêmement importante, qu'il vise d'ailleurs à corriger, à savoir la prolifération et la possession de matériel de pornographie juvénile au Canada.

Malheureusement, j'ai le sentiment profond, comme beaucoup d'autres, notamment l'intervenant précédent, qu'on a raté la belle occasion offerte par le projet de loi C-12.

Le projet de loi vise à protéger les enfants au Canada, mais il ne le fait pas. À l'analyse, il se révèle comme étant une mesure complexe et lourde qui ne facilitera pas la poursuite des contrevenants sexuels et, dans nombre de cas, des prédateurs sexuels qui commettent le pire crime de violence à l'égard des enfants dans notre communauté: l'exploitation sexuelle, qui équivaut dans bien des cas, pour les victimes, à une condamnation à une vie de tourments et de séquelles physiques complexes dont elles ne se remettront jamais.

On ne saurait sous-estimer la responsabilité, l'obligation, qui incombe aux députés du Parlement car ils ont le pouvoir de changer les choses. Nous avons une occasion en or de prendre des mesures correctives à l'égard de ce fléau qui sévit dans nos rues, dans de petits villages et de petites villes ainsi que dans des domiciles aux quatre coins du pays.

La controverse qu'a suscitée un aspect de la pornographie juvénile dans la cause désormais célèbre de John Robin Sharpe, cause entendue ultimement par la Cour suprême du Canada, ainsi que la difficulté entourant la définition de la valeur artistique que l'interprétation des juges n'a pas résolue ouvrent la voie à une interprétation large et dangereuse du type de pornographie juvénile qu'une personne peut avoir en sa possession. La décision de la cour laisse la porte ouverte à des personnes comme John Robin Sharpe pour la prolifération de matériel de pornographie juvénile.

Il y a une importante distinction à faire entre le type de moyen de défense qui constitue une exception, si on veut, à la possession de certains types de matériel. Je précise ma pensée. Les tribunaux ont invoqué essentiellement trois exceptions, dont la valeur artistique, que je ne reconnais pas personnellement et que nombre de députés du Parti conservateur ne reconnaissent pas non plus. Ils ont invoqué aussi le motif de défense axée sur un but éducatif, scientifique ou médical. Il s'agit de toute évidence de représentations anatomiques, de vidéos éducatifs qui dépeignent un enfant d'une certaine façon.

Tous ces moyens de défense reliés à la notion de valeur artistique ont été, fondamentalement, ramenés par les tribunaux à un seul moyen de défense, soit celui du bien public. Cette interprétation large est là où réside le danger. À la suite de cette décision, l'ancien ministre de la Justice est venu devant le comité de la justice et fondamentalement, il a reconnu que la définition large du bien public allait donner la possibilité à une personne de posséder de la pornographie juvénile. Il a déclaré, et je cite son témoignage au comité de la justice:

La valeur artistique existe toujours au sens où une oeuvre d'art devra satisfaire au critère du nouveau moyen de défense fondé sur le bien public et franchir les deux étapes. Il faut toujours d'abord se demander si elle sert le bien public.

C'est peut-être le premier critère, mais cette seconde catégorie plus large de la valeur artistique pourrait permettre à un individu de posséder de la pornographie juvénile, de s'y adonner ou de la distribuer. Une définition prévoyant une tolérance zéro est nécessaire. Personne ne devrait sous aucun prétexte être encouragé ou autorisé à posséder de la pornographie juvénile, un point c'est tout. Pourtant, le projet de loi ouvre toute grande cette possibilité. C'est la réponse libérale à l'affaire John Robin Sharpe.

Initiatives ministérielles

Je crains qu'à la suite de l'affaiblissement de la définition, des jeunes Canadiens soient encore en danger. Il n'y a aucune excuse pour ne pas complètement supprimer la latitude que la Cour suprême a laissée.

• (1040)

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres éléments du projet de loi qui essaient au moins d'aller plus loin pour protéger la vie et la sécurité des enfants, et j'en parlerai dans un instant. La question fondamentale dans le cadre de ce débat doit tourner autour des torts qui pourraient être causés à ceux qui sont les plus vulnérables, surtout nos enfants.

Par ailleurs, nous devons réfléchir au rôle des tribunaux dans élaboration de la politique, ce qui va en l'encontre de la suprématie du Parlement. Nous devons montrer comment cette nouvelle loi va éliminer la pornographie juvénile dans le contexte du moyen de défense fondé sur la valeur artistique. Le projet de loi C-12 n'y parvient pas car il ne va pas assez loin. Il ne donne pas une protection à toute épreuve qui devrait exister lorsqu'il s'agit de protéger les enfants.

Ce qu'on invoque souvent dans des cas comme celui-ci, c'est que si nous apportions des modifications tendant à empêcher toute interprétation plus large, il pourrait y avoir une contestation aux termes de la Constitution. Eh bien, il est certain que dans un cas comme celui-ci, il y aura des contestations aux termes de la Constitution. Si nous sommes victimes de la constipation constitutionnelle dont souffre constamment le gouvernement, nous laisserons beaucoup de gens vulnérables. Dans le cas d'une question aussi fondamentale que la protection des enfants, c'est inacceptable.

Le gouvernement déçoit les Canadiens en ne mettant pas un frein aux interprétations telles que la valeur artistique de la pornographie juvénile. Cela pose un danger inhérent pour la société lorsque nous ne reconnaissons pas les effets nocifs de la pornographie juvénile à un niveau très fondamental.

La Charte des droits et libertés assure bel et bien la protection de la liberté de pensée et d'expression, et une interprétation de bon sens doit certainement s'en suivre, mais ce qui constitue une limite raisonnable occupe une place centrale dans le débat, ce qu'on appelle le critère de l'arrêt Oakes qui s'applique lorsque se présente un conflit entre des droits constitutionnels protégés par la Charte.

Les moyens de défense actuels en matière de pornographie sont exposés dans le projet de loi C-12. La valeur artistique est regroupée avec des fins éducatives, scientifiques ou médicales. Cela est trompeur et inacceptable. Ces moyens se réduisent à la définition du bien public. J'ai déjà mentionné que le ministre de la Justice a lui-même reconnu que le bien public est un concept qui peut être interprété de plusieurs façons.

Dans l'affaire R. c. Sharpe, la Cour suprême a également envisagé brièvement le moyen de défense fondé sur le bien public. La cour a interprété le bien public comme étant «nécessaire ou favorable [...] à l'activité scientifique, littéraire ou artistique ou à d'autres sujets d'intérêt général.»

Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Quels sont les intérêts généraux d'une personne tellement malade qu'elle veuille placer des enfants dans un contexte sexuel?

La cour a ajouté:

On pourrait soutenir que la possession de matériel qui favorise l'épanouissement expressif ou psychologique ou qui renforce l'identité sexuelle d'une personne d'une façon non préjudiciable pour autrui sert le bien public.

La pornographie infantile est explicitement préjudiciable aux enfants. Sa production, le fait de placer les enfants dans un contexte sexuel est préjudiciable aux enfants, nuit à la société et déchire le tissu social.

La cour a ajouté:

Dans certains cas, cela pourrait éliminer certaines des applications les plus problématiques du par. 163.1(4). Par exemple, cela pourrait parfois empêcher que la disposition s'applique à des oeuvres visuelles créées et conservées en privé par une seule personne, ou à des enregistrements privés que font des adolescents de leurs activités sexuelles légales. Il se pourrait néanmoins que le moyen de défense fondé sur le bien public ne dissipe pas toutes les préoccupations concernant la portée de la disposition. En l'absence d'une preuve que le bien public est servi dans un cas donné, quelqu'un pourrait effectivement être déclaré coupable de possession de matériel qui fait directement intervenir la valeur d'épanouissement personnel et ne présente que peu ou pas de risques de préjudice pour les enfants. Par conséquent, bien qu'il soit possible que le moyen de défense fondé sur le bien public empêche dans certains cas des applications inquiétantes de la loi, il ne le fera pas dans tous les cas.

• (1045)

Cet aveu du tribunal fait ressortir le problème auquel on s'expose en laissant la porte ne fût-ce que légèrement entrouverte.

Nous devons nous exprimer clairement et fermement. Nous devons réclamer l'élimination de tous les moyens de défense qui justifieraient la possession criminelle de pornographie juvénile et une loi qui criminaliserait la possession de pornographie juvénile. Bien entendu, il ne serait pas question de possession criminelle s'il s'agit de représentants du système de justice qui doivent avoir ce matériel pour tenter des poursuites, faire des recherches ou étudier les effets de l'exposition à la pornographie juvénile. La définition judiciaire de matériel éducatif et scientifique s'applique.

Toutefois, je souligne de nouveau que le ministre, dans le projet de loi, laisse place à l'interprétation judiciaire, ce qui concerne directement l'essentiel du travail qui est le nôtre.

Avant toute chose, le projet de loi devrait viser à protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation, toutes les formes de pornographie juvénile, toutes les formes d'exploitation sexuelle qui, dans bien des cas documentés, scientifiques, anecdotiques, etc., donnent lieu à d'autres mauvais traitements. Nous devrions agir avec promptitude et de façon non équivoque pour éradiquer ce fléau.

Des définitions du bien public qui sont aussi vagues que la jurisprudence qui en découle et qui sont, cette fois-ci, consacrées par le projet de loi, ne laisseraient pas aux tribunaux une objectivité suffisante pour décider de ce qui est pornographique ou non.

Je soutiendrais mordicus, puisque j'ai travaillé devant de nombreux tribunaux, que le bon sens l'emporterait et que les juges, si on les laissait se prononcer sur ce qui constitue de la pornographie juvénile, constateraient toujours, après avoir vu tout l'éventail, que la pornographie juvénile est facile à discerner et que les motifs de son utilisation sont la seule défense possible. Tolérer la définition de mérite artistique dans le projet de loi, ce serait laisser un élément très dangereux dans l'interprétation.

En guise de question oratoire, je demanderais au ministre pourquoi il veut maintenir cette interprétation. Pourquoi le ministre et le gouvernement ont-ils attendu si longtemps? Pourquoi a-t-il fallu que nous attendions, dans ce cas, que le tribunal se prononce?

Initiatives ministérielles

Je sais qu'une légion d'avocats utiliseront ce mode de défense, et je sais qu'il s'implantera de nouveau dans le système judiciaire. Si le projet de loi est adopté, il est très probable que, à cause de l'erreur que je signale, il sera soumis de nouveau au Parlement. Dans ce cas, pourquoi ne pas faire les choses correctement du premier coup? N'est-ce pas notre objectif, arriver à l'efficacité et à la simplification des mesures législatives et faire les choses correctement dès le début?

Comme le disait mon collègue, le député de Lakeland, ce ne semble pas être la façon de fonctionner du gouvernement. Il attend toujours de voir ce que décideront les tribunaux, ce qu'indiqueront les sondages d'opinions, se préoccupant d'abord et avant tout de l'aspect politique des choses. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement devrait agir, surtout dans un dossier aussi fondamental que la protection des enfants.

Voilà une occasion où le gouvernement devrait faire preuve de fermeté, de leadership et de vision au sujet d'une question qui revêt une importance fondamentale pour notre société, soit la protection des plus vulnérables de nos concitoyens, les enfants.

Nous pourrions aisément modifier cette mesure législative défectueuse en supprimant l'échappatoire que constitue la valeur artistique. Le député de Surrey-Centre a livré ce matin à la Chambre des communes un discours complet et bien documenté. Il a parlé de la nécessité de donner des ressources à la police, d'aider certains services sociaux, pour qu'ils puissent non seulement intervenir après les actes de violence et d'exploitation sexuelle, mais aider à les prévenir. Mon collègue a cité des chiffres atterrants montrant que certaines communautés n'ont pas suffisamment de ressources pour permettre à la police de faire son travail.

• (1050)

Le fait que la police n'appuie pas ce projet de loi est également révélateur. Les forces policières canadiennes estiment que le projet de loi laisse à désirer, pour les mêmes raisons que celles évoquées par moi-même et le député de Surrey. La police a bien reconnu, comme d'autres, les lacunes de ce projet de loi.

Les groupes de défense des enfants ont eux aussi dénoncé les lacunes du projet de loi, faisant valoir qu'il n'assurerait pas de protection accrue et ne faciliterait pas les poursuites dans ces cas.

Ce projet de loi devrait obliger les contrevenants à rendre des comptes et permettre de prendre les mesures voulues pour les y amener lorsque des atrocités semblables sont perpétrées, mais il devrait surtout avoir un effet dissuasif, être un modèle et contraindre les gens à rendre compte de leurs actes. L'imposition de peines obligatoires maximales ou de peines maximales plus lourdes n'y fera rien, parce que les juges ne seront pas tenus de les imposer.

Le fait de prévoir des peines maximales plus lourdes peut impressionner, mais rien dans le projet de loi n'oblige un juge à les imposer. Par ailleurs, l'imposition de peines minimales obligatoires aurait l'effet escompté. Quiconque serait reconnu coupable aurait une peine minimale à purger.

J'estime que l'incarcération et les mesures dissuasives sont nécessaires dans le cas des personnes qui exploitent sexuellement des enfants. La protection publique devrait être l'objet premier et fondamental du projet de loi.

Je pense que nous pourrions obtenir l'unanimité à la Chambre, en ce qui concerne la protection des enfants, si nous reconnaissons qu'il est de notre responsabilité de prendre toutes les mesures voulues

pour mieux protéger la société. C'est pourquoi je trouve renversant que ce projet de loi maintienne l'échappatoire de la valeur artistique.

Si on sortait de notre bulle, de l'univers politique dans lequel nous vivons, et qu'on allait parler avec le Canadien moyen, on se rendrait compte probablement qu'il est étonné lui aussi qu'on ait raté une occasion de protéger nos enfants. Pourquoi le gouvernement libéral n'a-t-il pas réussi à protéger tous les enfants? Pourquoi n'a-t-il pas proposé un projet de loi plus tranchant et plus efficace? Je suis incapable de répondre à cette question et elle est, à mon avis, très troublante.

L'interprétation de ce qui constitue la pornographie juvénile est un sujet qui donne du fil à retordre aux tribunaux. Des oeuvres d'une nature qui exploite des enfants vont à l'encontre des fondements moraux et acceptables d'une société juste. On ne peut pas nier la corrélation directe qui existe entre les machinations et les fascinations de certains individus démentiels pouvant faire subir des dommages aux enfants et ce qui se produit ou est perpétré en réalité. Pourquoi courir un tel risque lorsque la volonté populaire est d'interdire complètement tout matériel qui cadre avec cette définition?

Dans sa décision en première instance de l'affaire Sharpe, le juge Shaw a élargi l'interprétation de l'exemption en vigueur ou de la défense fondée sur la valeur artistique. Même si la Cour suprême du Canada a dû se débattre avec cette question, elle n'a pas resserré suffisamment la définition.

Il semble que les avocats du ministre ont évalué les droits de l'individu et les droits de l'enfant, mais d'après moi, ces droits s'opposent et on devrait certainement pencher en faveur de l'enfant. Nous nous trouvons encore une fois face à une fort médiocre tentative pour remédier à un problème que les Canadiens considèrent très grave. Le gouvernement n'est cependant pas prêt à agir dans ce dossier.

En ne se montrant pas disposé à assurer la protection des droits des enfants et par extension de leur famille, j'estime que le gouvernement aurait à tout le moins pu profiter de l'occasion pour prévoir dans le budget qui s'en vient des mesures pour appuyer les familles et les services policiers et sociaux. En un mot, le gouvernement pourrait certainement augmenter les paiements de transfert et corriger le déséquilibre fiscal.

Le Parti conservateur a toujours appuyé et continuera d'appuyer les lois qui protègent les enfants, les services de police et les défenseurs des intérêts des enfants qui sont constamment mis à contribution et qui doivent composer tant bien que mal avec une insuffisance de ressources et un nombre écrasant et, malheureusement, croissant de cas d'abus mettant en cause des enfants.

• (1055)

Quelle tristesse de constater, aujourd'hui, que l'occasion de prendre une mesure législative si fondamentale et si impérative, semble nous glisser entre les doigts. Je demande, théoriquement, pourquoi le gouvernement présente une mesure législative lacunaire à l'égard d'une question aussi fondamentale. Pourquoi ne pas faire les choses comme il faut dès le départ? Corrigeons les lacunes de ce projet de loi parce que, dans son état actuel, nous ne pouvons l'appuyer.

Le vice-président: Lorsque la Chambre reprendra le débat, nous en serons rendu à la période des questions et commentaires au député de Pictou—Antigonish—Guysborough. Entre-temps, nous passons aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE MOIS DE SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE

L'hon. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre et tous les Canadiens que mars est le Mois de sensibilisation à l'épilepsie.

L'épilepsie compte parmi les troubles neurologiques les plus courants au Canada, touchant quelque 300 000 personnes, soit environ 1 p. 100 de la population. Tous les jours, au Canada, une moyenne de 38 personnes apprennent qu'elles souffrent d'épilepsie. Des gens de tous âges sont touchés, les très jeunes et les aînés notamment. Un certain nombre de facteurs connus peuvent causer l'épilepsie, mais, dans certains cas, on ne peut déterminer de cause particulière.

Heureusement, l'épilepsie peut se soigner par des médicaments, la chirurgie et un régime alimentaire approprié. Cependant, elle peut quand même avoir des effets néfastes sur la vie des personnes qui en sont atteintes, surtout si elles sont constamment victimes de discrimination, de l'insensibilité et de l'incompréhension des gens de leur entourage au sujet de cette maladie et de ses conséquences.

L'une des principales préoccupations des personnes atteintes d'épilepsie, c'est le manque de sensibilisation publique. C'est pourquoi je tiens à féliciter tant Épilepsie Canada que l'Alliance canadienne de l'épilepsie. Leur mission consiste à améliorer la qualité de vie des personnes souffrant d'épilepsie par des programmes de sensibilisation publique et la recherche médicale dans cet important domaine.

Je les remercie, leurs nombreux bénévoles et eux, de leur dévouement. Je leur souhaite aussi de réussir encore à avoir un effet déterminant sur la vie des personnes atteintes d'épilepsie.

* * *

● (1100)

LA PÉRÉQUATION

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, la formule utilisée pour calculer les paiements de péréquation n'est ni juste ni équitable pour la population de la Saskatchewan. Les électeurs de ma circonscription sont en colère. Les recettes que la province tire de l'énergie ont été récupérées à hauteur de plus de 100 p. 100. Il y a quelque chose qui cloche.

Ma province, qui souffre déjà des effets économiques de la décroissance démographique et de la crise agricole, verra maintenant ses paiements de péréquation diminuer de façon appréciable. Le ministre des Finances a déclaré que le programme de péréquation ne pourrait remédier à tous les maux financiers dont souffre la Saskatchewan. C'est vrai. Nous avons connu une décennie d'expériences socialistes ratées au niveau provincial. Il n'empêche que la Saskatchewan devrait obtenir ce qui lui revient.

La formule complexe qui sert à justifier cette récupération fiscale déséquilibrée sera maintenant réévaluée. C'est le temps de la modifier pour qu'elle soit équitable pour toutes les provinces.

* * *

ANGEL HAIR FOR KIDS

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais raconter à la Chambre et à tous les Canadiens l'histoire d'une jeune fille très spéciale de ma circonscription. Megan Leonard, qui habite

Article 31 du Règlement

ma ville natale, Norval, est âgée de six ans et elle a le cœur sur la main.

L'an dernier, en regardant une émission sur des enfants atteints de cancer, elle a appris qu'on pouvait utiliser des cheveux humains pour fabriquer des perruques. Elle s'est donc fait allonger les cheveux et, vendredi dernier, elle s'est rendue au salon de coiffure pour les faire couper. Elle arbore maintenant une jolie coupe courte.

J'aimerais que Megan sache que peu importe la beauté de ses cheveux, celle de son cœur est encore plus remarquable. Je tiens à féliciter Megan, qui est âgée de six ans seulement, de contribuer à rendre le monde meilleur.

* * *

[Français]

LE MOIS DU REIN

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre et tous les Canadiens et Canadiennes que le mois de mars est le Mois du rein.

De nombreuses maladies du rein peuvent frapper n'importe qui à n'importe quel âge. On estime qu'environ 1,9 million de Canadiens souffrent de maladies rénales chroniques, et que plus de 3 000 d'entre eux en meurent chaque année. La plupart de ces personnes ne savent même pas qu'elles sont atteintes, car elles ne ressentent aucun symptôme.

Au cours des 10 dernières années, la recherche médicale a permis d'augmenter à plus de 85 p. 100 le taux de réussite des transplantations de rein. Toutefois, la demande de greffes d'organe est bien plus élevée que la réserve disponible. Le taux de don d'organes au Canada n'est que de 40 p. 100. Nous pouvons tous aider en n'oubliant pas de remplir notre carte de don d'organes.

Sensibiliser et encourager activement le public au don d'organes fait partie intégrante de la mission de la Fondation canadienne du rein. J'aimerais féliciter la fondation, ses bénévoles et ses commanditaires pour l'aide et les services précieux qu'ils fournissent. J'espère que le Mois du rein sensibilisera les gens au don d'organes et à d'autres questions liées aux maladies du rein.

Signez votre carte de don d'organes aujourd'hui!

* * *

LES FEMMES PARLEMENTAIRES

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à trois jeunes femmes canadiennes qui encouragent les femmes à participer au monde politique.

Bien que le nombre de femmes qui se trouvent dans les institutions politiques canadiennes ait augmenté au cours des 20 dernières années, elles demeurent minoritaires. En examinant le nombre de femmes parlementaires dans le monde, on constate que le Canada dispose d'une longueur d'avance par rapport à la plupart des autres pays, quant à la représentation des femmes. D'après une liste mondiale de 181 pays, le Canada occupe la 37^e place au monde et compte ainsi 21 p. 100 de femmes parlementaires à la Chambre des communes.

[Traduction]

Les femmes apportent une dynamique différente au processus d'élaboration des politiques et il faudrait les encourager à embrasser une carrière politique, à tous les paliers de gouvernement.

Article 31 du Règlement

Trois jeunes femmes remarquables ont entrepris une merveilleuse initiative intitulée «Young Women Vote 2004: The 20,000 Project». L'objectif consiste à faire signer à 20 000 femmes, âgées de 18 à 30 ans, une pétition dans laquelle elles s'engagent à voter aux élections fédérales. Il s'agit d'une initiative locale, sans but partisan.

Je tiens à féliciter Chi Nguyen, Crystal Graber et Chloe Rowbotham de leur initiative.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, j'ai toujours cru que la Commission canadienne du blé était constituée de spécialistes en marketing qui s'acquittaient adéquatement de leur mandat de mise en marché du blé et de l'orge des agriculteurs de l'ouest du pays. Je n'en suis plus aussi certain. La commission est peut-être en faute, mais d'une façon ou d'une autre, nos agriculteurs ont perdu beaucoup d'argent dans cette aventure.

Hier, Adrian Measner a admis devant le Comité de l'agriculture de la Chambre des communes que, bien qu'un prix net de plus de 7 \$ le boisseau à la ferme était disponible à l'automne de 2002 pour les agriculteurs, ceux-ci n'ont en fait reçu qu'environ 4 \$ le boisseau. Il est déplorable en effet que ces 3 \$ le boisseau aient été laissés sur la table, perdus pour les agriculteurs, au moment où ceux-ci n'avaient pas le moyen de perdre cet argent.

Il est vraiment temps de laisser les agriculteurs eux-mêmes décider s'ils passent ou non par la commission du blé pour la mise en marché. Dans une démocratie moderne, c'est un droit reconnu, un droit dont tous peuvent se prévaloir à l'exception des céréaliers de l'ouest canadien. C'est le temps de changer cela.

* * *

• (1105)

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, dans ma circonscription, des milliers de personnes gagnent leur vie en travaillant dans des industries saisonnières. Que ce soit la pêche, le tourisme, la construction, l'agriculture ou le secteur forestier, ces industries contribuent énormément à l'économie de ma province et de notre pays.

Malheureusement, le système actuel d'assurance-emploi ne reconnaît pas les variations associées aux heures de travail hebdomadaires. Dans le secteur de la transformation du poisson, un produit périssable dont l'accès aux ressources est aussi imprévisible, les petites semaines de travail peuvent réduire les bénéfices d'assurance-emploi pour des gens qui ont besoin de ce revenu.

Je suis très content que le nouveau ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences soit intéressé à étudier nos suggestions pour corriger les injustices du système actuel et je remercie aussi le premier ministre pour son engagement dans ce dossier si important de ma circonscription.

* * *

LES FEMMES DE CIUDAD JUAREZ

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, à Ciudad Juarez au Mexique, depuis 1993, des jeunes femmes de milieu modeste sont enlevées, agressées sexuellement, torturées et assassinées. Jusqu'à maintenant, on a retrouvé plus de 350 cadavres

et 500 autres femmes manquent toujours à l'appel. Après 10 ans, ces crimes demeurent toujours impunis alors que les disparitions et les meurtres continuent.

Le Bloc québécois se joint aux membres du Comité québécois de solidarité avec les femmes de Ciudad Juarez, aux groupes de femmes et aux autres groupes de la société civile afin de dénoncer le machisme et la banalisation de la violence envers les femmes de Ciudad Juarez, l'incompétence et la corruption des autorités policières locales, de même que les nombreuses irrégularités dans le processus judiciaire et les pénibles conditions de vie et de travail des femmes, notamment dans le maquiladora mexicain.

À l'occasion de la Semaine internationale de la femme, nous avons une pensée bien spéciale pour nos soeurs de Ciudad Juarez.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, je félicite les milliers de fonctionnaires fédéraux de carrière pour leur engagement et leur dévouement dans la fonction publique.

Nous comptons sur nos fonctionnaires pour s'occuper des services, de la sécurité, de la protection, de la justice, de l'inspection des aliments et des médicaments, des passeports, des chèques de pension et de la recherche sur la santé, pour ne nommer que quelques-unes de ces responsabilités.

Les fonctionnaires sont des gens dotés d'une solide formation. Ils sont consciencieux et ils se dévouent au service des Canadiens dans des domaines touchant de multiples aspects de leur vie. Chaque fois que le système fait défaut au sein d'une organisation aussi énorme, nous oublions souvent ces fonctionnaires qui remettent le système en marche et qui s'assurent que les services sont fournis comme il se doit aux Canadiens.

Je remercie tous les fonctionnaires fédéraux d'avoir choisi de faire carrière dans la fonction publique fédérale, ainsi que de leur dévouement et de leur professionnalisme.

* * *

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, PCC): Monsieur le Président, comme un bon nombre de mes collègues, je viens de passer par un long processus de nomination visant à désigner un représentant du Parti conservateur du Canada aux prochaines élections.

Je tiens à remercier ceux et celles qui m'ont appuyé et à féliciter mon adversaire pour la campagne qu'il a menée de main de maître.

Venons-en maintenant aux adversaires des autres partis. Je connais le candidat choisi par les libéraux. Sa tâche est taillée sur mesure, car il part avec un sérieux handicap. Il fait campagne pour les libéraux, avec tout ce que cela comporte. Il devra expliquer pourquoi il fait campagne pour un parti qui a tant agi à l'encontre des valeurs qui sont chères à mes électeurs. Il devra aussi expliquer les raisons de son appui à un parti qui a répandu la culture de corruption non seulement dans le parti mais, à vrai dire, dans la presque totalité de la bureaucratie fédérale.

Les prochaines élections vont finalement déloger les libéraux qui ont l'arrogance de croire qu'ils ont le droit de gouverner le pays. La gouvernance n'est pas un droit, mais quelque chose qui se gagne. La seule chose que les libéraux ont gagnée, c'est le mépris de la population envers leur culture de corruption.

J'invite tous nos membres à aller voter le 20 mars et à garder à l'esprit que nous n'allons pas élire seulement un nouveau chef. Nous allons élire le prochain premier ministre du Canada.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie du bois d'oeuvre des Maritimes est unique au Canada. Soixante-quinze pour cent de notre production de bois d'oeuvre provient de terres privées et il n'y a pas d'allégations de subventions de la part des États-Unis à l'égard de nos produits. Il n'y a absolument rien qui justifie de prévoir des restrictions commerciales sur le bois d'oeuvre des Maritimes dans tout marché conclu avec les États-Unis.

Le ministre du Commerce international est récemment venu dans ma circonscription, Kings—Hants, pour rencontrer des producteurs locaux de bois d'oeuvre. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le président de la Elmsdale Lumber Company, Robin Wilber, d'avoir permis la tenue de cette importante discussion.

Après la rencontre, M. Wilber a dit à un journaliste du *Weekly Press*:

C'était presque une première dans cette région. Une telle représentation fédérale sur place ici à East Hants est loin d'être chose courante et nous avons obtenu tout ce que nous voulions, c'est-à-dire l'assurance que le ministre appuie notre position.

Le ministre du Commerce international a écouté les producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes, il a compris leurs besoins et s'est dit prêt à défendre leurs intérêts, et aucune entente ne menant clairement au libre-échange pour chacune des provinces canadiennes ne sera acceptable...

Le Président: La députée de Winnipeg-Centre-Nord a la parole.

* * *

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NDP): Monsieur le Président, les immigrantes et les femmes des minorités visibles qui sont victimes de violence familiale sont condamnées à souffrir en silence et le gouvernement ne se soucie toujours pas de leur sort.

Cette semaine, une autre étude menée par le Conseil canadien de développement social a souligné la nécessité de créer des services préventifs adaptés aux réalités culturelles pour les immigrantes et les femmes de minorités visibles victimes de violence, reprenant ainsi les critiques formulées par les Nations Unies à l'égard du peu de leadership démontré par le gouvernement fédéral dans ce secteur.

Au lieu de pouvoir compter sur un programme global mené par le gouvernement fédéral et leur offrant de l'aide dans leur propre langue, ces femmes doivent se contenter de services disparates qui n'existent même pas dans bon nombre de collectivités. Ces femmes abandonnées doivent s'en remettre aux défenseurs des femmes et des immigrants en difficulté qui essaient tant bien que mal de remplir ce vide en tentant de mettre sur pied des services d'aide.

Dans la circonscription de Winnipeg-Centre-Nord que je représente, les collectivités philippine et laotienne travaillent de concert avec la Mount Carmel Clinic pour répondre aux besoins de leurs

Article 31 du Règlement

membres et elles se penchent de façon très compatissante sur la grave question de la violence familiale.

Il est consternant de voir que cette responsabilité relève toujours des victimes elles-mêmes et des organismes communautaires déjà surchargés. Nous exhortons le gouvernement...

• (1110)

Le Président: Le député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement considère qu'un ménage fait face à des besoins impérieux de logement dès qu'il débourse 30 p. 100 et plus de ses revenus en frais de logement, chauffage et électricité.

Au Canada, on estime que plus de 800 000 ménages, dont près de 220 000 au Québec, allouent plus de la moitié de leurs revenus au logement, ce qui les oblige à couper dans leurs dépenses essentielles comme l'alimentation, les vêtements et les médicaments.

Actuellement, les logements abordables et sociaux sont rares. Il y a peu de disponibilité dans les résidences pour personnes âgées à revenu modeste, et les familles monoparentales sont celles qui vivent les plus importants problèmes de logement.

Le Bloc québécois demande au premier ministre de démontrer que, pour lui, le logement social est une priorité, en injectant immédiatement près de 2 milliards de dollars par année, somme qui équivaut au rattrapage que le gouvernement fédéral doit assumer à la suite de son désengagement des 10 dernières années dans ce secteur.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, du 7 au 13 mars, nous célébrons la Semaine internationale de la femme. Je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage à toutes les femmes qui nous entourent afin de reconnaître le rôle qu'elles ont joué dans nos vies à titre de mentors.

Le thème retenu cette année, «C'est elle qui m'inspire», met en valeur leur rôle comme modèles. Ces femmes ont grandement contribué à faire de nous ce que nous sommes aujourd'hui. Les médias nous ont parlé des Julie Payette et Louise Arbour, qui sont des modèles dont les réalisations représentent une grande fierté.

Cependant, il ne faudrait pas oublier les femmes qui nous inspirent et qui nous guident quotidiennement. De nombreuses Canadiennes ont réalisé de grandes choses dans leur communauté, leur pays et dans le monde, et ce, dans une foule de domaines.

On leur témoigne parfois peu de reconnaissance pour leurs efforts, mais elles n'en sont pas moins des exemples remarquables de ténacité qui pourront inciter les jeunes à poursuivre leurs rêves malgré les obstacles et les difficultés se dressant sur leur route.

Disons un franc merci à toutes les Canadiennes qui nous inspirent et nous accompagnent quotidiennement.

Questions orales

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral usé recycle une mesure législative de Jean Chrétien et affirme haut et fort qu'il s'agit d'une loi visant à protéger les enfants.

Ce n'est pas l'objet du projet de loi C-12. Même le pédophile le plus connu au Canada se réjouit de cette mesure législative. Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas plus de mordant au projet de loi pour protéger réellement nos enfants? Pourquoi ne pas supprimer l'échappatoire qui permet une défense fondée sur le bien public? Il ne doit y avoir aucun moyen de défense pour les agresseurs d'enfants et les pornographes.

Pourquoi ne pas faire passer l'âge du consentement de 14 à 16 ans et s'aligner ainsi sur le reste du monde occidental? Pourquoi ne pas augmenter les peines minimales pour les personnes reconnues coupables de s'être attaquées à des enfants? Les peines maximales plus sévères, rarement imposées, ne sont pas dissuasives.

Les agresseurs d'enfants, les pédophiles et les dépravés qui s'attaquent à nos enfants appuient le projet de loi. À mon avis, il est évident qu'il faudra un gouvernement conservateur pour mettre en place des mesures législatives envoyant un message clair: ne touchez pas à nos enfants.

* * *

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VANCOUVER-SUD

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, j'ai assisté à l'ouverture du centre communautaire de Vancouver-Sud. Le centre nouvellement rénové est le résultat des efforts conjoints de la collectivité, des entreprises et des gouvernements dans le cadre du programme d'infrastructure Canada — Colombie-Britannique.

Le nouveau centre offrira des services de garde d'enfants, de la formation à l'emploi et des cours de langue, un lieu de rassemblement pour les aînés et de nouveaux locaux à bureaux.

Bravo au centre communautaire de Vancouver-Sud; à Chris Friesen, président du conseil d'administration, et aux membres de ce conseil; à Karen Larcombe, directrice administrative; et aux nombreux bénévoles qui ont travaillé fort pour apporter des changements positifs à notre communauté.

* * *

LES ÎLES TURKS ET CAICOS

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC): Monsieur le Président, depuis la confédération de trois provinces en 1867, le Canada est passé aujourd'hui à dix provinces et trois territoires. Une nouvelle possibilité audacieuse de confédération est maintenant proposée et elle devrait être explorée.

Les îles Turks et Caicos, qui se trouvent aux portes de tout le marché des Caraïbes et de l'Amérique du Sud, offrent une relation officielle avec le Canada. Un statut de province à part entière pour les îles Turks et Caicos augmenterait l'influence économique, politique et commerciale du Canada dans les Caraïbes.

Comme 11^e province du Canada, les îles Turks et Caicos bénéficieraient grandement du renforcement de leur influence dans les Caraïbes en qualité de grande entité commerçante et de port de transbordement des biens et services canadiens.

Les îles Turks et Caicos, partenaires de la confédération du Canada dans le nouveau millénaire, deviendraient un modèle

canadien de stabilité et de prospérité régionales. Ceux qui partagent l'audace et la vision de nos pères de la Confédération considèrent que le moment d'agir est venu.

QUESTIONS ORALES

● (1115)

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, ma question au premier ministre suppléant est très directe. Peut-il nous dire si, en sa capacité de ministre, il s'attend à ce que son personnel agisse indépendamment ou sur ses instructions?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je m'attends à ce que, en tout temps, mon personnel se conduise avec professionnalisme et conformément à ses devoirs et obligations et à toutes les lois canadiennes pertinentes.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, le ministre a clairement contourné la question.

Les deux conseillers les plus fidèles du premier ministre, travaillant sous ses ordres dans son cabinet, sont intervenus dans la passation de contrats de publicité, comme cela a été clairement démontré hier au comité. Leurs actions étaient celles de leur ministre.

Pourquoi le premier ministre est-il intervenu en 1995 et pourquoi refuse-t-il en 2004 d'assumer la responsabilité de ses actions?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je crains fort que le député ne mélange plusieurs choses.

Premièrement, en ce qui concerne la note de service émise par Mme O'Leary, il est très clair qu'elle y prône une plus grande concurrence et non l'inverse. Cette note de service fait également état d'un lien avec la firme connue sous le nom d'Everest, lien qui en fait avait été établi par le gouvernement conservateur qui nous a précédés.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Encore une supercherie, monsieur le Président.

J'aimerais citer les propos tenus hier au Comité des comptes publics par Allan Cutler, témoignant devant celui-ci—c'est une parfaite description du gouvernement libéral. Il a dit:

L'éthique et l'intégrité semblent être des considérations mineures en ce qui concerne les contrats de publicité.

Et il a ajouté:

...On me demandait de préparer et d'émettre des contrats dans des circonstances que je trouvais douteuses, voire irrégulières.

Pourquoi le gouvernement rejette-t-il la responsabilité sur les bureaucrates alors que c'était le premier ministre lui-même, en tant que ministre des Finances, qui donnait les ordres?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, j'admire le courage de M. Cutler et je lui souhaite bonne chance dans ses témoignages. C'est exactement ce qu'a demandé le premier ministre: que, dans les circonstances actuelles, les gens viennent faire la lumière sur ce qui s'est passé auparavant.

Il n'y a rien jusqu'à présent dans le témoignage de M. Cutler qui touche directement le premier ministre ou l'ex-ministre des Finances.

Questions orales

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre affirme tout ignorer du scandale des contrats de publicité. Pourtant, ce que nous avons entendu, hier, montre bien que lui et ses plus proches conseillers ont joué un rôle dans l'attribution des contrats, au sujet desquels la vérificatrice générale a déclaré que toutes les règles avaient été violées. Elle a même pointé du doigt Groupe Everest.

Le moment n'est-il pas venu pour le premier ministre d'admettre qu'il donne ou a donné des instructions à son personnel relativement à l'attribution de ces contrats?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle une fois de plus que c'est le gouvernement conservateur qui, le premier, a attribué des contrats à la firme qui figure sous le nom de Groupe Everest, avant l'automne 1993.

Nous avons hérité de la situation, et le ministre des Finances et son cabinet ont pris des dispositions dès qu'ils l'ont pu pour mener l'affaire à terme et modifier l'entente.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, la question se pose alors de savoir pourquoi c'est le cabinet du ministre des Finances, l'actuel premier ministre, qui a donné des directives et choisi l'agence de publicité Groupe Everest. Le personnel d'un ministre ne peut pas agir de sa propre initiative; il suit les ordres.

Comment le premier ministre peut-il persister à affirmer qu'il ignorait tout de l'argent qui allait remplir les poches des libéraux, alors que ses deux plus fidèles conseillers, Littler et O'Leary, ont laissé partout leurs empreintes dans ce scandale?

• (1120)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus le député voit tout à l'envers. Il regarde par le mauvais bout de la lorgnette.

La note de service dont il est ici question a été envoyée par le ministère à M. Littler, et non pas l'inverse.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, selon Allan Cutler, qui a eu le courage de dénoncer l'inacceptable, c'est en novembre 1994, grâce à une bénédiction politique, que toutes les règles d'attribution de contrats ont sauté et que les fonds publics ont commencé à être détournés au profit des amis du régime libéral.

Comme le scandale des commandites est né en novembre 1994, soit deux mois après l'élection du Parti québécois, et qu'on est déjà en pleine dynamique référendaire, est-ce que les gens ne sont pas en droit de savoir à quoi a servi exactement le Fonds de l'unité nationale caché dans le budget du premier ministre?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne la réserve à laquelle fait allusion la députée, elle s'inscrivait à cette époque dans le cadre financier du gouvernement. Le premier ministre actuel n'a mis en oeuvre aucune activité en utilisant cette enveloppe. Il a invité le greffier du Conseil privé à étudier cette enveloppe de financement et à émettre des recommandations sur la meilleure utilisation qui pourrait en être faite.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a reconnu l'existence du Fonds de l'unité nationale dans son propre budget. Le quotidien *La Presse* nous apprend aujourd'hui que ce fonds caché disposait d'une

enveloppe de 40 millions de dollars pour 2002-2003 seulement. Avant, on ne le sait pas.

Pour qu'on ait une vue d'ensemble, est-ce que le premier ministre ou le ministre des Finances peut nous dire combien d'argent, à titre de ministre des Finances, il a alloué au Fonds de l'unité nationale depuis 1993?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, le premier ministre actuel n'a fait aucun usage de cette réserve particulière. Il a demandé au président du Conseil privé d'étudier la question et de présenter des recommandations sur le meilleur usage qui pourrait être fait de cette réserve dans l'avenir.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, ce qu'on veut savoir, c'est combien a été utilisé depuis 1993. Le fonds secret de l'unité nationale existait bel et bien et bénéficiait d'un budget caché de 40 millions de dollars. À titre de ministre des Finances responsable de l'élaboration des budgets, il est impossible qu'il n'ait pas été au courant.

Le premier ministre peut-il, en conséquence, nous confirmer que depuis son premier budget, il a donné son autorisation pour financer un fonds secret dont l'existence a été sciemment cachée à la population?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué, le premier ministre, lorsqu'il est devenu premier ministre, ne s'est servi de cette réserve à aucune fin particulière. Il a cherché à recueillir des conseils professionnels pertinents auprès de la fonction publique, en l'espèce auprès du président du Conseil privé, afin de déterminer comment il conviendrait d'en faire le meilleur usage dans l'avenir.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, pour l'information du ministre des Finances, je voudrais lui apprendre que le premier ministre a été ministre des Finances pendant 9 ans.

Budget après budget, c'est-à-dire pendant neuf ans, soit neuf budgets, le premier ministre a reconduit des sommes importantes vers des fonds secrets, se rendant ainsi complice de son prédécesseur, Jean Chrétien.

Comment le ministre des Finances peut-il prétendre que la venue de son gouvernement et d'un nouveau premier ministre constitue un changement par rapport aux années Chrétien, quand son action au ministère des Finances prouve qu'il était impliqué jusqu'au cou?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, le premier ministre n'a fait aucun usage de ce fonds et a fait appel à la fonction publique pour recevoir des conseils sur l'utilisation qui pourrait en être faite.

*Questions orales***L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, directement du milieu des affaires, voici un autre vieil ami du premier ministre, Purdy Crawford, qui s'apprête à se servir dans l'assiette au beurre des libéraux. M. Crawford a siégé, en compagnie du premier ministre, au conseil d'administration d'Imasco et a versé 5 000 \$ à la campagne à la direction menée par le premier ministre.

C'est à se demander quel genre de don il faut faire pour être nommé à l'autre endroit.

M. Crawford vient tout juste d'être embauché par l'Office d'investissement du RPC pour agir, imaginez, à titre de conseiller en matière de conflit d'intérêts et d'éthique. Est-ce pour protéger les dénonciateurs ou un de ses bons amis? Dur à dire. Pourquoi le gouvernement ne comprend-il pas qu'il doit cesser de nommer ses amis à des postes de conseiller en éthique et d'accorder des traitements de faveur?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si la députée tient vraiment à dénigrer cet homme qui était candidat au titre de PDG de l'année au Canada il y a à peine deux ans.

• (1125)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, quand le gouvernement cessera-t-il de nommer ses petits copains conservateurs aux agences et commissions libérales?

De plus en plus, les Canadiens exigent que leurs fonds de pension servent à des investissements éthiques n'ayant rien à voir avec le fléau que propagent les producteurs de tabac. M. Crawford oeuvre auprès de la société productrice de tabac Imasco depuis le début des années 1970. Il a siégé au conseil d'administration, en compagnie du premier ministre, et a même occupé le poste de PDG et président.

Comment peut-on s'attendre à des conseils éthiques et impartiaux de la part d'un ardent défenseur des investissements dans les sociétés productrices de tabac et de la commercialisation des produits du tabac? L'Office d'investissement du RPC va-t-il...

Le Président: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il existe, bien sûr, des lignes directrices régissant ce genre d'investissement.

Si la députée tient à critiquer nos nominations, elle pourrait dénigrer l'un de nos conseillers en affaires municipales, qui se trouve à être M. Harcourt, ou encore l'un de nos ex-conseillers en matière de santé, et je peux parler naturellement de M. Romanow.

De toute évidence, le gouvernement cherche à obtenir les meilleurs conseils possibles, même s'il doit, à cette fin, se tourner parfois vers des néo-démocrates.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, au cours des dix dernières années, les fonctionnaires se sont succédé et les ministres des Travaux publics se sont succédé, mais une personne est demeurée à la barre. Il s'agit de l'actuel premier ministre. Il dirigeait le ministère des Finances avec une main de fer à l'époque où ces faux contrats ont été octroyés. Il siégeait au Conseil du Trésor alors même que son propre ministère dérogeait

aux règles. Comment les Canadiens peuvent-ils croire qu'il n'était pas au courant?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Encore une fois, monsieur le Président, le député fonde son argumentation sur un salmigondis d'informations et il en tire des conclusions erronées. La note de service de Mme O'Leary préconisait clairement une concurrence accrue et non le contraire. La firme que le député et son parti blâment tant, Groupe Everest, avait initialement reçu un contrat du Parti conservateur et non pas du Parti libéral.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, ils ont été là pendant dix ans et ont conservé la firme de publicité délinquante. Certains changements s'imposaient et les libéraux ne les ont pas faits.

Durant les dix dernières années de mauvaise gestion des libéraux, un fil conducteur a toujours relié les scandales, la corruption et le gaspillage et ce fil conducteur est l'actuel premier ministre. Ce salmigondis de preuves auquel le ministre des Finances fait allusion pointe directement vers le premier ministre et les données s'accumulent. Quelle sera l'excuse du jour maintenant que l'explication fournie par le premier ministre, c'est-à-dire qu'il ne savait rien, ne fait plus le poids?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je signale que la carrière du premier ministre en politique est bien connue des Canadiens. Ceux-ci sont très satisfaits de son travail. Il obtient l'appui d'une vaste majorité de Canadiens, au point même où des sondeurs ont demandé à des membres du Parti conservateur qui serait le plus en mesure de diriger le pays et ils ont répondu que ce serait le premier ministre actuel.

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, nous en apprenons chaque jour davantage sur la carrière du premier ministre. Il a déclaré n'avoir rien su du scandale des publicités avant 2002. La vérité, c'est qu'en 1995, le Conseil du Trésor, dont il était le vice-président, en passant, lui a demandé de cesser d'enfreindre les règles en matière d'attribution de contrats.

Des mois plus tard, son personnel enfreignait toujours les règles. Le personnel d'un cabinet ministériel ne peut tout simplement pas prendre d'initiatives. Il obéit à des ordres. Pourquoi le premier ministre a-t-il continué à enfreindre les règles et à accorder des contrats à ses amis politiques?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je présume que le député fait allusion à certains commentaires attribués à M. Guité. Je ferai remarquer au député que le ministère des Finances avait mis en doute le bien-fondé de ces allégations en 1995 et continue de le faire.

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, le fait est que le fil conducteur de tout ce fouillis politique et de toute cette corruption, c'est l'actuel premier ministre. Le Conseil du Trésor, dont il était le président, lui a dit en 1995 de cesser d'enfreindre les règles.

Pourquoi le premier ministre a-t-il ignoré ces demandes du Conseil du Trésor et a-t-il continué à enfreindre les règles et à accorder des contrats à ses amis politiques?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, un ensemble de règles avaient été mises en place au début des années 1990 relativement aux procédures d'octroi de contrats; elles se rapportaient notamment, si le député est familier avec ces détails, à l'ancienne annexe Q du Règlement sur les marchés de l'État.

Au cours de mon enquête sur ces questions, je me suis rendu compte que les procédures adoptées méritaient d'être renforcées. En fait, c'est ce qui s'est produit au cours des années 2002 et 2003 lors de la révision de ces règles. Auparavant, tous les éléments dont je dispose me portent à croire que le ministre des Finances a respecté toutes les obligations qui lui étaient faites.

• (1130)

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, au nom de l'unité nationale, Jean Chrétien était prêt à tout, même à frauder et à détourner des fonds publics. Dans l'opération des drapeaux, on apprend que la méthode Chuck Guité était aussi appliquée. On apprend également qu'une fabricante de drapeaux, aussi présidente du Parti libéral fédéral en Colombie-Britannique, a avisé les députés fédéraux de la province qu'il y avait violation des règles.

Qui peut nier, de l'autre côté de la Chambre, que des députés de la Colombie-Britannique n'ont rien fait, même s'ils savaient?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, l'opération des drapeaux à laquelle la députée fait allusion a été lancée par le gouvernement à une période où l'unité nationale soulevait de nombreuses questions.

Cela étant dit, le gouvernement examine les dossiers et, comme dans le cas de tous les autres contrats de publicité, des enquêtes sont en cours pour que ceux qui auraient commis des malversations rendent des comptes. Si des fonds ont été versés contrairement aux règles, ils seront rendus aux contribuables du Canada.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, Mme Braverman a téléphoné personnellement au premier ministre qui était ministre des Finances à l'époque, pour l'informer de la situation. Ce dernier a choisi encore une fois de s'en laver les mains, en prétextant que l'opération des drapeaux, c'était l'affaire de la ministre du Patrimoine de l'époque.

Le premier ministre peut-il nier qu'il n'a, lui aussi, rien fait?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, cette question concerne la publicité. Nous faisons plusieurs démarches pour examiner tous les aspects du rapport de la vérificatrice générale qui portent sur les commandites, les contrats de publicité ou les sondages d'opinion publique. Le Comité des comptes publics étudie ces questions.

Les députés de l'opposition ne peuvent pas gagner sur les deux tableaux. Lorsqu'un comité des Communes fait du bon travail, ils s'en prennent au comité, majoritairement libéral, mais, chaque fois qu'il trouve d'autres informations, ils tentent de s'en attribuer le mérite. Le gouvernement est ouvert avec les comités, avec la population canadienne...

Le Président: Le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel a la parole.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a fait un appel solennel à celles et ceux qui savaient quelque chose sur le scandale des commandites, leur demandant de sortir et de parler publique-

Questions orales

ment. Pourtant, quand des militants libéraux lui écrivent ou lui téléphonent pour dénoncer des pratiques douteuses, il ne fait rien.

Comment le premier ministre peut-il penser qu'on va le prendre au sérieux quand il invite celles et ceux qui savent à parler, quand lui-même, lorsqu'il a été interpellé, n'a rien fait et a préféré s'en laver les mains?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, loin de s'en laver les mains, le premier ministre a lancé le processus le plus complet jamais entamé pour que cette affaire soit entièrement tirée au clair, que tous les faits soient connus, que toutes les pistes soient suivies jusqu'au bout et que les mesures appropriées soient prises. Le premier ministre a fait preuve de beaucoup d'ouverture, de transparence et de détermination pour faire la lumière sur cette question, et les Canadiens le reconnaissent.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'est pas crédible. Est-ce que le premier ministre n'aurait pas mieux fait d'imiter le fonctionnaire Cutler et, au lieu de se laver les mains comme il l'a fait, de démontrer du courage et de la transparence, et de dénoncer le scandale des commandites, plutôt que de le cautionner par son silence?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, sans vouloir commenter les détails, je dirai que, bien sûr, le gouvernement félicite M. Cutler de son courage.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, la Loi sur la gestion des finances publiques limite le pouvoir d'autorisation de dépenses des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. Toute demande d'attribution supérieure à 250 000 \$ doit être soumise à Travaux publics. Comment un fonctionnaire aurait-il pu autoriser des dépenses de 160 millions de dollars?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, l'employé dont il est question n'avait pas le pouvoir de signer des contrats non autorisés en vertu du contrat principal intervenu avec Hewlett-Packard. S'il y a eu des actes criminels, la GRC le constatera puisqu'une enquête est en cours. L'employé mis en cause dans cette affaire a été congédié. Pour l'instant, les enquêtes et les vérifications se poursuivent.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, seul le ministre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je ne sais pas si la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke est en mesure d'entendre la réponse. Je peux moi-même à peine l'entendre et je crois que les députés qui chahutent ne peuvent pas l'entendre.

Si nous avons des réponses différentes de tous les côtés de la Chambre, nous allons changer le Règlement. Néanmoins, pour l'instant, le Règlement prévoit qu'une seule personne à la fois pose une question et qu'une seule personne y répond. Le ministre avait la parole et c'est maintenant la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui l'a. Il serait fort apprécié d'avoir un peu d'ordre.

Questions orales

●(1135)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, seul le ministre peut approuver une dépense de cette importance. Le ministre a-t-il éliminé l'échappatoire qui a permis à une seule personne d'approuver des dépenses de 160 millions de dollars de fonds publics?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je pense que la députée ne comprend pas qu'il ne s'agissait pas d'un seul marché de 160 millions de dollars, mais d'une série de petits marchés. Il faut également se rappeler qu'une vérification judiciaire est en cours et que la GRC examine également cette affaire. De plus, d'autres mesures disciplinaires pourraient être prises.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, hier, le gouvernement a déclaré que le vol représentant une pratique criminelle très sophistiquée et que cela expliquait pourquoi les libéraux ne s'en étaient pas aperçus pendant des années.

Lorsqu'il s'agit de protéger les deniers publics, il semble que le premier ministre soit si incompetent, qu'il fait passer l'inspecteur Clouseau pour Sherlock Holmes. Pourquoi personne ne s'est-il inquiété de voir un employé du ministère de la Défense nationale, Paul Champagne, vivre dans un manoir, avec un gymnase, une piscine intérieure et un court de tennis, sur l'allée des milliardaires? Quelqu'un a-t-il pensé à lui demander comment il pouvait se permettre tout cela avec son salaire de directeur?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, une vérification judiciaire est en cours. La GRC examine cette affaire. Bon nombre de détails seront rendus publics en ce qui concerne les mesures prises à la suite de tout cela. Je m'attends à ce que cette question aboutisse devant les tribunaux. À ce moment-là, beaucoup de renseignements seront présentés.

Cependant, j'en reviens au fait que nous ne pouvons sauter aux conclusions relativement à l'aboutissement de cette affaire. Laissons le processus suivre son cours.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Eh bien, merci, inspecteur Clouseau, Paul Champagne était directeur...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je pense que le député voulait s'adresser à la présidence. Je ne vois pas l'inspecteur dans la salle. Je suis persuadé que le député voudra adresser ses observations à la présidence. J'espère qu'il ne laissait pas entendre que je suis l'inspecteur Clouseau.

M. Jay Hill: Merci, inspecteur Président.

Paul Champagne était un directeur au ministère de la Défense nationale et il occupait donc un poste de cadre intermédiaire. Il est incompréhensible, et je dirais même incroyable pour un gouvernement libéral incompetent qu'un bureaucrate puisse à lui seul approuver des dépenses de 160 millions de dollars de deniers publics.

Pourquoi n'a-t-on pas pris le temps de faire enquête pour savoir si Paul Champagne avait gagné à la loterie ou réalisé des gains importants à la bourse, comme il l'a prétendu? Est-ce parce que tant de libéraux se partageaient l'assiette au beurre qu'ils n'ont pas remarqué que Paul Champagne s'était taillé une part de choix?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député est peut-être prêt à sauter à toutes sortes de conclusions ici, mais un travail plutôt sérieux est effectué à ce sujet, malgré les blagues du député. J'exhorte le député, ainsi que

l'opposition dans son ensemble, à attendre les résultats. Cette question va être réglée.

En ce qui concerne la position du gouvernement, nous sommes persuadés que la conclusion de toute cette affaire va en fin de compte appuyer notre version des faits.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, la Direction des pensions de retraite de TPSGC est située à Shediac, au Nouveau-Brunswick. Depuis plus de 20 ans, ses fonctionnaires vaillants et dévoués gèrent les prestations de retraite de la fonction publique.

Depuis quelques semaines, ces employés de l'État exemplaires s'inquiètent d'une éventuelle privatisation, d'une possibilité de sous-traitance ou de partenariats entre les secteurs public et privé.

Quelles garanties le ministre peut-il nous donner quant à l'avenir de la Direction des pensions de retraite et à sa modernisation?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de cette excellente question. Je voudrais aussi remercier les employés de la Direction des pensions de retraite de Shediac de leur travail soutenu et laborieux pour assurer le bon fonctionnement du régime de pensions.

Je puis dire au député qu'il n'y a aucun projet de privatisation ou de sous-traitance en ce qui concerne ces travailleurs dévoués de Shediac. Bien au contraire, la Direction des pensions de retraite fait face à d'excellentes perspectives de formation dans le cadre de la modernisation de la fonction publique.

* * *

LES PRESTATIONS POUR ENFANTS

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement social. C'est en Nouvelle-Écosse qu'on trouve le moins de places en garderie subventionnées au Canada. Deux garderies sans but lucratif ont fermé leurs portes à Halifax et à Dartmouth le mois dernier, laissant une centaine de familles faire des pieds et des mains pour avoir une place en garderie. La situation en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec n'est guère mieux.

Il n'y a aucune obligation de rendre compte en ce qui concerne les sommes que le gouvernement fédéral a transférées aux provinces. À Halifax et à Dartmouth, les garderies subventionnées obtiendront une augmentation de seulement 11 \$ par mois par place, au lieu des 11 \$ par jour dont elles ont besoin.

Voici ce que les familles veulent savoir aujourd'hui. Quand le gouvernement s'engagera-t-il à avoir un programme national de garderies et quand appliquera-t-il des normes nationales pour aider les familles dans le besoin?

●(1140)

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, il appartient au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, comme aux autorités de toutes les provinces et de tous les territoires, de décider quels investissements ils font dans les soins de santé. Je crois savoir que les représentants de la Nouvelle-Écosse sont disposés à rencontrer les exploitants de garderies afin de discuter de leurs préoccupations.

La Nouvelle-Écosse reçoit actuellement 15 millions de dollars par année pour le développement de la petite enfance et 25 millions de dollars pour l'apprentissage précoce en garderie. Je crois savoir que la ministre s'entretiendra bientôt de cette question avec ses vis-à-vis de la Nouvelle-Écosse.

* * *

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, sous les gouvernements conservateurs précédents et le gouvernement libéral actuel, les droits de scolarité au niveau postsecondaire dans notre pays ont plus que triplé, ce qui a eu pour effet que les étudiants et leur famille sont de plus en plus endettés.

Ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, est très claire. Le prochain budget accordera-t-il une aide appréciable aux étudiants et à leur famille ou le gouvernement continuera-t-il de malmenager nos étudiants?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parcourir le pays au mois de janvier et j'ai consulté les Canadiens au sujet de leurs attentes prébudgétaires. Je puis dire au député qu'à toutes les tables rondes, les Canadiens ont désigné l'éducation comme étant une grande priorité et une grande préoccupation pour eux. Ils ont en outre souligné que la question clé était l'accès. Je ne puis en dire plus, mais la réponse se trouve quelque part par là.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre affirme qu'il n'était pas au courant de la combine des contrats de publicité. C'est le bon vieux moyen de défense fondé sur l'ignorance. Il semble qu'il était le seul à ne pas être au courant. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor étaient au courant, les fonctionnaires du Conseil privé étaient au courant et il est évident que ses amis libéraux qui pataugeaient dans l'assiette au beurre étaient au courant. Nous savons maintenant que ses hauts fonctionnaires les plus dignes de confiance étaient au courant, et ils n'agissent pas de leur propre chef. Peut-être ne voulait-il pas savoir? Le premier ministre fait des affirmations à l'encontre du bon sens.

Quand réalisera-t-il que le public canadien n'est pas dupe?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que le premier ministre a dit et fait, tant dans ses fonctions de premier ministre que dans ses fonctions antérieures, témoigne de sa droiture et de son honnêteté. Il faut être malveillant pour insinuer le contraire.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, la liste des dossiers que le premier ministre affirme ne pas connaître s'allonge de jour en jour. Le scandale d'un milliard de dollars au ministère de DRHC: «Je n'étais pas au courant.» Le gaspillage d'un milliard de dollars pour le registre des armes à feu: «Qui, moi?» Et maintenant, la combine des contrats de publicité, un scandale de 100 millions de dollars, et les contrats du ministère de la Défense nationale, un autre scandale de 160 millions de dollars. Un scandale n'attend pas l'autre.

Des milliards de dollars ont été gaspillés sous ses yeux, si bien qu'une question s'impose: comment le premier ministre peut-il faire croire aux Canadiens qu'il est possible d'en savoir si peu sur autant de choses?

Questions orales

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député me rappelle un adage qu'on enseigne à l'école de droit. Quand on ne maîtrise pas bien le droit et qu'on ne connaît pas bien les faits, il ne reste qu'à taper du poing sur la table. On tape beaucoup du poing sur la table ici.

Pour ce qui est des documents dont les députés d'en face parlent, la note de service de Mme O'Leary préconisait davantage, pas moins, de concurrence. Quant à M. Littler, la note de service lui était adressée, ce n'est pas lui qui l'a envoyée. Les députés mêlent tout et déforment les faits.

* * *

LA JUSTICE

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, PCC): Monsieur le Président, dans la livraison d'aujourd'hui du *Vancouver Province*, on dit:

À notre avis, il est temps que les politiciens adoptent le projet de loi du député de Surrey-Nord pour que les courses de rue soient une circonstance aggravante dans la détermination de la peine.

Les médias et la population veulent que le Parlement adopte le projet de loi C-338. La Chambre a manifesté son appui au projet de loi en le renvoyant au Comité de la justice, mais nous savons tous que le temps presse. Il faut décourager cette conduite criminelle irresponsable.

Le ministre fera-t-il preuve d'un peu de leadership en appuyant le projet de loi C-338 pour qu'il entre en vigueur avant le déclenchement des élections?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la question a été renvoyée au comité, comme le député l'a dit, et le comité l'étudie actuellement.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, à Surrey, un adolescent de 18 ans dont le permis de conduire avait déjà été suspendu à deux reprises a perdu la maîtrise de son véhicule pendant qu'il roulait à 140 kilomètres à l'heure. Il a percuté un abri-bus, blessant Sarjeet Dhillon, 71 ans. Tout porte à croire qu'il s'agit là, encore une fois, des conséquences tragiques des courses de rue. Avec l'arrivée du printemps, les courses de rue seront plus fréquentes, et ceux qui blesseront ou tueront des gens ne se verront imposer rien de plus qu'une peine de détention à domicile.

Le projet de loi C-338 envoie aux tribunaux le message qu'ils doivent prendre ces crimes plus au sérieux. Le ministre pourrait adopter le projet de loi en une journée. Pourquoi refuse-t-il de l'appuyer?

● (1145)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, parce que je respecte le processus démocratique et l'examen de projets de loi par des comités parlementaires. Le projet de loi a été renvoyé à un comité.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, Air Canada s'apprête à annuler l'achat de 15 biréacteurs régionaux de Bombardier, au profit d'Embraer.

Questions orales

Est-ce que le gouvernement peut nous assurer que la ministre de l'Industrie interviendra auprès d'Air Canada afin que son choix maximise les retombées pour l'industrie aéronautique québécoise?

[Traduction]

L'hon. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, Air Canada a indiqué qu'il se pourrait qu'elle modifie sa stratégie à l'égard de l'achat d'avions régionaux de Bombardier. Le gouvernement reconnaît l'importance de cet achat pour Bombardier et pour le secteur aérospatial canadien.

Nous continuons d'étudier la demande d'un soutien au financement des ventes. Toute décision qui sera prise tiendra compte des priorités du gouvernement du Canada, dans le plus grand respect des deniers publics.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement peut-il nous assurer qu'il agira rapidement et ne laissera à Air Canada aucun prétexte pour acheter ailleurs? Va-t-il laisser Embraer se péter les bretelles parce qu'elle a doublé Bombardier même chez Air Canada?

[Traduction]

L'hon. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué plus tôt, nous continuons d'étudier la demande de soutien du financement des ventes. Toute décision qui sera prise tiendra compte de toutes les priorités du gouvernement du Canada, dans le plus grand respect des deniers publics.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement continue d'accroître son déficit démocratique. Taiwan n'a pas été admise comme pays membre de l'Organisation mondiale de la santé parce que la Chine s'est opposée à son adhésion.

Le printemps dernier, le Parlement a adopté une motion de l'opposition demandant au Canada d'appuyer l'admission de Taiwan à titre d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'appuyer la demande de Taiwan devant l'Organisation mondiale de la santé?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, puisque nous en avons discuté à maintes reprises, la Chambre sait sans doute que, pour devenir membre de l'Organisation mondiale de la santé, il faut obtenir l'appui de tous les membres de l'OMS.

Comme bien d'autres pays, nous avons fait savoir au gouvernement taiwanais que nous l'appuierions par d'autres moyens dans tout dossier se rapportant à l'Organisation mondiale de la santé. Nous informons le gouvernement de Taiwan et nous collaborons avec lui. Nous reconnaissons son intérêt légitime à l'égard de ces questions. Nous voulons travailler de concert avec ce gouvernement, mais nous ne pouvons contrôler nous-mêmes tout ce qui se produit au sein des organisations internationales.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, le ministre nous sert le même mantra anti-Taiwan qu'il a utilisé il y a neuf mois à la Chambre et qui, à cette date, n'avait même pas convaincu les membres de son propre caucus, puisqu'ils ont voté pour la motion de l'opposition proposant qu'on appuie la demande de statut d'observateur de Taiwan.

Le déficit démocratique ne se résorbe pas. Comment le gouvernement peut-il justifier une position qui fait fi de la volonté formelle du Parlement?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il arrive parfois que la volonté formelle des politiciens se heurte à une dure réalité qu'ils ne peuvent pas changer. C'est le cas dans ce dossier.

Nous ne pouvons pas, à nous seuls, changer les règles de l'OMS. Il est totalement inexact de dire que nous sommes contre Taiwan. En fait, la Chambre, les députés et nous tous désirons travailler de concert avec le gouvernement et le peuple taiwanais pour veiller à ce qu'ils obtiennent la meilleure aide possible de la part de l'organisation de la santé.

Nous agissons en ce sens et nous empruntons les voies internationales qui s'offrent à nous. Nous appuyons leur capacité et leur volonté d'obtenir les meilleures informations possibles de l'organisation de la santé. Nous continuerons de le faire.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Il y a maintenant un an que notre pays a été frappé par la maladie de la vache folle. Un de mes commettants m'a récemment dit qu'il avait envoyé 13 vaches à l'abattoir pour un revenu de 882 \$, par rapport à un montant de 10 000 \$ qu'il aurait eu il y a un an, et qu'il avait obtenu, dans un cas très tragique, un chèque de 2,01 \$ pour 2 animaux.

Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour aider les agriculteurs de ma circonscription et d'ailleurs?

● (1150)

[Traduction]

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Glengarry—Prescott—Russell d'avoir posé cette importante question. Étant un ardent défenseur de l'industrie laitière à la Chambre, il connaît les répercussions de l'ESB sur les éleveurs et leurs familles.

Nous suivons plusieurs approches. L'une consiste à faire rouvrir la frontière; une autre, à mettre en oeuvre des programmes d'aide financière, dont un programme concernant les vaches de réforme qui est doté de 120 millions de dollars. De plus, nous avons récemment supprimé l'exigence d'abattage prévue dans ce programme afin que les éleveurs puissent toucher plus d'argent, et ce, plus rapidement.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, il y a un consensus de plus en plus ferme au sujet du manque d'équité dans la manière dont le gouvernement fédéral traite les provinces en ce qui concerne l'exploitation des ressources.

Le ministre des Ressources naturelles a fait allusion au fait que le gouvernement appliquerait l'accord de l'Atlantique dans l'esprit où il a été conclu, c'est-à-dire dans le but d'accorder un accès privilégié à la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Questions orales

Est-ce effectivement la politique du gouvernement, et, dans l'affirmative, la vice-première ministre pourrait-elle confirmer que cela se fera avant le déclenchement des élections?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans une conversation qu'il a eue avec le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador il y a quelques mois, le premier ministre a indiqué que ces questions devaient être examinées et réexaminées avec soin.

Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador peut être rassuré; ça se fera.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, cette incertitude n'a rien pour favoriser la croissance économique. S'il s'agissait de l'ancienne devise allemande, le mark stagnerait.

Quand le ministre des Ressources naturelles va-t-il respecter ses engagements? Quand va-t-il arrêter d'esquiver la question et quand va-t-il joindre le geste à la parole?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, depuis presque 20 que je suis en politique, je n'ai jamais esquivé une question et le député d'en face le sait pertinemment.

Comme vient de le dire le ministre des Finances, nous étudions le dossier. Nous avons eu des discussions avec le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador et nous n'accepterons pas que le député d'en face nous impose un calendrier.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick ont signé une entente de collaboration visant à élaborer une stratégie commune pour éviter une crise du crabe, comme ce fut le cas l'an dernier. Cette crise avait touché 3 000 travailleurs du Canada, dont 1 000 en Gaspésie. Ces deux gouvernements font plus que leur part dans ce dossier.

Compte tenu que la pêche au crabe approche à grands pas, le ministre des Pêches va-t-il prendre ses responsabilités en déposant très rapidement son plan de pêche au crabe des neiges?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le ministère est en train de considérer toutes les méthodes de gestion des pêches, y inclus le crabe. Le plan sera annoncé en temps et lieu.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'hon. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Hier, j'ai parlé à des représentants d'entreprises de conditionnement de la viande aux États-Unis qui m'ont informé devoir bientôt licencier 100 de leurs employés parce qu'il est impossible d'obtenir du bétail sur pied en provenance du Canada.

La subsistance de milliers de familles, de part et d'autre de la frontière, repose sur la réouverture de cette dernière. Le secrétaire parlementaire peut-il donner certains encouragements aux Canadiens à cet égard?

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je remercie le député d'Edmonton-Sud-Est de sa question.

J'ai eu le plaisir de rencontrer certains agriculteurs de sa circonscription le mois dernier et, à cette occasion, ils m'ont fait part de leurs préoccupations. Ils veulent entre autres la réouverture de la frontière. Le premier ministre et le gouvernement s'emploient activement à cette tâche.

Je profite également de l'occasion pour féliciter les députés de ce côté-ci de la Chambre et d'en face qui se rendront à Washington, la semaine prochaine, pour discuter avec les autorités américaines de la réouverture de la frontière. Il serait avantageux pour nos deux pays que la frontière soit enfin réouverte.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au suppléant du premier ministre.

Michel Vennat et André Ouellet ont été suspendus de leurs fonctions de président de société d'État. Ils ont eu jusqu'au 1^{er} mars pour s'expliquer. Je crois savoir qu'ils ont rencontré le président du Conseil du Trésor. Sauf erreur, M. Ouellet comparaitra devant le comité pour témoigner.

J'ai deux questions à poser. Tout d'abord, Michel Vennat va-t-il témoigner au Parlement? Deuxièmement, à quelle date une décision sera-t-elle prise et saurons-nous si les suspensions seront suivies d'un congédiement?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre note de la question et répondre la semaine prochaine.

Une enquête est en cours, et l'étude des faits se poursuit. Nous allons mener à bien les enquêtes en cours et fournir l'information, mais nous allons aussi prendre des mesures dès qu'il conviendra de le faire.

* * *

● (1155)

LA SANTÉ

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, PCC): Monsieur le Président, on a appris que, en 1981, la Société canadienne de la Croix-Rouge et Santé Canada étaient au courant de tests qui auraient permis d'éviter la transmission de l'hépatite C par transfusion sanguine.

Ils ont préféré ne rien faire. Résultat, des milliers d'innocents, y compris l'un de mes électeurs, Allan Blumenfeld, ont contracté cette maladie.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas fait ce qui s'imposait et n'a-t-il pas revu les indemnités des personnes infectées avant 1986?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est très sensible à la situation des malades atteints de l'hépatite C. Il a débloqué 525 millions de dollars pour les personnes infectées avant 1986 et après 1990.

Cet engagement, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, aidera à éviter aux malades des dépenses personnelles spéciales.

Questions orales

[Français]

TAIWAN

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il y a près d'un an, la Chambre des communes adoptait une motion visant à appuyer l'admission de Taiwan à titre d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé. Cette motion revêtait à cette époque un caractère d'urgence, compte tenu que le SRAS venait de frapper durement la région de l'Asie-Pacifique.

Après presque une année entière, alors que c'est maintenant la grippe aviaire qui fait des ravages dans cette même région du globe, pourquoi le ministre des Affaires étrangères refuse-t-il toujours d'intervenir auprès des États membres de l'OMS afin de faciliter l'octroi du statut d'observateur à Taiwan au sein de cette organisation, quitte à en changer les statuts en conséquence?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est la même que celle donnée à la question précédente. Le député sait très bien que ce sont exactement les statuts de l'organisation qui posent problème. Pour changer les statuts d'une organisation internationale, cela prend toute la communauté internationale.

Au Canada, au lieu de faire cela—parce que nous sommes intervenus en faveur de Taiwan—, ce que nous faisons, c'est que nous travaillons avec le gouvernement de Taiwan pour qu'il ait toutes les informations nécessaires pour faire face à ces menaces à la santé de sa population. C'est ce que nous faisons.

C'est une solution pratique à ce problème, et non pas une solution idéologique, comme celle que le député de l'opposition voudrait que nous adoptions.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, une autre période des impôts est en cours et le gouvernement refuse toujours de supprimer l'échappatoire fiscale scandaleuse permettant aux entreprises de déduire les amendes de leur revenu. Ne se rend-il pas compte du fait que cela est fondamentalement erroné? Le Parti libéral a-t-il perdu la capacité de distinguer le bien du mal? Cette situation constitue une insulte à la sensibilité de tout Canadien qui réfléchit.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. En vertu de quel raisonnement tordu continue-t-il d'accorder des faveurs fiscales à ceux qui violent la loi?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les députés savent que ce n'est pas la première fois que monsieur soulève cette question. Dans les réponses que je lui ai données précédemment, j'ai indiqué que je prendrais cette question comme une recommandation, dans le cadre de mes consultations avec les Canadiens.

Manifestement, s'il y a quelque chose à dire à ce sujet, ce sera forcément mardi, dans onze jours.

* * *

LA SANTÉ

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, PCC): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement a décidé d'indemniser seulement les victimes infectées entre 1986 et 1990, il a prétendu qu'il était impossible d'empêcher les infections antérieures et que rien n'aurait pu être fait pour protéger les transfusés avant 1986. Nous savons

maintenant que cette parodie aurait pu être empêchée et qu'un test existait. Pourtant, le gouvernement refuse encore de rendre justice.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas fait preuve de compassion envers ceux qui souffrent et ceux qui sont mourants?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Santé, je souligne que le gouvernement a fait preuve d'une grande compassion à l'égard de ceux qui souffrent de l'hépatite C. En effet, comme je l'ai dit plus tôt, il a engagé 525 millions de dollars pour les personnes qui ont été contaminées par cette grave maladie.

En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement contribuera à faire ce qu'il faut pour que ces victimes n'aient rien à déboursier. Le gouvernement compatit vivement avec ceux qui sont concernés.

* * *

● (1200)

[Français]

LE CANADIEN NATIONAL

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, les employés du CN sont maintenant en grève depuis une vingtaine de jours et, selon le syndicat, l'employeur a embauché des «scabs» venus des États-Unis pour maintenir ses opérations.

La ministre du Travail peut-elle s'engager à faire cesser immédiatement cette situation inacceptable et peut-elle nous dire quelles solutions elle entend mettre de l'avant pour y parvenir?

[Traduction]

L'hon. Judy Sgro (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Notre politique est très claire. Nous n'accordons pas de permis de travail à des briseurs de grèves illégaux.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, la présidente de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ou APECA, a entrepris une tournée de promotion d'un document du Parti libéral intitulé «The Rising Tide». De toute évidence, elle dépasse les limites de ses compétences à titre de présidente de l'APECA. Elle devrait faire preuve de neutralité et appuyer les députés de tous les partis du Parlement.

Le ministre est-il intervenu auprès de la présidente pour lui demander de ne plus agir de la sorte et de s'excuser auprès de tous les partis de la Chambre et de tous les Canadiens? Elle dépasse clairement les limites.

L'hon. Joe McGuire (ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, la sous-ministre responsable de l'APECA ne faisait que son travail. Elle parle des politiques du gouvernement. La mise en oeuvre des politiques de l'APECA relève de son mandat et du mien. Elle ne fait simplement que ce que je lui ai demandé de faire.

Le Président: Cela met fin à la période des questions. J'aimerais faire remarquer aux députés que, pour la première fois cette semaine, on a réussi à entendre aujourd'hui six questions de plus. Est-ce parce que les députés étaient relativement tranquilles? Il est vrai que les questions et les réponses étaient très courtes, et je vous en félicite.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, deux copies de la réponse du gouvernement aux recommandations faites dans le 23^e rapport du comité permanent portant sur le chapitre 7 du rapport de la vérificatrice générale du Canada paru en avril 2003: *La défense nationale—La gérance environnementale des sites d'entraînement et d'essai militaires*.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour une deuxième fois?

[Traduction]

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 11 mars 2004, plus tard aujourd'hui.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas l'intention d'empêcher la présentation de ce projet de loi à la Chambre des communes, mais je me demande par quel processus le consentement a été donné à l'adoption du projet de loi en première lecture.

Est-ce par suite de consultations tenues auprès des leaders à la Chambre? Si c'est le cas, pourquoi les députés membres de partis non reconnus à la Chambre n'ont-ils pas été consultés?

• (1205)

Le Président: La première lecture des projets de loi ne requiert le consentement de personne. Je suppose que le député parle de la motion de deuxième lecture du projet de loi, qui doit être présentée plus tard aujourd'hui en vertu de l'ordre spécial adopté hier, ce que le député a sans doute lu dans les *Journaux* d'hier.

Toutefois, quelqu'un pourrait peut-être répondre à la question relative aux députés qui ont été consultés. À l'instar du député, j'apprends ces choses-là quand elles sont présentées à la Chambre.

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, il y a un processus tout à fait normal. Il y a des réunions qui se tiennent toutes les semaines avec tous les chefs de partis reconnus en cette Chambre. Il y a eu une entente entre les chefs de partis. L'entente doit se traduire par un accord donné à la Chambre. J'ai demandé cet accord pour la motion qui prévoit effectivement le télescopage de l'ensemble des processus relatifs à ce projet de loi.

Je ne peux quand même pas, comme vous le savez, me prononcer sur la présence ou l'absence de députés en cette Chambre, mais tous

Affaires courantes

ceux qui étaient présents ici pouvaient s'y opposer s'ils le souhaitaient.

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, j'accepte vos commentaires relatifs à ces questions de procédure et je vous en remercie. J'aurais dû soulever la question à un autre moment.

Toutefois, je crois que cette question est pertinente. Une mesure a été prise et j'aimerais à tout le moins que la Chambre se rende compte de ce que cela implique. Une mesure a été prise, présumément avec l'accord de tous les députés de la Chambre, mais elle ne faisait suite qu'à une consultation auprès des divers leaders qui sont autorisés à parler au nom des députés qui appartiennent aux partis reconnus comme parti officiel à la Chambre et ayant un leader à la Chambre.

Il n'y a eu aucune consultation dans le cadre de ce processus qui, si je ne m'abuse, exigeait le consentement unanime de la Chambre. Bon nombre de députés qui n'appartiennent pas à un parti reconnu à la Chambre, dont moi-même, n'ont pas été consultés.

Je m'attends à ce qu'on me dise que je soulève cette question portant sur le projet de loi à l'étude avec une journée de retard et j'accepte cela. Toutefois, il y a une question de principe portant sur les droits des députés dont il faut tenir compte, particulièrement pour ceux d'entre nous qui sommes considérés comme indépendants. J'aimerais qu'on me garantisse qu'on se penchera sur cette question.

Je suis un député dûment élu. Il y a d'autres députés qui sont dans la même situation que moi et qui ne peuvent compter sur aucun leader pour parler en leur nom. Il ne peut y avoir consentement unanime sans que nous donnions le nôtre. Aussi, il faudra trouver un moyen de voir à ce que cette réalité soit prise en compte.

[Français]

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, les rencontres qui se tiennent entre les leaders des partis en Chambre n'ont aucune valeur exécutoire. La seule valeur exécutoire des ententes qui s'y prennent, c'est celle que nous confère la Chambre, autrement dit, celle que la motion confère en cette Chambre. Et en cette Chambre, tous les députés, tous les parlementaires ont le droit d'intervenir.

Hier, la motion a été présentée à la Chambre et tous les parlementaires présents à la Chambre pouvaient intervenir.

De vouloir faire le débat en rétroaction me paraît un mécanisme relativement douteux. Je ne vois pas ce qu'il y a à corriger.

[Traduction]

Le Président: Je ne vois pas non plus me semble-t-il. J'estime que nous avons fait tout ce que nous avons pu.

La motion a reçu l'appui unanime de la Chambre hier. Si le député ou tout autre député avait eu alors des objections au sujet de cette motion, le consentement, cela va de soi, aurait pu être refusé. Cela n'a pas été le cas. La motion a été adoptée et nous devons maintenant la respecter.

J'invite le député à s'entretenir avec le leader du gouvernement à la Chambre des communes au moment où cela lui conviendra pour poursuivre cette discussion, mais, en ce qui concerne la Chambre des communes, j'estime que nous devons suivre l'Ordre du jour.

Affaires courantes

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, je déposerai deux rapports. Premièrement, j'ai l'honneur de présenter le neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres associés de quelques comités de la Chambre.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du neuvième rapport plus tard aujourd'hui.

Deuxièmement, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de son ordre de renvoi du mercredi 18 février 2004, relatif au projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le comité a étudié le projet de loi C-3 et en fait rapport avec des amendements.

[Traduction]

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, Lib.): [Note de la rédaction: le député s'exprime en cri]

[Traduction]

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 12 février 2004 relatif au projet de loi C-11, Loi portant mise en vigueur de l'Accord d'autonomie gouvernementale de la première nation de West Bank.

Le comité a étudié le projet de loi C-11 et en fait rapport avec propositions d'amendement.

● (1210)

[Français]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose:

Que le neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

[Traduction]

Le Président: [Français]

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter cinq pétitions.

Les Canadiens se préoccupent beaucoup du manque d'action du gouvernement maintenant qu'un projet de loi d'initiative parlementaire a été adopté presque à l'unanimité à la Chambre, celui-ci visant

à exiger que des étiquettes d'avertissement soient apposées sur tous les contenants de boissons alcoolisées. Les signataires sont stupéfaits et préoccupés que, au moment où nous avons besoin de telles étiquettes d'avertissement, le gouvernement ait choisi de ne pas agir. Ils prient le Parlement de rappeler au gouvernement ses obligations et de faire ce qu'exigent les intérêts supérieurs de l'ensemble des Canadiens.

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici toute une pile de pétitions. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître dans la législation fédérale la définition traditionnelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires sont originaires de différentes régions du Canada et leurs signatures s'ajoutent aux dizaines de milliers d'autres qui ont déjà été déposées à la Chambre au sujet du mariage, l'assise la plus fondamentale de notre société.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux autres pétitions que je voudrais, avec votre permission, présenter maintenant.

Dans la première pétition, des Canadiens veulent attirer l'attention sur une faille de la Loi de l'impôt sur le revenu qui permet aux entreprises du Canada de déduire de l'impôt sur le revenu des sociétés des amendes et des peines qui leur sont infligées parce qu'elles ont enfreint des dispositions législatives sur l'environnement, la protection des consommateurs, la sécurité en milieu de travail et ainsi de suite.

Ils prient le Parlement d'adopter immédiatement une loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'interdire aux entreprises de déduire toute amende ou peine de leur impôt sur le revenu des sociétés. Les pétitionnaires refusent que ces amendes ne soient qu'un coût d'exploitation.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition concernant la pornographie juvénile. Les pétitionnaires signalent à la Chambre que la très nette majorité des Canadiens condamne la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas mis en application la loi actuelle en la matière, de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera vivement réprimée.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de protéger les enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Scott Brison (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Français]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.) propose: Que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-24, qui vise à modifier la Loi sur le Parlement du Canada de manière à permettre aux parlementaires retraités âgés de 50 à 55 ans de bénéficier du Régime de soins de santé de la fonction publique, du Régime de services dentaires pour les pensionnés et du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique offerts par le Conseil du Trésor. Les modalités seraient les mêmes que dans le cas des fonctionnaires pensionnés âgés de 50 à 55 ans.

Ce projet de loi signifie donc que tous les parlementaires ayant droit à pension pourront se prévaloir des protections des régimes d'assurance-maladie à partir de 50 ans, exactement au même titre que les fonctionnaires.

Pour bénéficier de cette couverture, il faudrait que les parlementaires admissibles versent les cotisations correspondantes, comme le font les autres parlementaires et fonctionnaires à la retraite qui touchent une pension.

Cette mesure vient donc combler une lacune importante pour les parlementaires âgés de 50 à 55 ans qui n'ont pas encore droit à pension.

[Traduction]

La deuxième partie du projet de loi porte sur l'allocation d'invalidité pour les parlementaires de plus de 65 ans, qui a été établie en 2001 pour fournir, en vertu des mêmes critères, une couverture comparable à celle des parlementaires de moins de 65 ans. Depuis lors, il a été porté à l'attention du gouvernement que l'admissibilité aux régimes collectifs d'assurance-santé pour les parlementaires qui touchent une allocation d'invalidité n'est pas claire. Le projet de loi clarifie la situation.

Le projet de loi entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, à l'instar d'autres modifications visant les parlementaires.

Je conclus en remerciant chaleureusement mes collègues de tous les partis à la Chambre de l'appui qu'ils ont accordé à cette mesure législative qui, selon moi, repose sur des valeurs humaines profondes et incontournables.

•(1215)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada. Comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a mentionné, cette mesure législative porte les prestations des parlementaires à la retraite au même niveau que celles des parlementaires en service, à l'instar de ce qui se fait dans la fonction publique.

Très souvent, les gens s'imaginent que les politiciens élus reçoivent des prestations supérieures à celles des citoyens ordinaires. À titre de parlementaires, nous ne devrions pas recevoir plus que les autres, mais nous ne devrions certainement pas recevoir moins. Parfois, ce n'est que lorsqu'un besoin se fait sentir, dans un cas particulier, qu'on constate qu'il y a des anomalies dans nos mesures

législatives. Je suis ravi d'appuyer ce projet de loi qui assurera la protection des citoyens, en l'occurrence des parlementaires retraités, exactement comme cela se fait pour les fonctionnaires ayant entre 50 et 55 ans, lorsque le besoin se manifeste.

Voilà le genre de mesure législative dont nous devrions toujours prendre la peine de vérifier la pertinence et l'actualité, pour que les représentants élus, tout autant que les fonctionnaires, puissent se prévaloir de ces avantages sociaux, lorsqu'ils en ont besoin. Or, c'est précisément l'objet de cette mesure législative et nous sommes fort heureux de l'appuyer.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, c'est assez exceptionnel, mais vous verrez aujourd'hui notre communion d'esprit pour des raisons humanitaires, comme l'a indiqué le leader du gouvernement à la Chambre, au sujet du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur le Parlement.

Je suis heureux aujourd'hui de voir ce vaste consensus qui existe à la Chambre, tout en étant un peu triste de devoir faire un amendement comme celui-là au régime d'assurance-maladie pour les parlementaires retraités.

Le projet de loi vise tout simplement à reconnaître une situation. Vous savez, parfois, lorsqu'un projet de loi ou un règlement est établi, on dit que dans certaines situations, cela peut passer entre deux dossiers de chaise.

Le projet de loi qu'on décide de façon consensuelle d'adopter vise justement à corriger ce genre de situation où un parlementaire, qui aurait droit à une pension mais qui serait âgé de moins de 55 ans, soit entre 50 et 55 ans, se verrait privé de son droit de bénéficier d'un régime d'assurance-maladie et d'assurance dentaire adéquats s'il décide de payer sa part de cotisations. Donc, on ne demande pas la lune, mais on demande tout simplement de reconnaître une situation qui peut être à l'occasion difficile.

C'est pour cette raison qu'il est tout à fait normal pour nous, du Bloc québécois, comme mes collègues conservateurs et libéraux l'ont dit, de rendre le régime semblable à celui qui peut s'appliquer pour les fonctionnaires âgés entre 50 et 55 ans, qui sont à leur retraite et qui décident de payer leurs cotisations au niveau de l'assurance-maladie et donc d'en retirer les avantages.

Je ne m'exprimerai pas plus longtemps pour donner mon accord, comme mes prédécesseurs l'ont fait, sur le projet de loi C-24. Je crois que de cette façon, on peut améliorer un peu la situation et la condition de certains parlementaires, de certaines personnes de cette Chambre. Je suis heureux, au nom du Bloc québécois, de donner mon appui à la modification et au projet de loi C-24.

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, au nom de tous mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je suis très heureuse d'appuyer le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

Je tiens à souligner l'esprit de coopération grâce auquel ce projet de loi a pu être présenté à la Chambre aujourd'hui. Tous les députés de tous les partis ont travaillé de concert pour combler une grave lacune dans une de nos lois.

Le projet de loi C-24 corrige cette lacune. À l'heure actuelle, un député qui a occupé son poste pendant six ans ou moins, qui n'a pas encore 55 ans et qui doit quitter la Chambre ou décider de ne pas se représenter comme candidat pour des raisons de santé, n'est pas admissible au régime de soins de santé alors qu'il le serait s'il avait atteint 55 ans.

Initiatives ministérielles

Nous corrigeons donc un oubli, une omission non intentionnelle dans la loi actuelle. Il serait juste de dire que personne ici ne croit qu'il puisse s'agir d'autre chose que d'un oubli. Je ne peux imaginer que les rédacteurs de la loi ont sciemment voulu pénaliser les députés malades qui sont incapables de continuer à travailler à la Chambre des communes; dans l'état actuel des choses, ils ne peuvent plus participer au régime de soins de santé au moment même où ils en ont le plus besoin.

Voilà une lacune qu'il fallait combler. Je suis heureuse de voir que c'est ce que nous nous apprêtons à faire aujourd'hui.

• (1220)

Le Président: Le Règlement prévoit qu'un seul représentant de chaque parti prendra la parole à la Chambre. Le député demande-t-il le consentement unanime de la Chambre pour s'adresser à ses collègues?

Le très hon. Joe Clark: Très brièvement, monsieur le Président.

Le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement pour que le très honorable député de Calgary-Centre prenne la parole?

Des voix: D'accord.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'appuie sans réserve ce projet de loi. Je pense qu'il serait anormal que les députés n'aient pas accès aux mêmes privilèges dont jouissent d'autres fonctionnaires.

Je prends la parole pour remercier le leader adjoint du gouvernement de m'avoir renseigné à propos du projet de loi au sujet duquel je n'ai pas été consulté avant sa présentation à la Chambre. J'espère que cette forme de courtoisie deviendra une pratique de la Chambre relativement à des députés comme moi.

Je constate en outre que lorsque le projet de loi initial a été présenté à la Chambre, on nous avait dit de façon catégorique qu'aucune modification ne lui serait apportée. Je me demande si l'ex-leader du gouvernement, qui est présent à la Chambre, pourrait confirmer que ce n'est plus le cas. Je ne m'y oppose pas. Je le constate et j'appuie certainement cette mesure.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 11 mars, le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la troisième fois et adopté.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté, et de l'amendement et du sous-amendement.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège que de parler du projet de loi C-12, que le ministre fédéral de la Justice a recyclé et qui ne contribuerait en rien à offrir aux enfants la protection dont ils ont besoin.

Au comité, nous avons entendu beaucoup de témoignages au sujet du projet de loi. Nous avons entendu des policiers de première ligne et des groupes de défense des enfants comme Beyond Borders. Le gouvernement a tout simplement fait fi des nombreux témoignages de ces groupes de défense et de ces policiers, qui ont répété maintes

fois que le projet de loi C-12 ne permettrait pas de protéger les enfants.

En rétablissant ce qu'on a appelé une mesure législative en faveur des pédophiles, et en ne songeant absolument pas aux vrais besoins des enfants, le premier ministre poursuit tout simplement le legs d'indifférence laissé par le premier ministre précédent.

Le projet de loi ne traite pas des problèmes fondamentaux liés à la protection des enfants dont notre système de justice pénale devrait se charger. Il ne supprime pas tous les moyens de défense contre la possession criminelle de pornographie juvénile. Il n'augmente pas l'âge du consentement à des relations sexuelles entre adultes et enfants, âge qui se situe à 14 ans, l'un des seuils les plus bas en Occident.

Une des dispositions du Code criminel permet à un adulte d'avoir des relations sexuelles avec un enfant de seulement 12 ans si cet adulte pensait que l'enfant avait 14 ans. Bien que cela puisse paraître scandaleux, c'est exactement ce qui s'est passé récemment en Saskatchewan, où un juge a acquitté deux hommes dans la vingtaine qui avaient eu des relations sexuelles avec une adolescente autochtone qui avait fait une fugue. Ils ont été acquittés parce qu'ils pensaient qu'elle avait 14 ans.

Le projet de loi ne prévoit aucune peine obligatoire en cas d'agression sexuelle contre des enfants, contrairement à ce qui s'est fait dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis.

En outre, le projet de loi ne simplifie pas le droit de la preuve applicable aux déclarations de culpabilité visant des délinquants sexuels.

Le Canada devient un refuge mondial pour les prédateurs d'enfants, en raison de ces lacunes évidentes dans la politique des libéraux. En fait, tout le projet de loi est truffé de dispositions vagues, qui ne permettent pas d'assurer avec certitude la protection dont les enfants ont besoin. Cela réjouira donc sans doute un prédateur d'enfants notoire comme John Robin Sharpe, qui appuie le projet de loi, car il estime que ce projet de loi favorisera la compréhension des relations sexuelles entre un adulte et un enfant. Il est évident qu'un prédateur d'enfants fait l'éloge du projet de loi, mais tous les policiers de première ligne, tous les organismes de protection des enfants et tous les témoins qui ont comparu devant le Comité de la justice ont dénoncé le projet de loi, à l'exception du ministre.

Permettez-moi de traiter de certaines des préoccupations qui ont été soulevées.

Le premier sujet de préoccupation dont il faut discuter, ce qui a été fait par certains de mes collègues, concerne la controverse entourant le moyen de défense fondé sur la valeur artistique. Cette controverse découle de la réaction au procès du prédateur d'enfants mentionné plus tôt, John Robin Sharpe.

La Cour suprême du Canada, dans l'arrêt R. c. Sharpe, affirme que la valeur artistique doit être interprétée aussi largement que possible. Cela ouvre véritablement la porte aux abus en ce qui concerne l'application de ce projet de loi. Essentiellement, cela signifie que quelqu'un peut faire comparaître un témoin qui dit qu'il y a au moins une certaine valeur artistique dans ces écrits dégradants, et c'est suffisant pour qu'un juge songe à l'acquiescement.

Initiatives ministérielles

● (1225)

Cette interprétation du droit par la Cour suprême du Canada a contribué à orienter la décision du juge qui a acquitté M. Sharpe de deux accusations de possession de matériel pornographique juvénile dans le but d'en faire la distribution, puisque l'oeuvre, renfermant des écrits violents mettant en scène des enfants vulnérables, avait une valeur artistique.

C'est vraiment remarquable que nous refusions d'accepter le moyen de défense fondé sur la valeur artistique lorsqu'il s'agit des femmes dans notre société et de l'exploitation des minorités raciales alors que, lorsqu'il s'agit de la minorité la plus vulnérable de toute, nos enfants, les tribunaux sont plus qu'enclins à protéger le droit à la valeur artistique et à miner la protection que les enfants méritent. Il faut éliminer ce moyen de défense, c'est plus qu'évident. Il n'est simplement pas nécessaire.

Le Parti conservateur a demandé au gouvernement fédéral d'éliminer ce moyen de défense. Le gouvernement a répondu, certes, mais sa réponse est pitoyable pour ce qui est de la protection des enfants.

Le moyen de défense prévu dans l'ancien projet de loi a été ramené à un seul, lequel est fondé sur le bien public. Même si l'ancien ministre de la Justice a tenté de faire accepter le projet de loi en disant que le moyen de défense fondé sur le mérite artistique avait été éliminé, il a avoué au Comité de la justice que ce moyen de défense subsistait à l'intérieur de celui plus général fondé sur le bien public.

Voilà qui est typique de l'approche que l'ancien ministre de la Justice adoptait, et il semble que son successeur est en train de l'imiter. Si l'opinion s'indigne suffisamment, ils apportent des changements. Toutefois, ce ne sont pas des changements qui répondent vraiment aux préoccupations soulevées, mais qui maquillent l'intention initiale tout en la maintenant.

Qu'a dit l'ancien ministre de la Justice lorsqu'il a décrit ce nouveau moyen de défense fondé sur le bien public? Il a avoué, pour reprendre textuellement ses propos:

La valeur artistique existe toujours au sens où une oeuvre d'art devra satisfaire au critère du nouveau moyen de défense fondé sur le bien public et franchir les deux étapes. Il faut toujours d'abord se demander si elle sert le bien public.

Il est évident que le moyen de défense fondé sur le mérite artistique subsiste.

Dans l'affaire Sharpe, la Cour suprême du Canada a tenu compte de cette déclaration. Elle a brièvement considéré le moyen de défense fondé sur le bien public. Elle a constaté que cette notion avait été interprétée comme «nécessaire ou favorable à l'activité scientifique, littéraire ou artistique ou à d'autres sujets d'intérêt général». Voilà comment la Cour suprême du Canada a interprété cette notion.

La Cour suprême a ajouté:

On pourrait soutenir que la possession de matériel qui favorise l'épanouissement expressif ou psychologique ou qui renforce l'identité sexuelle d'une personne d'une façon non préjudiciable pour autrui sert le bien public. Dans certains cas, cela pourrait éliminer certaines des applications les plus problématiques du par. 163.1(4). Par exemple, cela pourrait parfois empêcher la disposition s'applique à des oeuvres visuelles créées et conservées en privé par une seule personne...

● (1230)

Cette déclaration de la part de la Cour suprême du Canada a soulevé toute une controverse. Une des choses que la cour n'a pas comprises, semble-t-il, c'était que ce type de pornographie juvénile écrite est utilisé pour amener les enfants à penser que ces types de relations sexuels avec des adultes sont acceptables. Il est très difficile

alors d'éliminer ce type d'information ou de pornographie juvénile. Ces créateurs de pornographie prétendent ensuite qu'ils n'écrivaient cela que pour eux-mêmes.

J'ai entendu une histoire intéressante au sujet de certains des documents que M. John Robin Sharpe avait en sa possession; ils auraient porté une mention disant que ce matériel pouvait être illégal au Canada. C'est une chose curieuse à mettre sur ses propres écrits destinés à son usage personnel. Si M. Sharpe pensait que ce serait illégal, c'est une chose, mais pourquoi aurait-il dû placer cette mention sur le dessus du document lui-même? L'allusion est claire. Il distribue ce matériel afin d'aider d'autres prédateurs d'enfants.

En essayant de créer ce type d'exception sous prétexte de protéger la liberté d'expression, la cour permet que des enfants puissent être victimes d'abus.

Le Parti conservateur demande l'élimination de tous les moyens de défense justifiant la possession criminelle de pornographie juvénile. Nos vis-à-vis disent que cela signifie que nous devons rendre illégale cette possession dans tous les contextes. Ce n'est pas exact. C'est malveillant. Manifestement, aux fins de la poursuite, par exemple, il ne serait pas illégal pour la police ou les procureurs de posséder de la pornographie juvénile et il en irait de même des chercheurs qui étudient les effets de l'exposition à la pornographie juvénile.

Cependant, il doit y avoir des limites claires quant à ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Nous avons été confrontés à un problème semblable il y a quelques années, alors que tout indiquait que des policiers menaient des activités illégales pour faire avancer leur enquête criminelle.

La Cour suprême du Canada a déclaré que rien ne permettait à des policiers de mener ces activités illégales, qu'il n'y avait aucune protection dans la common law, dans les lois ou autrement. La Chambre s'est attaquée à ce problème en adoptant une mesure législative qui établit exactement dans quelles circonstances des policiers peuvent violer la loi pour faire enquête sur une autre accusation. On a bien délimité cela dans la loi.

Lorsque les députés d'en face disent que le fait d'interdire toute pornographie juvénile et d'en criminaliser la possession ne fonctionnera jamais parce que l'on interdirait ainsi son utilisation légitime par la police ou les procureurs chargés de procéder à des poursuites judiciaires, c'est tout simplement absurde.

● (1235)

On doit repenser ce projet de loi, afin qu'il tienne compte de ce que je considère comme une lacune essentielle de la loi, lacune qu'il serait cependant possible de combler en remaniant au mieux le texte. J'ajouterais à cet égard que les défenseurs des libertés civiles, qui ont indiqué qu'ils avaient également des réserves au sujet du moyen de défense fondé sur le bien public qu'il juge tout simplement trop vague et trop général. On voit donc que ceux qui cherchent à protéger les enfants se préoccupent de ce projet de loi et que les défenseurs des libertés civiles, soucieux de défendre certaines productions artistiques, s'inquiètent également du fait que l'expression utilisée dans ce projet de loi n'établisse pas de critères précis.

Initiatives ministérielles

J'aimerais dire un mot sur l'âge du consentement. Ce projet de loi, franchement, n'aborde pas efficacement cette question. Au lieu de prohiber toute exploitation des enfants par des adultes, en quelque lieu que ce soit—par exemple dans d'autres pays—et pour tout enfant de moins de 16 ans, cette mesure législative demande au tribunal d'examiner au cas par cas si l'enfant a subi des dommages. Cette façon de marcher sur la pointe des pieds à propos d'un comportement criminel est répréhensible. Le Parti conservateur n'appuiera pas une mesure législative aussi vague.

Encore une fois, les commentaires formulés par John Robin Sharpe, prédateur notoire d'enfants, louangeant cette mesure législative favorable aux pédophiles, donnent davantage de poids à la préoccupation de l'opposition au sujet du projet de loi. Les libéraux, au lieu de relever l'âge de manière à indiquer simplement et clairement qu'il ne doit y avoir aucun contact sexuel entre adulte et enfant, adoptent cette norme vague.

Par contre, j'admetts qu'il n'entre pas dans le rôle du Parlement de se mêler de certaines questions de politique sociale, par exemple des relations sexuelles entre enfants. Le Parti conservateur ne cherche pas à réglementer le comportement sexuel des enfants entre eux s'ils ont moins de 16 ans. Ce qui nous préoccupe, c'est l'exploitation des enfants par des adultes. Nous admettons qu'il faille adopter un âge limite d'exemption afin de ne pas criminaliser des activités consenties; mais nous tenons à interdire le genre d'activité dont John Robin Sharpe a récemment été reconnu coupable.

Pour ce qui est de l'âge de consentement, 80 p. 100 des Canadiens interrogés affirment vouloir porter l'âge de consentement à au moins 16 ans. Le gouvernement, lui, a plutôt jugé que certaines considérations culturelles nous empêchaient d'adopter cet âge au Canada. À de multiples reprises, nous avons demandé quelle considération culturelle dans notre pays autorisait l'exploitation sexuelle des enfants par des adultes. Les libéraux n'en ont rien dit. Le gouvernement a essayé de s'appuyer sur un certain camouflage culturel, ce qui n'a fait qu'insulter les Canadiens de toutes les cultures. Si quelque chose montre que des cultures au Canada acceptent l'exploitation des enfants par des adultes, pourquoi le gouvernement n'en fait-il pas état au lieu de dénigrer chacune des cultures de notre pays?

• (1240)

La ligne de pensée retenue par les libéraux dans ce projet de loi et consistant à instaurer des catégories dans les relations d'exploitation est tout simplement compliquée et, en fait, rend très difficile la mise en preuve en vue d'une poursuite. Nous avons déjà une disposition interdisant à une personne en position d'autorité d'exploiter une personne âgée de 14 à 18 ans. Les libéraux ont tout simplement tenté de reformuler ces mêmes critères. Voilà mon bref commentaire pour le moment. Je suis heureux d'avoir pu le faire.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de réfléchir à la région du pays dont il vient, la région de Winnipeg, au Manitoba. A-t-il, en particulier, observé une augmentation de la pornographie juvénile et ainsi de suite dans cette région? Les préoccupations se sont-elles aggravées ces dernières années, depuis qu'il occupe une fonction publique? Le député acceptera-t-il de réfléchir à certaines des observations de la police de Toronto auxquelles il a fait allusion et à ses inquiétudes en ce qui concerne le relèvement de l'âge du consentement? Peut-il confirmer que ce serait son souhait exprimé à elle aussi?

M. Vic Toews: Monsieur le Président, à la lumière de mes entretiens avec elle, je crois comprendre que la police de Toronto, à l'instar d'autres forces policières d'un bout à l'autre du pays, est en faveur du relèvement de cet âge du consentement sexuel pour le porter à 16 ans, en ce qui concerne les relations sexuelles entre un enfant et un adulte.

S'agissant de la pornographie proprement dite et de la pornographie juvénile en particulier, les policiers sont très inquiets. En effet, ils sont dépassés. En cette ère de la technologie et des ordinateurs, il peut y avoir des milliers, et même des centaines de milliers, d'images sur un ordinateur donné, ce qu'il fait qu'il est très difficile d'intenter des poursuites dans ces cas, et que c'est très lourd et très onéreux. Nous avons assisté ici à un exposé de la police de Toronto il y a environ un an, où elle a dit craindre que la législation et les approches suivies par le gouvernement n'endiguent pas cette vague de pornographie juvénile.

Au lieu d'emprunter les mêmes sentiers battus du passé, pourquoi ce gouvernement ne présente-t-il pas un projet de loi qui réponde aux inquiétudes des policiers de première ligne, qui réponde aux inquiétudes des organismes de défense des enfants et qui, effectivement, réponde à la préoccupation que la loi en vigueur ou ce projet de loi même ne protègent pas les enfants?

• (1245)

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'apprécie les observations de mon estimé collègue qui vient de parler. Il a été procureur général dans cette province et il a travaillé pendant un certain temps dans le domaine juridique, de sorte qu'il a beaucoup discuté et dialogué avec les autorités et avec les représentants de la justice qui relevaient de son autorité et de sa surveillance dans la province du Manitoba, et il sert notre Parti conservateur à merveille comme porte-parole principal sur ces questions.

Des personnes de toutes catégories ont tenu à exprimer leur point de vue sur le projet de loi C-12 dont nous sommes saisis. Certaines personnes sont indignées devant les défauts du projet de loi. Toute cette controverse au sujet du moyen de défense fondé sur la valeur artistique a commencé, à vrai dire, depuis un certain temps en réaction à l'affaire John Robin Sharpe, un pornographe juvénile célèbre.

Le projet de loi prétend apporter des modifications au Code criminel afin de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle, les mauvais traitements et l'abandon. Nous estimons qu'il n'a pas fait comme il faut et qu'il n'a pas fait assez. Par conséquent, nous, députés du Parti conservateur, avons des objections sur le projet de loi ministériel dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Dans l'affaire Sharpe, la Cour suprême du Canada a statué que la valeur artistique devrait pouvoir être interprétée aussi largement que possible. Cela nous préoccupe. Nous n'avons pas d'autres directives du Parlement, le plus haut tribunal du pays, en quelque sorte, si bien que la décision de la Cour suprême dans l'affaire John Robin Sharpe nous laisse une très grande latitude. Cette interprétation a aidé la cour à formuler la décision qui a permis l'acquittement de John Robin Sharpe, qui faisait l'objet de deux chefs d'accusation pour possession de matériel pornographique dans l'intention de distribuer ce matériel.

La cour a jugé que ce matériel, dont des écrits violents portant sur des enfants vulnérables, avait une certaine valeur artistique. Depuis ce jugement, les députés de ce côté-ci de la Chambre, surtout les conservateurs, pressent le gouvernement fédéral de supprimer la défense fondée sur la valeur artistique.

En vertu de ce projet de loi légèrement modifié, le projet de loi C-12, les défenses susceptibles d'être invoquées dans les affaires de pornographie juvénile, soit la valeur artistique ainsi que le but éducatif, scientifique ou médical, ont fait place à un moyen de défense unique fondé sur l'intérêt public. Or, cela ne résout pas le problème car la définition de l'intérêt public est très vaste et un peu floue.

Bien qu'il ait tenté de nous faire adhérer au projet de loi et de nous convaincre que la défense fondée sur la valeur artistique a été supprimée, ce qui est vrai au plan de la forme, l'ancien ministre de la Justice, le député d'Outremont, a reconnu devant le Comité de la justice que la défense fondée sur l'intérêt public englobait la défense fondée sur la valeur artistique. Voilà le problème. Comme le ministre l'a dit au Comité de la justice, la valeur artistique existe toujours au sens où une oeuvre d'art devra satisfaire au critère du nouveau moyen de défense fondé sur le bien public et franchir les deux étapes. Il reste qu'il faut encore se demander si elle sert le bien public. Ces propos figurent au compte rendu des délibérations du comité du 25 septembre 2003.

Dans l'affaire Sharpe, la Cour suprême du Canada a aussi brièvement...

Le vice-président: Je suis désolé d'interrompre le député, mais il y a un point que la Chambre souhaite peut-être aborder, ou le contraire. J'aimerais donner à la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine l'occasion d'intervenir.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, je demande l'indulgence du député et je m'excuse de l'interrompre.

Je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter le deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics sur la protection des témoins qui comparaissent devant le comité, dans le cadre de son étude du chapitre 3, «Le Programme de commandites», du chapitre 4, «Les activités de publicité», et du chapitre 5, «La gestion de la recherche sur l'opinion publique» du rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale du Canada.

• (1250)

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, comme je le disais, la Cour suprême du Canada

Initiatives ministérielles

s'est penchée, dans l'affaire Sharpe, sur la question de la défense du bien public. Elle a statué que le «bien public» pouvait être considéré comme ce qui est nécessaire ou favorable à l'activité scientifique, littéraire ou artistique ou à d'autres sujets d'intérêt général. Cette définition est passablement vague et même un peu étrange sur certains points.

Je fais ici référence au cas, qui a choqué l'opinion publique canadienne, où le Conseil des arts du Canada a récemment décerné un prix à un certain Istvan Kantor. Or, cet individu a été mis à l'amende pour vandalisme à cause de son soi-disant art. On a jeté l'argent par les fenêtres. Cet homme a récemment reçu un prix de la gouverneure générale. Les Canadiens étaient probablement d'avis que, compte tenu de son casier judiciaire, cet individu aurait dû payer une amende encore plus lourde pour ses horribles actes de vandalisme, mais on l'a plutôt récompensé.

On assiste parfois à un renversement des valeurs dans la société, en récompensant des actes qui ne sont pas particulièrement louables. Il existe un courant de pensée qui voit de la grandeur dans ces choses et les considère comme nécessaires ou favorables à l'activité scientifique, littéraire ou artistique ou à d'autres sujets d'intérêt général. Le problème vient en partie de là.

On a dit qu'on pourrait soutenir que la possession de matériel qui favorise l'épanouissement expressif ou psychologique ou qui renforce l'identité sexuelle d'une personne d'une façon non préjudiciable pour autrui sert le bien public. Or, il est évident que, dans le cas de Robin Sharpe, ce matériel n'agit pas uniquement sur son imagination et ne représente pas que des machinations de l'esprit, mais qu'il régit en quelque sorte sa vie.

Robin Sharpe a de nouveau été trouvé coupable. Il a eu des relations sexuelles avec un mineur il y a bon nombre d'années et il a été reconnu coupable. Il est évident qu'il ne s'agit pas là d'une question qui ne touche que cette personne et qui n'est préjudiciable pour personne, mais bien d'une situation qui peut causer du tort à d'autres personnes.

Le Parti conservateur tient à préciser très clairement que rien ne devrait pouvoir justifier la possession criminelle de pornographie juvénile. Bien sûr, la possession criminelle de pornographie juvénile ne s'applique pas à ceux qui, dans le système judiciaire, ont besoin d'en posséder aux fins des poursuites judiciaires ou aux chercheurs qui étudient les effets de l'exposition à la pornographie juvénile.

Je vous prie de croire qu'il est parfois horripant d'entendre ce que les policiers ont à dire à ce sujet. Bon nombre d'entre eux doivent faire des recherches là-dessus et présenter des faits dans le cadre de poursuites. Il est émotivement très difficile pour eux de revoir tout ce matériel et de devoir présenter le tout et pas seulement des échantillons. Je crois comprendre que les policiers qui ont pris connaissance de tout ce matériel horrible sont presque traumatisés par les actes de violence et de brutalité auxquels les enfants sont soumis dans ces images devant servir aux poursuites.

Nous n'avons rien contre les braves policiers des services de police du pays. Ces derniers préféreraient certainement ne pas avoir à revoir une telle quantité de matériel dans le cadre des poursuites contre des individus de ce genre. Il est très pénible pour les policiers de revoir tout cela, ces braves policiers qui défendent les intérêts et le bien commun de notre grand pays.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne l'âge du consentement, 80 p. 100 des Canadiens interrogés ont dit souhaiter que cet âge soit haussé à au moins 16 ans. Il y a à peine deux ans, les ministres provinciaux ont adopté à l'unanimité une résolution invitant le gouvernement fédéral à hausser l'âge du consentement à au moins 16 ans. Il semble exister une volonté en ce sens, du moins de la part des provinces. Nous nous demandons s'il existe une volonté de la part du gouvernement fédéral, mais de toute évidence, il n'y en a pas. Celui-ci ne semble tout simplement pas comprendre l'urgence de la situation. Même si les provinces exercent des pressions et réclament unanimement une modification, le gouvernement n'a encore rien fait.

Dans la plupart des démocraties occidentales, l'âge du consentement minimum est de 17 ans. Nous estimons que ce n'est pas trop demander dans notre monde moderne. Grâce à la technologie, la nouvelle circulera et se répandra très rapidement. Nous croyons que, dans l'intérêt public et pour protéger nos jeunes, il faudrait hausser l'âge du consentement.

• (1255)

En réponse à la question que je lui ai posée, un député a dit que les policiers de partout au Canada, les chefs de police et les policiers sur le terrain souhaitent qu'on hausse l'âge du consentement parce que cela leur faciliterait la tâche. Ils pourraient ainsi porter des accusations beaucoup plus facilement au lieu de se heurter à tous les obstacles qu'ils doivent surmonter pour que des poursuites soient intentées relativement à ces infractions ignobles.

Même l'ex-ministre de la Justice, Anne McLellan, a déclaré que l'idée de hausser l'âge du consentement était quelque chose que le gouvernement...

Le vice-président: Le député connaît fort bien l'usage qui a cours à la Chambre en ce qui concerne l'identité d'une autre personne. Je l'inviterais simplement à ne pas perdre cela de vue.

M. Maurice Vellacott: Mes excuses, monsieur le Président. Je vais citer l'ex-ministre de la Justice, originaire d'Edmonton, en Alberta, et je pense que les gens sauront de qui je parle.

Elle a déclaré que le gouvernement devrait relever l'âge du consentement. Parlant de porter l'âge du consentement de 14 à 16 ans, voici ce qu'elle a dit en octobre 2001:

Ces consultations seront terminées d'ici le 31 décembre de cette année. Je pense que nous verrons se dégager un consensus pour porter l'âge du consentement de 14 à 16 ans.

C'était effectivement le cas. Les provinces étaient unanimes dans leur volonté d'aller de l'avant. Puis elle a ajouté ce qui suit, sa manière à elle d'esquiver la question, de la contourner, de ne pas avoir à s'en occuper. Elle a dit ceci—une manière intéressante de s'en sortir:

Comme toujours, les choses semblent simples à première vue, mais ne le sont pas tellement en réalité. Cela nécessite l'apport de pas mal de changements au code. Nous allons devoir examiner tous les articles où l'âge est mentionné. Quoi qu'il en soit, cette question est inscrite au programme.

Eh bien, mettons-la donc au programme. Mettons la proposition de l'avant. Faisons-le au lieu de patiner autour de la question comme elle l'a fait. Qui veut la fin prend les moyens. C'est vrai qu'il y a des complications, mais si on a réellement la conviction et le désir d'aller de l'avant dans ce dossier des plus essentiels, on y arrivera. Nous pouvons le faire avancer. Qui veut la fin prend les moyens et on pourrait y arriver très rapidement.

L'une des principales objections que nous avons au projet de loi C-12 est qu'il ne relève pas l'âge pour un enfant de consentir à des contacts sexuels avec un adulte, ce qui donne lieu à des relations d'exploitation. En fait, il y a une catégorie dont l'objet est de protéger

les jeunes entre 14 et 18 ans. Quand un juge doit déterminer si une personne entretient une relation d'exploitation avec un jeune, il est tenu de prendre en considération la différence d'âge entre l'accusé et le jeune, l'évolution de la relation ainsi que le degré de contrôle ou d'influence que détient l'accusé sur le jeune.

Au fond, il y a ici beaucoup trop de latitude. Les dispositions n'assurent pas aux enfants la protection dont ils ont besoin. Elles ne donnent pas d'assurance, elles ne donnent pas à la police l'outil dont elle a besoin dans notre pays. La loi doit avoir plus de mordant pour que la police puisse agir rapidement dans les poursuites au lieu qu'elles s'éternissent et que les prévenus se défilent en tirant parti de ces moyens de défense.

Dans l'état actuel des choses, le projet de loi ne dissuadera personne. Il ne fera que prolonger les procès et les litiges.

Avant la présentation du projet de loi, il était déjà interdit à toute personne en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'une personne de 14 à 18 ans, ou à toute personne à l'égard de laquelle l'adolescent est en situation de dépendance, d'entretenir des liens sexuels avec cet adolescent. Il n'y a donc rien de neuf dans le projet de loi. Il est difficile de voir comment le fait d'ajouter toute personne «qui est dans une relation où elle exploite l'adolescent» contribuera à protéger les adolescents. Nous ne sommes pas convaincus que l'ajout de cette petite expression par le projet de loi C-12 soit une amélioration.

Dans l'affaire Sharpe, deux exceptions sont prévues pour la pornographie juvénile: les documents, comme un journal et des dessins, créés privément et conservés pour un usage personnel; et les enregistrements visuels d'une personne, par la personne même, se livrant à des actes sexuels légitimes, là encore conservés pour un usage personnel.

La deuxième exception risque d'exposer des jeunes de 14 à 18 ans à l'exploitation par les pornographes, puisqu'ils se livreraient à des actes licites, mais il y a là un risque inacceptable, puisque le gouvernement n'interdit pas toute relation sexuelle entre adulte et enfant. Seul le relèvement de l'âge légal pour consentir protégera vraiment les jeunes au moyen du Code criminel.

Nous ne préconisons pas une criminalisation des adolescents, comme dans d'autres États où l'âge de consentement est plus raisonnable. Mais dans ces États, comme le Royaume-Uni, l'Australie et la plupart des États américains, une disposition d'exception en matière d'âge s'appliquerait pour éviter que les adolescents ne soient criminalisés.

• (1300)

Le projet de loi C-12 augmente la peine maximale pour les infractions perpétrées à l'égard des enfants, y compris les infractions sexuelles, l'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence des enfants ou l'abandon de ceux-ci. C'est bien dans la mesure où cet énoncé existe, mais cela ne change rien si les tribunaux n'imposent pas les peines prévues.

Initiatives ministérielles

L'expérience nous a appris que l'augmentation des peines maximales ne se traduit pas par l'application de peines plus longues. C'est vérifiable dans tout le pays. On a beau hausser la peine maximale mais, s'il n'existe pas de peine minimale, cela ne contribue pas à augmenter le nombre de poursuites réussies ni à modifier les habitudes en matière d'imposition de peine. Il faut donc imposer des peines obligatoires et des peines réelles, éliminer les libérations d'office et s'abstenir d'imposer des peines avec sursis aux les prédateurs sexuels.

Comme d'autres l'ont déclaré ici aujourd'hui, nous sommes tous soumis aux effets de la technologie moderne. Nous faisons partie de la vague technologique et de ses progrès, mais c'est aussi ce qui crée ici une partie des difficultés. Le problème, c'est que la technologie est plus avancée que les mesures législatives. L'utilisation de la preuve dans les cas de pornographie juvénile est teintée d'archaïsme. Nous devons vraiment corriger ces lacunes. Le projet de loi n'a pas réussi à le faire. Des modifications s'imposent afin de régler de façon efficiente et efficace les cas de pornographie juvénile, de manière à ce que nous puissions finalement éradiquer complètement ce fléau, si possible.

Ce projet de loi crée une nouvelle infraction, en l'occurrence le voyeurisme et la distribution de matériel voyeuriste. Voilà une mesure positive et nous reconnaissons le mérite lorsque cela s'impose. Le projet de loi prévoit que c'est une infraction d'observer ou de filmer une personne qui s'attend normalement à être en toute intimité lorsqu'elle se trouve dans un endroit où elle est nue ou se livre à une activité sexuelle.

Dernièrement, il y a eu un cas à Saskatoon au palais des expositions. Je crois que des mesures disciplinaires ont été prises contre la personne incriminée, en l'occurrence un agent de la paix. Pour toute excuse, cet homme a, entre autres, déclaré qu'il prenait certains médicaments. Il se servait d'une caméra pour faire du voyeurisme dans les toilettes, au palais des expositions à Saskatoon. Compte tenu des progrès de la technologie, nous devons avoir des lois. Il faut donc se féliciter de l'élaboration de cette mesure législative qui s'avère une initiative positive.

Cependant, le Parti conservateur du Canada croit que le projet de loi ne va pas assez loin à l'égard de la protection des enfants canadiens. Voilà ce que les députés d'un peu partout au Canada ont purement et simplement constaté lorsqu'ils ont rencontré des groupes de protection des jeunes et des enfants. Par surcroît, nos entretiens avec les représentants des forces policières révèlent que cette mesure législative laisse à désirer. Elle est inadéquate et ne servira pas les fins pour lesquelles elle a été conçue, ce qui est fort regrettable pour les enfants du Canada.

Ce projet de loi ne donnera pas aux enfants la protection juridique accrue qui s'impose et que nous leur devons à titre de citoyens du Canada. Les enfants sont l'avenir de notre pays et nous ne pouvons permettre qu'ils soient menacés. Il faut mettre en place des lois efficaces et fermes. Ce projet de loi ne fera tout simplement pas l'affaire.

C'est en exprimant ces regrets que je conclus mon intervention. Le projet de loi C-12 nécessite des amendements substantiels. Le Parti conservateur du Canada espère qu'il sera éventuellement possible d'apporter les amendements qui s'imposent.

• (1305)

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, PCC): Monsieur le Président, en écoutant mon collègue, je n'ai pu faire autrement que noter l'attitude paradoxale du gouvernement, qui ne

fera rien pour hausser l'âge de consentement pour une décision de vie aussi importante pour une adolescente de 14 ans, alors qu'en même temps, il reconnaît certains problèmes inhérents qui touchent les jeunes gens. Il leur dit qu'ils n'ont pas le droit de fumer une cigarette avant d'avoir 16 ans, mais qu'ils peuvent avoir des relations sexuelles à 14 ans. Ils peuvent conduire une automobile à 16 ans. Ils doivent toutefois attendre jusque-là et même plus longtemps car, dans certaines provinces, il y a un système progressif qui leur impose encore une certaine surveillance lorsqu'ils commencent à conduire à cet âge.

Dans sa grande sagesse, le gouvernement affirme qu'à cet âge il n'est pas capable, par manque de maturité, de choisir la personne qui le représentera au gouvernement. Comme ce sont des gens assez âgés et apparemment assez matures qui ont élu un gouvernement libéral, ce serait peut-être le temps de permettre aux gens plus jeunes de prendre ce genre de décisions.

Le gouvernement affirme que les gens doivent avoir 18 ans pour prendre une décision éclairée sur leurs représentants au gouvernement. Lorsque nous adoptons des lois dans ce pays, nous prenons des décisions qui ont probablement davantage d'impact sur les jeunes gens au seuil de l'âge adulte qu'ils n'en ont sur nous qui prenons ces décisions.

Je me demande si le député pourrait expliquer comment il se fait que le gouvernement reconnaît ou du moins prétend qu'un enfant n'est pas assez mature pour choisir la personne qui va adopter des lois qui le concerneront jusqu'à ce qu'il atteigne 18 ans, alors que le même enfant peut prendre, à 14 ans, des décisions aussi importantes pour sa vie que celles qui concernent la sexualité.

M. Maurice Vellacott: Monsieur le Président, il est à la fois étrange et ironique que l'on accorde aux gens des privilèges d'adulte à un âge beaucoup plus jeune, relativement aux choses dont parlait mon collègue. Cela pose assurément un problème. Un peu partout au Canada, des individus ont utilisé ce fait comme excuse pour aggraver des jeunes, profiter d'eux et les exploiter sexuellement. Ils s'en défendent en affirmant qu'ils croyaient que ces personnes étaient âgées d'au moins 14 ans.

Je rappelle ce cas survenu à Tisdale, dans ma province, impliquant une jeune autochtone qui n'était pas âgée de 14 ans. En fait, elle était de deux ans plus jeune. Les individus qui l'ont agressée sexuellement ont dit qu'ils croyaient qu'elle était âgée de 14 ans. Si l'âge du consentement était haussé à 16 ans, les individus qui s'en prennent à une fille âgée d'une douzaine d'années ne pourraient plus invoquer cette excuse. Elle ne tiendrait plus.

L'âge du consentement doit être haussé, afin de faciliter la tâche aux forces policières du pays et empêcher les gens d'utiliser l'âge comme excuse et comme moyen de défense. Cette défense n'aurait plus aucun poids devant les tribunaux. La possibilité de s'en prévaloir doit être supprimée.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de son excellent discours et des efforts qu'il déploie depuis des années en faveur des causes éthiques et sociales. Je voudrais continuer en posant à mon autre collègue des questions qui s'inscrivent dans la même veine.

Depuis plusieurs années, mon parti a demandé à de nombreuses reprises aux libéraux de hausser l'âge du consentement de 14 à 16 ans. Pendant la période des questions, un des députés d'en face a expliqué que, pour des raisons culturelles, la chose ne serait pas possible.

Initiatives ministérielles

Je signale une autre contradiction dans la position des libéraux à cet égard; elle concerne les droits de l'enfant depuis longtemps reconnus par les Nations Unies. Le gouvernement a approuvé l'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui définit un enfant comme une personne âgée de moins de 18 ans.

Compte tenu de toutes ces contradictions et des normes internationales, mon collègue pourrait peut-être me dire quelle est la définition d'un enfant? Pourquoi, selon lui, les libéraux hésitent-ils à hausser l'âge du consentement de 14 à 16 ans, ce qui serait apparemment indiqué et conforme à la position de la plupart des instances internationales? Le député pourrait-il nous éclairer à ce sujet?

● (1310)

M. Maurice Vellacott: Monsieur le Président, je trouve la situation très paradoxale, compte tenu du fait que des instances internationales comme le Royaume-Uni, et la plupart des États américains ainsi que d'autres démocraties modernes, ont fixé l'âge du consentement à 16 ans, et dans certains cas à 17 ans.

Je trouve à la fois cruel et paradoxal de ne pas hausser l'âge du consentement. C'est de l'hypocrisie. Nous devons faire mieux que cela. Je ne sais pas exactement pourquoi le Canada doit être le premier à s'engager sur une mauvaise pente en maintenant un âge de consentement plus bas pendant que l'on voit d'autres pays mener l'offensive contre ces choses violentes, révoltantes et haineuses qui blessent les plus vulnérables d'entre nous.

Je remercie le député d'Edmonton-Centre-Est d'avoir posé une question qui attire l'attention sur l'hypocrisie du gouvernement libéral. Il faut prendre les mesures qui s'imposent. Malheureusement, le gouvernement libéral n'est pas disposé à le faire.

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Bon nombre de mes collègues ont abordé des questions précises. Je ferai de même, mais j'aimerais dans un premier temps aborder le sujet de façon générale.

Je suis ici depuis dix ans, et depuis dix ans on tente de s'attaquer à cette question. J'ai été élu en 1993, et très peu de temps après mon arrivée à la Chambre, on a soulevé bon nombre des questions qu'on pose encore aujourd'hui. Au sein des comités et à la Chambre des communes, on a demandé pourquoi le gouvernement ne prenait pas plus rapidement des mesures pour veiller à protéger nos enfants contre les prédateurs sexuels? Quelle autre question pourrait être plus importante pour un gouvernement que de protéger les enfants?

Je suis ici depuis dix ans. Je pose des questions et mes collègues posent des questions. Nous avons défendu notre position sur la protection des enfants contre les prédateurs sexuels et rien n'a été fait. La mesure dont nous débattons aujourd'hui, le projet de loi C-12, ne changera rien de concret dans les faits lorsqu'elle sera mise en application. Je demande donc au gouvernement pourquoi il a fallu attendre dix ans et pourquoi, même après dix ans, aucune mesure n'a encore été prise dans un dossier aussi important.

Je ne m'attends pas à recevoir une réponse, mais les Canadiens méritent une réponse à cette question. Ils s'interrogent encore à ce sujet. Outre certains grands dossiers de premier plan, celui de la protection des enfants est l'un de ceux qui sont le plus souvent portés à mon attention, et les gens s'intéressent surtout à la hausse de l'âge du consentement. Cependant, la protection de nos enfants contre les prédateurs sexuels comporte aussi d'autres aspects.

Si la chose est à ce point importante pour mes lecteurs, j'aurais du mal à croire qu'elle ne l'est pas pour les électeurs de tous les députés

d'en face. En fait, ils entendent les mêmes propos que moi; ils l'ont dit de diverses manières. L'âge du consentement aux activités sexuelles les préoccupe aussi. Ils s'intéressent aussi aux autres volets de la question, comme la valeur artistique dont nous avons tous débattu à la Chambre.

Par conséquent, puisque cette préoccupation est si répandue, y compris du côté ministériel, pourquoi n'avons-nous pas encore pris les mesures appropriées après dix ans? Le gouvernement invoquera la même excuse que le ministre des Travaux publics a utilisée hier, durant la période des questions, lorsqu'il nous a dit que son gouvernement n'était pas responsable puisqu'il n'était au pouvoir que depuis le 12 décembre.

Il a vraiment répondu cela à une question. Nous discutons de l'incidence, sur la réputation du gouvernement, de tous les scandales, comme celui de la publicité et celui des commandites, et du problème du ministère de la Défense que mon collègue de Prince George a mis au jour récemment en expliquant comment ce ministère avait versé 160 millions de dollars pour rien. Voilà peut-être le pire genre de corruption, et le gouvernement n'a rien vu pendant des années. Ces choses sont pourtant rapportées, et nous attirons régulièrement l'attention sur des cas de ce genre.

Qu'a dit le ministre des Travaux publics hier? Il a dit que son gouvernement n'a été constitué que le 12 décembre, cherchant par là à se démarquer lui-même et à dégager la responsabilité du premier ministre, du Cabinet, de tous les députés ministériels. Les députés libéraux cherchent à se désresponsabiliser; or ils faisaient partie du gouvernement au cours des 10 dernières années. Si j'étais à leur place, moi aussi, très franchement, je chercherais à me distancer.

La corruption est une chose, mais nous ne débattons pas de corruption aujourd'hui. Nous ne parlons pas du scandale des commandites ou dans tout secteur ayant connu la corruption.

Nous parlons d'un sujet tout aussi important, cependant, et c'est de protéger nos enfants contre les prédateurs sexuels. Si un aussi grand nombre de députés sont d'accord avec cet objectif, comme je sais qu'ils le sont, et s'ils souhaitent que leur gouvernement aille dans cette voie aussi, pourquoi ont-ils été si inefficaces? Après tout, ils font partie du gouvernement ou, à tout le moins, ils sont censés influencer le gouvernement à l'intérieur de leur caucus et à d'autres occasions.

● (1315)

À mes yeux, cela n'est pas dû au fait qu'ils ne soient pas de bonnes personnes. Je sais que la plupart des députés, quel que soit leur parti, font de leur mieux pour représenter leurs circonscriptions. Ils le font, nous le faisons tous. Nous y mettons même beaucoup de cœur. Selon moi, les députés libéraux ne sont pas différents. J'ai suffisamment discuté avec eux pour savoir qu'ils veulent représenter leurs électeurs.

Pourquoi alors, sur des questions critiques comme celle-ci, ne peuvent-ils faire valoir le point de vue de leurs électeurs? Pourquoi ne les autorise-t-on pas à le faire? Pourquoi ont-ils eu si peu de succès sur cette question des plus urgentes qui est de protéger nos enfants?

La réponse, c'est finalement le manque de démocratie de la procédure à la Chambre des communes, au gouvernement et dans notre système politique. C'est ce que j'ai soulevé abondamment au cours des 16 dernières années, depuis la fondation du Parti réformiste du Canada.

L'une des principales raisons de la fondation de ce parti en 1987 a été celle de la réforme de la démocratie. Ce parti visait à mettre en place diverses réformes de notre démocratie qui auraient permis à chaque député de chaque parti d'avoir une influence réelle à la Chambre des communes. Les députés auraient été en mesure de vraiment représenter le point de vue de leurs électeurs à la Chambre.

Pourquoi après 16 ans et pourquoi le gouvernement, qui est au pouvoir depuis plus de 10 ans, n'a-t-il rien fait à cet égard? C'est à cause du projet de loi C-12, dont nous sommes saisis aujourd'hui, et qu'arrivera-t-il à toutes les autres mesures que nous étudierons à la Chambre et qui dépendront de la question de savoir s'il y aura un système démocratique ou non?

Avons-nous établi un système démocratique qui fonctionne vraiment? Le gouvernement a eu 10 ans pour établir un tel système, mais il a empiré les choses au lieu de les améliorer. Je crois vraiment que le fonctionnement de la Chambre est moins démocratique maintenant qu'il ne l'était il y a 10 ans, quand je suis arrivé.

Si des changements démocratiques avaient été apportés, j'estime que les députés libéraux, qui comprennent l'importance de cette question, à l'instar de mes collègues et des membres des autres partis, auraient forcé le gouvernement à adopter une loi traitant des questions qu'on trouve dans le projet de loi C-12.

En définitive, nous devrions avoir un système où tous les habitants seraient vraiment représentés par leur député au Parlement. Après tout, leur député devrait relever d'eux et non du Cabinet et du premier ministre. Ce n'est pas comme cela que devrait fonctionner le Parlement.

Malheureusement, c'est comme cela qu'il fonctionne. C'est un bien triste constat sur les 10 années du gouvernement libéral. On peut remonter encore plus loin. Je m'en tiens à ces 10 années parce que ce sont celles que je connais le mieux.

Je sais quel combat mes collègues et moi, ainsi que des députés des autres partis, y compris le parti ministériel, avons livré pour les changements démocratiques. Grâce à ces changements, les questions comme la protection des enfants seraient traitées comme le grand public le veut.

Nous sommes tous élus par nos électeurs qui veulent que nous travaillions dans leur intérêt et que nous les représentions. Nous apprenons toutes sortes de choses des sondages d'opinions et autres études et bon nombre d'entre nous en faisons part dans notre bulletin parlementaire. Nous proposons sur une question comme la protection des enfants ou l'âge du consentement, et je l'ai d'ailleurs fait moi-même, comme bon nombre de mes collègues d'ailleurs. Sur cette question, nous exposons des renseignements pour et contre.

Il arrive parfois que nous invitons une personne qui ne partage pas notre opinion à présenter son point de vue dans notre bulletin parlementaire. Nous présentons notre opinion parce que nos responsabilités de représentation nous demandent d'agir comme chef de file au niveau local. Une partie de notre responsabilité de leadership vise à essayer de persuader les gens de partager notre point de vue. Nous tentons d'être persuasifs. Puis nous laissons à nos électeurs le soin de se faire une idée. Nous leur laissons le soin de dire clairement, par leur vote, ce qu'ils pensent de ces très importantes questions.

• (1320)

Tous les sondages effectués vont dans le sens du large appui de la population à l'égard du rehaussement de l'âge du consentement à des relations sexuelles à plus de 14 ans. Les jeunes ne devraient pas avoir à décider s'ils consentent à des relations sexuelles avec un

adulte. Ce n'est pas une chose à laquelle ils devraient avoir à réfléchir à cet âge. Donnons-leur le droit d'être des enfants pendant un certain temps.

Tous les sondages effectués sur cette question démontrent qu'au moins 80 p. 100 des répondants appuient la proposition de faire passer l'âge du consentement à au moins 16 ans.

Tout cela revient à la question du déficit démocratique comme dit le premier ministre. Qu'a-t-il fait pour apporter des solutions à cet égard? Rien. Qu'a-t-il fait pour régler cette question dont il devrait être au courant parce que je suis persuadé que bon nombre de ses députés lui ont fait savoir qu'ils voudraient bien que le gouvernement se penche sur ces questions. Qu'a-t-il fait? Il n'a rien fait du tout.

Si elle devait être adoptée, la présente mesure législative ne ferait pas grand-chose pour résoudre le problème. Je tenterai de revoir rapidement certains des points sur lesquels le gouvernement ne s'est pas penché. Je parlerai de ces éléments qui brillent par leur absence.

Je commencerai par la question de la valeur artistique. Certains de mes collègues en ont parlé. La controverse qui entoure cette notion dure depuis quelque temps. Elle a été déclenchée par l'affaire John Robin Sharpe, en Colombie-Britannique. Je pense que nous le savons tous. C'est un pornographe notoire qui s'en prend aux enfants.

Dans l'affaire R. c. Sharpe, la Cour suprême a déterminé que la valeur artistique devait être interprétée aussi largement que possible. Le gouvernement a rétorqué en supprimant de son projet de loi la valeur artistique comme moyen de défense et en la remplaçant par le bien public. Et ce, après qu'un ancien ministre de la Justice, qui essayait de vendre son projet de loi au comité, ait admis que ce moyen existait toujours étant donné qu'il était inclus dans le moyen de défense plus large fondé sur le bien public. J'aimerais citer cet ancien ministre de la Justice.

La valeur artistique existe toujours au sens où une oeuvre d'art devra satisfaire au critère du nouveau moyen de défense fondé sur le bien public et franchir les deux étapes. Il faut toujours se demander si elle sert le bien public.

Il a ajouté que la valeur artistique faisait partie de ce dont on doit tenir compte pour juger si l'oeuvre sert effectivement le bien public.

Cette question n'a pas été en rien réglée par le projet de loi. Dans la pratique, quand le moment viendra pour les tribunaux de se prononcer, cela ne changera probablement rien. Tous se passera probablement exactement de la même manière et la valeur artistique de ce que j'appelle de la pornographie juvénile continuera à être prise en considération et les résultats ne seront probablement guère différents. À cet égard, c'est un échec total de la part du gouvernement.

Le Parti conservateur réclame l'élimination de tous les moyens de défense qui justifient la possession criminelle de pornographie juvénile. Nous sommes très clairs là-dessus. Pourquoi le gouvernement, lui, est-il si peu clair? Ce qui est très clair, par contre, c'est qu'il n'est pas prêt à prendre le taureau par les cornes et à assurer la protection de nos enfants.

Initiatives parlementaires

Le deuxième problème que ne règle pas du tout le projet de loi est celui de l'âge du consentement. J'en ai déjà parlé car c'est une question dont il est évident qu'elle aurait dû être réglée il y a plusieurs années. Nous savons tous que laisser des jeunes de 14 ans décider s'ils veulent ou non avoir des relations sexuelles avec un adulte est tout simplement inacceptable. Et pourtant, il n'en est pas question dans le projet de loi. Selon les sondages, 80 p. 100 des Canadiens disent qu'ils aimeraient que cela figure dans le projet de loi.

Les Canadiens nous ont transmis un message très clair à ce sujet. Je le répète, de nombreux députés ont mené leurs propres sondages au moyen de leur bulletin parlementaire et ont constaté que bien au-delà de 80 p. 100 de leurs électeurs sont en faveur d'une révision de l'âge de consentement. Pourquoi n'a-t-on rien fait à cet égard?

• (1325)

Au sujet de l'âge de consentement, une autre ex-ministre de la Justice, que je ne peux nommer toutefois, a clairement laissé savoir que le gouvernement se penchait sur la question. Cela fait déjà plusieurs années. La ministre a dit:

Pour ce qui est de porter l'âge du consentement de 14 à 16 ans, nous avons un document de consultation sur les enfants victimes. Nous avons discuté de cette question à la réunion des ministres fédéral et provinciaux de la Justice qui s'est tenue en septembre en Nouvelle-Écosse. Ces consultations seront terminées d'ici le 31 décembre de cette année, et il en sera fait rapport d'ici cette date. Je pense que nous verrons se dégager un consensus pour porter l'âge du consentement de 14 à 16 ans.

Cette déclaration a été faite en octobre 2001. Ce que l'ex-ministre de la Justice disait, c'est qu'elle croyait que toutes les provinces voulaient faire porter l'âge de consentement de 14 à 16 ans, et c'est ce que nous avons également constaté. Elle admettait que c'est ce que réclamaient les Canadiens et, de toute évidence, les premiers ministres provinciaux. Par conséquent, le gouvernement fédéral ne se ferait pas reprocher d'empiéter sur un champ de compétence provinciale, puisque les députés du Bloc québécois tiennent autant que nous à ce changement. Nous exhortons toujours le gouvernement fédéral à respecter les compétences provinciales. Cela a été fait. Les provinces veulent ce changement, mais le fédéral ne tient pas compte de leur souhait.

Encore une fois, le projet de loi C-12 n'aborde pas la question de l'âge du consentement d'un contact sexuel entre enfants et adultes. C'est clair. Le gouvernement affirme qu'il a réussi à s'occuper efficacement de cette question de l'âge du consentement. Mais ce n'est pas le cas. Et pourtant, comme je l'ai déjà dit, il y a probablement une majorité des députés, y compris au sein du parti gouvernemental, qui approuveraient que l'on légifère sur cette question. Pourquoi? Parce qu'ils savent qu'ils répondraient ainsi au vœu de leurs électeurs.

La troisième question, dont je parlerai très brièvement, concerne les peines minimales. Dans le projet de loi, le gouvernement augmente la condamnation maximale permise en vertu de ces diverses infractions, mais il n'établit pas de peine minimale obligatoire. L'augmentation de la peine maximale n'aura probablement aucun effet sur les juges pour qu'ils prennent ces questions plus au sérieux au regard de la loi. L'instauration de peines minimales obligatoires pour ces infractions, en revanche, ne laisserait aucun choix aux juges. Le Parlement aurait ainsi imposé quelque chose et il faudrait bien que ces peines minimales soient appliquées. Ainsi, les contrevenants se verraient au moins imposer la peine minimale exigée par la loi, mais le gouvernement a refusé de faire cela.

J'aimerais conclure en disant qu'il m'est difficile de comprendre pourquoi, après 10 ans, cet élément n'est toujours pas changé et

pourquoi ce projet de loi ne le modifie pas. Je le constate à regret. Essayons donc de faire avancer les choses! Je peux garantir aux députés que le prochain gouvernement changera cela.

• (1330)

[Français]

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LES TERMES LAITIERS

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC) demande que le projet de loi C-340, Loi régissant l'utilisation des termes laitiers, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis très heureux en cette fin de journée de parler de mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui favorise la précision et l'honnêteté dans l'utilisation des étiquettes sur les produits laitiers et dans la commercialisation des aliments.

Le projet de loi C-340, intitulé Loi sur les termes laitiers, garantirait l'utilisation des bons termes laitiers afin de protéger les consommateurs, d'éviter qu'ils ne soient induits en erreur et de faire en sorte qu'on ait recours à des pratiques acceptables dans le cas du commerce alimentaire. La loi va établir des règles quant à l'utilisation des termes laitiers sur les étiquettes alimentaires et, à quelques exceptions près, va interdire que les termes laitiers ne soient utilisés lorsqu'un aliment ne renferme aucun ingrédient laitier.

C'est la préoccupation en l'occurrence, car nous avons des types de transformation plus sophistiqués, des succédanés du lait, des vitamines et des minéraux ajoutés et le reste, qui donnent une pléthore de possibilités et les consommateurs sont trompés par certaines des étiquettes. Parfois, des produits qui ne renferment aucun produit laitier sont présentés comme de bons produits laitiers. Nous nous opposons à cela. Voilà le but du projet de loi dont nous sommes saisis maintenant.

Je suis heureux que ce projet de loi puisse faire l'objet d'un vote, car je sais que tous les partis appuient cette initiative. Des ministériels se sont mis en rapport avec moi aujourd'hui et au cours des derniers jours pour me dire qu'ils appuyaient cette mesure. On verra ce qu'il en est quand viendra le temps de voter. Je suppose qu'ils montreront qu'ils la soutiennent en votant en sa faveur. Au moins, le projet de loi sera alors renvoyé au comité afin qu'on puisse en débattre comme il se doit et apporter les modifications nécessaires pour le bien des consommateurs et des producteurs laitiers de tout le pays.

Je suis persuadé que nous avons la bonne volonté voulue dans tous les partis pour renvoyer au moins cette mesure au comité et peut-être l'adopter en fin de compte à la Chambre, ce que nous apprécions.

Le projet de loi reflète une tendance importante aujourd'hui. C'est une tendance adaptée aux besoins des consommateurs. Il est question d'honnêteté et de précision dans l'étiquetage des produits alimentaires. On constate qu'il y a des préoccupations sur l'étiquetage approprié des aliments partout de nos jours dans le cas des aliments génétiquement modifiés. Nous avons eu un débat sur l'étiquetage obligatoire des aliments irradiés. Certains veulent des étiquettes permettant de faire clairement la distinction entre les aliments biologiques et les autres. Ce sont des débats légitimes qui doivent avoir lieu. Cependant, cette initiative est beaucoup plus simple, en ce sens que nous voulons que l'étiquetage des aliments soit exact, qu'il ne cache rien.

Pas plus tard que le mois dernier, mon collègue, le député de Scarborough-Sud-Ouest, a lancé la première heure de débat sur le projet de loi sur l'étiquetage des aliments qu'il a présenté, soit le projet de loi C-398. Il vise à augmenter les exigences relatives aux informations nutritionnelles sur les étiquettes des aliments.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui concerne en réalité l'utilisation des termes laitiers dans l'étiquetage des produits alimentaires. Il vise plus précisément à bannir l'étiquetage erroné ou inexact de produits qui ne sont pas purement des produits laitiers. Les termes employés sur ces étiquettes sont ceux traditionnellement associés aux aliments à base de produits laitiers. Il s'agit de l'utilisation, et de l'utilisation présumée abusive, de mots tels que lait, beurre, crème et yogourt, alors qu'aucun de ces ingrédients n'entre dans la composition du produit, ce qui induit la population en erreur.

Les Producteurs laitiers du Canada, l'association nationale qui représente l'industrie laitière canadienne, tentent d'obtenir la mise en place de telles dispositions depuis plusieurs années déjà. Ils ont essayé de poursuivre les entreprises qui étaient allées trop loin, à leur avis, en s'appuyant sur ce qui s'appelle le guide canadien de l'étiquetage et de la publicité des aliments. Le problème est peut-être là. Il s'agit d'un guide qui n'a pas réellement force de loi, ni de mordant. Ils ont également tenté de s'appuyer sur les dispositions de la loi relative à l'application d'une marque de commerce. Ils ont rarement obtenu gain de cause, et les lignes directrices actuelles ne semblent pas être susceptibles d'application valable.

Voilà pourquoi il faut une loi. Il y a une absence, un vide juridique, alors nous avons besoin de ce projet de loi, Loi sur les termes laitiers, qu'on fera respecter et qui protégerait les consommateurs et les producteurs.

Une fois, les Producteurs laitiers du Canada ont contesté une demande de marque de commerce faite par le producteur d'une marque de maïs soufflé appelée «Goût de beurre». Non seulement le mot beurre figurait dans le nom, mais l'illustration sur l'emballage montrait un grain de maïs soufflé s'enfonçant dans ce qui semblait être un morceau de beurre. Le nom et l'illustration donnaient une impression plutôt différente de la réalité des faits dans cette affaire. Une autre fois, il s'agissait d'un produit appelé «Molly McButter». Dans ces deux cas comme dans d'autres, les Producteurs laitiers du Canada ont en vain essayé d'empêcher l'enregistrement des marques de commerce.

● (1335)

Fait intéressant, le Canada a appuyé à l'échelle internationale des dispositions semblables à celles qui figurent dans le projet de loi. Ce dernier vise en fait à aligner la politique intérieure du Canada sur les engagements que nous avons souscrits à l'étranger. Le Canada participe au processus d'élaboration et d'amendement du Codex Alimentarius, le code alimentaire international produit par un organisme constitué par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale

Initiatives parlementaires

de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le codex a été modifié en 1999 pour renforcer les dispositions relatives à l'étiquetage des produits laitiers. Loin de s'opposer à cette action internationale, le Canada a approuvé la norme générale du codex en ce qui concerne l'utilisation de termes laitiers. Malheureusement, le gouvernement libéral ne s'est pas montré disposé à mettre en oeuvre ces mesures de défense des consommateurs au Canada. C'est là une question qui nous intéresse aujourd'hui et nous espérons obtenir l'appui du gouvernement à ce sujet, de sorte qu'il puisse donner suite à cet engagement international en particulier et à son acceptation de ces mesures.

Des règlements relatifs aux termes applicables aux produits laitiers existent en effet à l'échelle provinciale, mais, en l'an 2000, un groupe de travail constitué par le gouvernement a recommandé la déréglementation à l'échelle provinciale. Le groupe de travail a été formé en septembre 1999 à la demande du comité d'inspection agroalimentaire fédéral-provincial-territorial, qui est l'organe compétent aux termes de l'accord sur le commerce intérieur. Il est censé s'attaquer aux obstacles techniques interprovinciaux au commerce. Le but du groupe de travail était d'étudier les options réglementaires disponibles pour équilibrer la protection des producteurs dans la mise au point de nouveaux produits et la nécessité de protéger les consommateurs grâce à la présence d'un étiquetage exact et à la prévention des pratiques qui pourraient être trompeuses.

Cette position reposait sur l'idée qu'il existe des contrôles fédéraux suffisants—par l'intermédiaire de la Loi sur les aliments et drogues, d'autres lois pertinentes et du Guide d'étiquetage et de publicité sur les aliments de l'Agence canadienne d'inspection des aliments—pour empêcher la fraude et des erreurs d'interprétation chez les consommateurs. Toutefois, l'expérience des Producteurs laitiers du Canada, en ce qui concerne la contestation de certaines étiquettes discutables, donne à penser qu'il faut renforcer les mesures fédérales. C'est pourquoi j'ai présenté ce projet de loi sur les termes applicables aux produits laitiers. Cette recommandation en faveur de la déréglementation à l'échelle provinciale accroît le besoin d'adopter dès que possible ce projet de loi sur les termes applicables aux produits laitiers.

La toile de fond étant en place, je voudrais exposer certaines des préoccupations précises relatives à la mauvaise utilisation de termes laitiers dans l'étiquetage de produits alimentaires non laitiers.

Dans bien des cas, les consommateurs qui cherchent un produit laitier savent qu'il contient du calcium laitier de qualité et nutritif, et bien d'autres minéraux et vitamines. Cependant, en raison d'une mauvaise utilisation des termes laitiers sur l'étiquette, ils pourraient, par inadvertance, acheter un substitut non laitier.

Par ailleurs, des consommateurs souffrent d'intolérance au lactose ou ne peuvent pas ingurgiter de grandes quantités de produits laitiers. En recherchant un substitut laitier sur les rayons, ils pourraient ne pas remarquer le produit de substitution dont ils ont besoin s'il porte une étiquette qui porte à croire, à première vue, qu'il contient des ingrédients laitiers.

Initiatives parlementaires

Ce qui préoccupe le plus, bien sûr, ce sont les cas où des consommateurs qui achètent un produit non laitier pensent qu'il contient des ingrédients laitiers. Les jeunes mamans qui font leurs emplettes et qui pensent acheter un produit laitier nutritif risquent d'acheter un produit ne contenant pratiquement aucun ingrédient laitier. Comme on estime que la qualité et la valeur nutritive sont les principales raisons qui font que les produits laitiers sont populaires, il est indispensable qu'ils soient bien étiquetés. Des étiquettes trompeuses risquent d'avoir des conséquences négatives pour la santé des consommateurs.

Chaque année, les producteurs de lait du Canada consacrent plus de 75 millions de dollars à la publicité des produits laitiers et à la promotion de leurs avantages nutritionnels.

Monsieur le Président, il est un peu difficile de parler à cause du bruit. Je me demande si mes collègues d'en face ne pourraient pas se taire quelques instants. Comme je sais que le député libéral, en face, appuie le projet de loi, il voudra bien m'accorder toute son attention.

À mon avis, aucun député ne pense qu'il est acceptable que les fabricants de produits non laitiers tirent parti de la commercialisation des produits laitiers en utilisant des étiquettes trompeuses qui indiquent la présence d'ingrédients laitiers dans leurs produits de substitution. Non seulement cette façon de faire se répercute sur la santé des consommateurs, mais elle enlève une part de marché à l'industrie laitière et prive de revenus les producteurs de lait, qui travaillent fort. Ce n'est pas correct, ni honnête, et c'est contraire à l'éthique.

• (1340)

Lorsque les fabricants de succédanés recourent à des représentations telles que des vaches ou des plaquettes de beurre dans l'étiquetage de leurs produits, il me semble évident qu'ils ont l'intention de donner à ces produits l'image des produits laitiers originaux. De telles pratiques prouvent bien que le recours à des termes laitiers est populaire dans l'étiquetage des aliments parce que la qualité et la valeur nutritive des produits laitiers attirent les consommateurs.

Le fait avéré que l'on cherche volontairement à induire les consommateurs en erreur en employant des termes laitiers rend nécessaire l'adoption d'une mesure régissant l'utilisation de ces termes. Cette mesure protégerait les consommateurs et les producteurs laitiers de l'étiquetage et de la commercialisation trompeurs. Je suis convaincu que les consommateurs ont droit à la vérité. La vérité s'impose dans l'application des sanctions et elle s'impose dans l'étiquetage. Les consommateurs ont droit à un choix éclairé lorsqu'ils achètent des produits laitiers et des succédanés.

En 2000, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui n'a pas d'intérêts directs, a mené un sondage auprès de consommateurs qui a révélé l'importance que ceux-ci accordent aux étiquettes pour se renseigner sur la composition des produits. Le gouvernement a pris acte des résultats de ce sondage et il a promis qu'il se pencherait sur les préoccupations relatives à la fiabilité des termes laitiers sur les étiquettes des produits, mais il n'a pas joint le geste à la parole.

Je tiens à préciser que cette mesure sur les termes laitiers n'interdirait pas complètement le recours aux termes laitiers. Elle prévoit des exceptions. La principale catégorie d'exceptions concerne les succédanés dont la nature est évidente du fait de leur utilisation traditionnelle. Il est évident que le projet de loi n'exigerait pas que l'on appelle différemment le beurre de pomme. Nous connaissons tous ce produit. On ne prétend pas qu'il s'agit d'un produit laitier. Le beurre de cacahuète, le beurre d'érable, le beurre de cacao, le lait de coco ou le lait de magnésie sont des produits dont

l'appellation ne trompe pas le public. Ces produits ne sont pas touchés par le projet de loi ou les effets de cette mesure.

Lorsque quelqu'un entre dans une pharmacie et qu'il prend une bouteille de lait de magnésie, il est évident que ce n'est pas dans l'intention d'en verser le contenu, le lendemain, dans le bol de céréales de ses enfants avant leur départ pour l'école. Il est inutile de modifier les expressions que les gens connaissent de longue date.

J'espère que, s'il est adopté, le projet de loi proposé au sujet de l'utilisation des termes laitiers sera employé de manière très positive et utile au Canada. Il ne se veut pas un instrument législatif puissant appliqué sans discrimination et à l'aveuglette. Ce projet de loi vise à décourager l'utilisation abusive intentionnelle de termes laitiers pour des produits qui ne sont pas des produits laitiers.

Le projet de loi sur les termes laitiers prévoit aussi une certaine latitude en ce qui concerne l'emploi de termes comme l'adjectif *crémeux*, qui peut désigner la teneur en crème d'un produit ou tout simplement la texture du produit. C'est très bien. De plus, vu les nombreux termes énumérés comme étant acceptables en raison de leur utilisation traditionnelle, nous savons que l'emploi du mot *beurre* pour un produit peut désigner sa texture et le fait qu'il s'étend comme du beurre. Il ne serait pas question d'interdire ces usages. Ce n'est pas contre cela que nous en avons. Lorsque le mot désigne une texture, son emploi est tout à fait acceptable.

Les Producteurs laitiers du Canada ont signalé que certains fabricants semblent concevoir leurs étiquettes de manière à en faire ressortir le terme laitier, rendant le renvoi à la texture beaucoup plus obscur. Force est de se demander pour quelle raison ces étiquettes sont ainsi conçues, si ce n'est à des fins de fausse représentation intentionnelle.

Je peux parler de mon expérience personnelle à cet égard. Je consomme une boisson de soja. J'aime les produits laitiers comme le fromage et le lait, mais je dois éviter d'en consommer trop. Je connais donc cette situation personnellement. Les gens consomment des produits à base de soja. On parle de pain de soja si c'est un produit qui ressemble à du fromage sans en être. Ne trompons pas le public à ce sujet. Si c'est une boisson, cela s'appelle une boisson de soja. Cela n'a pas de conséquences, tant que l'étiquetage apporte cette précision.

Je vois que mon temps est écoulé; je vais donc céder la parole à d'autres et peut-être répondre à des questions afin d'en dire un peu plus sur ce sujet.

• (1345)

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'en face d'avoir présenté le projet de loi C-340.

Au début de son discours, le député a demandé aux députés de tous les partis à la Chambre d'appuyer son projet de loi. J'appuierai ce projet de loi, mais j'appuie surtout l'industrie et les producteurs. Les producteurs laitiers du Canada nous offrent les meilleurs produits au monde, sans qu'il n'en coûte rien au gouvernement. La gestion de l'offre est l'épine dorsale des régions rurales et des petites villes au Canada.

J'ai rencontré des représentants des Producteurs laitiers du Canada, des exploitants de fermes laitières en Ontario et des habitants de ma propre circonscription, Hastings—Frontenac—Lennox and Addington. Dans deux semaines, Kingston sera l'hôte du congrès national des éleveurs de vaches Holstein du Canada.

Initiatives parlementaires

L'objet du projet de loi est valable, et je recommanderai de l'adopter et de le renvoyer à un comité. Je crois, cependant, que des amendements devraient être apportés au libellé. Je veux que le personnel d'Agriculture Canada examine le projet de loi. Nous devons nous inspirer de cette mesure et aller de l'avant. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a fait de nombreuses études. Elle a rencontré des personnes et des partenaires de l'industrie. Elle envisage d'appliquer cette mesure à tous les types d'aliments, ce qui est une bonne chose.

Mon collègue a présenté un bon projet de loi. Il a rencontré l'ancien président des Producteurs laitiers du Canada qui, je crois, est de la région de Prince Albert, dans sa circonscription.

J'aimerais savoir si mon collègue va travailler avec nous, parce que je voudrais travailler avec l'industrie. J'aimerais que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui compte des représentants de tous les partis, pour qu'il y apporte des améliorations. Nous devons soutenir nos producteurs, comme nous avons pu le constater dans le cas de l'industrie de la viande pendant la crise de l'ESB. Les industries sont encore florissantes, mais nos producteurs méritent notre attention.

Mon collègue va-t-il se joindre à nous et à l'industrie pour voir quelles améliorations peuvent être apportées au projet de loi?

M. Maurice Vellacott: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir donné l'assurance qu'il travaillera au sein de son parti afin d'inciter d'autres députés à appuyer le projet de loi. Je le remercie. J'estime que le projet de loi semble recueillir le soutien de tous les partis.

Je conviens certainement que nous devons discuter au sein du comité de la question de l'adaptation du projet de loi parce qu'il toucherait tous les Canadiens. Certes, des régions du pays ont plus de producteurs laitiers que d'autres. Leo Bertoia, de Langham, dans ma circonscription, celle de Saskatoon—Wanuskewin, et d'autres bonnes gens ont exprimé leurs préoccupations relativement à la raison pour laquelle nous avons besoin de pareil projet de loi.

Avec la bonne volonté de mon vis-à-vis, je demande le consentement unanime à ce que le projet de loi soit renvoyé directement à un comité pour que nous puissions avoir de bonnes discussions et adapter le projet de loi.

Le vice-président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, c'est bien de voir que de nombreux députés se préoccupent de l'industrie laitière.

J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-340, Loi sur les termes laitiers, qui a été présenté par mon collègue le député de Saskatoon—Wanuskewin. L'étiquetage alimentaire est une question qui est importante de nos jours.

Le député a soulevé certains points très pertinents au sujet de l'étiquetage du lait et des produits laitiers, des points valables qui sont partagés par les producteurs laitiers et par moi. J'aimerais dire aux députés qu'il y a un grand nombre de fermes laitières dans ma circonscription, ainsi qu'une importante usine de transformation de produits laitiers, ce qui explique que la question est aussi importante pour moi.

On peut se poser nombre de questions sur les termes utilisés sur les étiquettes d'aliments qui ne contiennent peu ou prou de produits laitiers. Que dire d'un produit qui prétend goûter le beurre mais qui n'en contient pas? Qu'arrive-t-il si un tel produit contient un arôme de beurre?

Je crois que les producteurs laitiers estiment que les règlements fédéraux régissant actuellement l'étiquetage sont insuffisants pour protéger les produits laitiers. Beaucoup de producteurs laitiers de ma circonscription ont porté cela à mon attention. Ils craignent que les lois fédérales actuelles ne font rien pour protéger leurs intérêts et pour interdire l'utilisation de termes laitiers sur des substituts laitiers. Leur inquiétude est légitime et notre gouvernement recherche une solution qui contribuera à régler ce problème.

J'expliquerai cela plus en détails dans un instant, mais la question ne touche pas simplement les produits laitiers. Le gouvernement du Canada est d'accord pour trouver une solution dans le cas des produits laitiers, mais il faut cependant une solution qui englobe tous les produits naturels.

Il y a trois choses qu'il ne faut pas oublier dans ce débat.

Premièrement, beaucoup d'intervenants ont un intérêt dans la façon dont les ingrédients sont indiqués sur les étiquettes. Parmi eux, on compte notamment les transformateurs de produits alimentaires, les importateurs, les détaillants et les membres connexes de ce secteur. Il y a d'autres problèmes dont les intervenants se soucient en matière d'étiquetage des produits, en particulier les contraintes des nouvelles techniques, les coûts supplémentaires et le fardeau administratif qui pèse sur notre secteur.

Deuxièmement, l'étiquetage des produits alimentaires a des répercussions sur le commerce international. Tout changement apporté à l'étiquetage des produits doit être conforme à nos obligations dans le cadre de l'ALENA et de l'OMC, par exemple.

Troisièmement, d'autres producteurs craignent également que les étiquettes apposées sur les produits alimentaires ne mentionnent des ingrédients et des saveurs qui n'ont pratiquement aucun rapport avec les produits. Que dire des produits à saveur d'érable qui ne contiennent aucune trace d'érable, à saveur de miel qui ne contiennent aucune trace de miel, ou même à saveur de chocolat qui ne contiennent aucune trace de chocolat? Nous ne pouvons pas examiner les questions soulevées par le projet de loi sur les termes laitiers sans nous préoccuper également d'autres sortes de produits alimentaires.

Comme les députés peuvent le constater, la question est très complexe et le gouvernement la prend très au sérieux. En fait, l'ACIA cherche une solution à l'étiquetage de tous les produits alimentaires. Elle désire donner aux consommateurs des produits étiquetés de manière à ce qu'ils puissent faire des choix éclairés. L'ACIA a engagé des consultations sur des propositions de mise en évidence des ingrédients et des saveurs, ce qui s'appliquerait à toutes les sortes d'ingrédients et d'aliments.

Des consultations ont eu lieu entre janvier et avril, et entre juillet et septembre de l'année dernière. En outre, deux autres ateliers sur les questions d'étiquetage ont été tenus, en novembre dernier, à Toronto, et en janvier, à Saint-Hyacinthe, au Québec. De plus, l'ACIA a organisé des rencontres bilatérales avec les intervenants et commandé un sondage auprès des consommateurs, car, en dernière analyse, nous devons vendre nos produits au consommateur.

Autrement dit, le gouvernement agit déjà de façon très sérieuse et très méthodique pour que soit clarifié l'étiquetage non seulement des produits laitiers, mais également de tous les produits alimentaires.

Initiatives parlementaires

Pour lancer cette première consultation, l'ACIA a rendu public un document de travail portant sur l'ensemble des questions liées à l'étiquetage des produits alimentaires. Le document de travail renfermait trois propositions portant sur les mêmes questions que celles qui sont soulevées dans le projet de loi du député.

Premièrement, lorsque des ingrédients ou des éléments sont mis en évidence, qu'il s'agisse de quantités élevées ou faibles, le pourcentage de l'ingrédient ajouté au produit doit être indiqué sur le devant de l'emballage ou dans la liste des ingrédients.

Deuxièmement, lorsque l'ingrédient mis en évidence est une saveur ou une saveur artificielle, les mots «saveur» ou «saveur artificielle» doivent paraître à côté de la saveur en question, par exemple, «saveur de beurre» ou «saveur artificielle de beurre».

• (1350)

Troisièmement, quand on utilise le nom d'un ingrédient ou d'un élément pour décrire la caractéristique sensorielle d'un aliment, sa «texture crémeuse» par exemple, cette dernière doit figurer à côté de la description.

Dans le cadre d'une analyse du document de travail et des consultations qui ont suivi, l'ACIA a entendu plusieurs points de vue divergents. Elle a reçu des commentaires et des conseils des transformateurs d'aliments, des producteurs et, bien entendu, des importateurs, des distributeurs, des associations de l'industrie, des gouvernements provinciaux, des associations de professionnels de la santé, d'associations de consommateurs et des consommateurs eux-mêmes.

Autrement dit, les solutions qui émergeront de ce processus reposeront sur un large consensus entre les différentes parties concernées. Ces consultations pourront conduire à des modifications de la politique en matière d'étiquetage, et donc à la modification de la réglementation, mais ces changements n'ont pas encore été finalisés. Les travaux sont en cours.

Le défi consiste à préciser les règles régissant l'étiquetage des aliments sans pour autant créer une prolifération de lois et de règlements, chacun conçu pour un aliment en particulier. Aujourd'hui, c'est la loi sur les termes laitiers. Qu'est-ce que ça sera demain? La loi sur la terminologie du sirop d'érable? Ou la loi sur la terminologie du miel ou la loi sur la terminologie de la viande?

L'approche de l'ACIA est conforme à la politique du gouvernement canadien en matière de réglementation intelligente. Nous devrions créer un processus réglementaire qui résulte en un bénéfice maximum net pour les agriculteurs et la société canadienne tout en soulevant les avantages des solutions de rechange à la réglementation.

Un processus est en place pour améliorer systématiquement l'étiquetage des produits. Il est ouvert au public. Dans le cadre de ce processus, on soumet des propositions conformes aux normes actuelles d'étiquetage des aliments préemballés. Le député a mentionné les normes internationales. Nous ne devons pas perdre cet élément de vue.

Le député présente le projet de loi avec l'appui des producteurs laitiers. Je pense que, en soi, c'est un très bon geste. En dépit de leur participation active au processus consultatif, il semblerait que les producteurs laitiers veuillent un mécanisme plus strict en vue de protéger davantage les termes laitier, et ce, conformément à leurs propres priorités.

On ne peut pas faire les deux. On ne peut pas prôner une approche équilibrée et complète de l'étiquetage des aliments, ce que représente

le processus consultatif, et en même temps adopter le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je remercie beaucoup le député d'avoir présenté cette proposition et de s'être fait le porte-parole des producteurs laitier à la Chambre. Pour ma part, je m'en tiendrai au processus que nous avons mis en place et aux solutions qui seront adoptées par l'ACIA, un processus dans lequel les associations de producteurs laitiers figurent à titre de participants à part entière.

J'exhorte mes collègues à se joindre à moi et à appuyer l'approche actuelle suivie par l'ACIA relativement à l'étiquetage des aliments, ce qui signifie qu'ils devraient se joindre à moi et voter contre le projet de loi.

• (1355)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-340, après le discours que vient de livrer le secrétaire parlementaire.

Je peux bien comprendre que l'Agence canadienne d'inspection des aliments veuille étiqueter tous les aliments à travers le Canada, je n'ai pas de problème avec cela, mais ce que le projet de loi demande, c'est de légiférer sur un produit qui est parmi l'un des plus vieux. On en a tous bu du lait dans notre vie; je pense que cela fait partie d'une des sources de la vie. On ne parle pas de n'importe quel produit.

Ce que je dirai au secrétaire parlementaire, c'est justement qu'il y a tellement d'intervenants dans toute la chaîne alimentaire, tellement d'industriels et de façons de faire, qu'aujourd'hui le beurre n'est plus du beurre, le lait n'est plus du lait, le fromage n'est plus du fromage. C'est cela la réalité. C'est tout ce que demande l'industrie laitière: de dire que lorsque c'est du lait, c'est du lait, lorsque c'est de la crème, c'est de la crème et lorsque c'est du fromage, c'est du fromage. C'est simple à comprendre. Alors, qu'on l'écrive et qu'on oblige tous les industriels du Canada, tous ceux qui veulent vendre des produits, à respecter cette réglementation. Pourtant le projet de loi est simple.

Je veux bien suivre le secrétaire parlementaire et le gouvernement dans un processus d'étiquetage de tous les aliments à travers le Canada, seulement, il y a un cas patent. Il y a 75 millions de dollars dépensés annuellement par l'industrie laitière pour essayer justement que le lait redevienne du lait, le beurre du beurre et le fromage du fromage. Tout cela est annihilé par des industriels qui utilisent des produits de remplacement, souvent chimiques, pour créer le même goût. Ce n'est pas plus dur à comprendre que cela.

Le projet de loi est simple. Son article 3 nous explique l'objet de la loi:

3. La présente loi vise à garantir que les termes laitiers destinés au lait ou aux produits laitiers sont correctement utilisés dans la description ou la présentation des aliments, à éviter les risques de confusion ou d'erreur chez les consommateurs et à assurer le respect de pratiques justes dans le commerce alimentaire.

C'est simple, c'est juste pour que le lait reste du lait, la crème de la crème et le beurre du beurre.

En ce qui concerne le champ d'application:

4. La présente loi s'applique à tous les aliments destinés à l'alimentation humaine qui sont commercialisés au Canada.

Donc tous ceux qui veulent utiliser des termes laitiers doivent avoir des produits à base de lait. Ce n'est pas plus dur à comprendre que cela.

Puis il y a l'interdiction, car évidemment, quand on fait une loi, c'est pour interdire quelque chose:

5. Nul ne peut fabriquer, offrir en vente, vendre ou commercialiser un aliment visé par la présente loi qui est décrit d'une façon non conforme à celle-ci, ni en faire la publicité.

J'entends des déclarations en cette Chambre, mais quand on annonce du pop-corn au beurre et qu'il n'y a pas de beurre dedans, j'ai un problème avec cela, tout comme la plupart des citoyens.

Au Québec, l'Union des producteurs agricoles a fait un sondage et la grande majorité de la population du Québec s'attend à ce que lorsque les mots «lait», «crème» ou «beurre» sont utilisés ce soit pour des produits laitiers. Tout le monde s'attend à cela.

Malgré tout, pour économiser de l'argent, des industriels décident d'utiliser des dérivés et des produits chimiques pour essayer d'obtenir le même goût. C'est cela la réalité. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas embarquer dans cette réglementation-là aujourd'hui? C'est pour protéger cette partie de l'industrie qui utilise des termes impropres pour faire de l'argent. Ce n'est pas plus difficile que cela à comprendre.

Vous comprendrez que le Bloc québécois est tout à fait contre cela. Nous avons des agriculteurs qui se battent présentement pour leur survie, pour toutes sortes de problèmes qui leur arrivent. Tout ce qu'on demande au gouvernement avec ce projet de loi, c'est de faire interdire ces choses-là, d'interdire aux industriels d'utiliser des termes laitiers pour des produits qui ne sont pas des produits laitiers.

Cela ne coûte rien à personne. Il s'agit seulement d'un projet de loi pour lequel nous, en tant que législateurs, pouvons voter en cette Chambre.

En effet, une partie du rôle de député c'est justement d'adopter des lois. Je comprends mal, qu'aujourd'hui, le gouvernement libéral, par la voix du secrétaire parlementaire vienne nous dire qu'il faut attendre que l'Agence canadienne d'inspection des aliments fasse une loi qui englobe l'étiquetage de tous les produits à travers le Canada. J'ai un problème avec cela. Cela veut dire que ce ne sera jamais réglé car cela va prendre des années.

Une suggestion a été faite par un collègue libéral tantôt. Il faut que ce projet de loi qui vise un produit bien spécifique, tout ce qui est produit laitier, aille en comité, soit analysé et qu'on invite les témoins des industries concernées à témoigner. Ils viendront nous expliquer pourquoi on ne devrait pas le faire.

• (1400)

Je donne un exemple, parce que nous savons que l'un des grands problèmes, c'est que les producteurs et souvent les transformateurs vont utiliser un terme comme «crème glacée», alors qu'il ne s'agit pas de crème. Souvent, c'est du lait. C'est du lait glacé; ce n'est pas de la crème glacée.

De plus, souvent, il y a des produits chimiques qui entrent dans la composition dudit produit qui font que ce n'est pas de la crème glacée. Il y a beaucoup de citoyens et des citoyennes qui nous écoutent et qui pensent que lorsqu'ils mangent de la crème glacée, c'est de la crème qu'ils mangent. Ce n'est pas cela.

Tout ce qu'on veut, c'est de véritablement s'assurer que lorsqu'on annonce un produit et qu'on le publicise, on retrouve effectivement l'ingrédient en question dans la composition du produit. Ce n'est pas plus difficile que cela. C'est ce que veut le projet de loi.

À cet égard, il y a même des mesures d'exception. Pour le bénéfice de tous ceux qui écoutent, il s'agit de l'alinéa 6(8). Il s'agit de tous les produits qui sont généralement reconnus, par exemple le beurre d'arachide.

Pourquoi utilise-t-on le mot «beurre»? C'est parce que ce produit a la texture du beurre. Personne en cette Chambre ne veut enlever la

Initiatives parlementaires

possibilité, à ceux qui font du beurre d'arachide, d'utiliser le terme «beurre d'arachide».

Par contre, tout ce qu'on ne veut pas, c'est qu'on utilise des termes qu'on ne retrouve pas dans la composition des produits. Je vous donne des exemples: des tartes à la crème et au chocolat, sans crème; du glaçage à la crème au beurre, sans beurre; du popcorn au beurre, sans beurre; de la crème glacée, sans crème. Ce sont ces choses qu'on veut éviter. C'est aussi simple que cela, et pas plus difficile que cela à comprendre.

Par contre, j'ai de la difficulté avec le gouvernement qui nous dit: «l'Agence canadienne d'inspection des aliments est en train d'analyser une procédure globale d'étiquetage de tous les produits.» Je veux bien, sauf que pendant ce temps, nos producteurs agricoles et laitiers dépensent 75 millions par année en publicité pour leurs produits et se font damer le pion par des industriels qui n'hésitent pas à utiliser des termes laitiers.

Je le répète, le lait est une matière première. On en a tous bu dans notre vie. Ce n'est pas vrai qu'aujourd'hui on va comparer ce produit avec tous les autres produits. On est inondés de produits. Vous le savez, il y a plein de choses qui nous arrivent.

C'est d'ailleurs pourquoi l'étiquetage est très important. Il y a les OGM et plein d'autres choses. Il faut être capables d'en arriver un jour—et je suis d'accord avec le gouvernement à cet égard—à étiqueter tous les produits qui nous arrivent sur nos comptoirs et nos tablettes.

Cependant, qu'on ne vienne pas me dire que le lait, ce n'est pas un produit qu'on connaît. On en a tous bu au moins une fois dans notre vie. Pensez-y. Peut-être que vous ne vous en souvenez pas, mais il est clair qu'on a tous bu du lait.

Évidemment, aujourd'hui, ce projet de loi replace les choses, parce que, justement, trop d'intervenants et d'industriels utilisent des termes pour faire de l'argent. Ce sont des termes qui ne sont pas conformes à la réalité.

À cet égard, ne serait-ce que pour les mères de familles et les enfants, il faut au moins essayer d'élever la future génération en leur disant: «Plus personne ne pourra vous raconter des choses qui ne sont pas réalistes, qui ne sont pas vraies» Quand le terme «laitier» sera utilisé, ce sera parce que qu'il y a bel et bien une composante du lait dans le produit.

J'espère que je serai un de ceux qui auront la chance de voter en faveur de ce projet de loi et qui dira à ses enfants et ses petits-enfants: «Depuis quelques générations, on se fait finalement charrier par l'industrie qui, pour faire des profits faramineux, essaie d'utiliser des dérivés.»

Ainsi, nous pourrions rétablir cela. Ce serait une bonne chose qu'on pourrait faire pour l'industrie laitière, les enfants, les mères de famille, de façon à ce que tous ceux et celles qui nous écoutent et tous ceux et celles qui viendront après nous auront compris que les députés en cette Chambre auront choisi que, dans le dossier du lait, quand un produit est vendu comme un produit laitier, ce soit véritablement un produit à base de lait.

Je suis donc eux heureux de dire que le Bloc québécois sera en faveur de ce projet de loi.

• (1405)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je veux seulement prendre quelques minutes pour dire quelques mots à propos de ce projet de loi.

Initiatives parlementaires

La première chose que je voudrais dire, c'est que je compte bien me dissocier des remarques qu'on vient d'entendre et que je considère comme n'étant pas tellement élogieuses, mais plutôt acerbes à l'endroit de l'industrie de la transformation des aliments au Canada.

Cette industrie est très importante, dans le secteur laitier et ailleurs. Vous connaissez comme moi ces compagnies qui sont situées dans notre région, que ce soit la Fromagerie Saint-Albert, dans mon comté, ou Ault Foods, ailleurs ou autrement. Ce sont des industries importantes dans notre pays qui, à mon avis, ont une très bonne réputation sur les plans de la salubrité, de l'éthique et autres. Je ne pense pas qu'elles ont mérité d'entendre des critiques semblables.

Dans un deuxième temps, il faut reconnaître que plusieurs des actionnaires dans l'industrie agroalimentaire sont eux-mêmes des producteurs agricoles. Il y a plusieurs coopératives. Prenons, par exemple, une des plus grandes au pays. On la connaît bien, car elle est située au Québec. Je parlais de coopératives dans mon comté, avec la Fromagerie Saint-Albert, ou ailleurs au pays.

Il serait donc important de ne pas faire d'accusations gratuites de ce genre à l'endroit de l'industrie de la transformation des aliments.

Tout ce dossier de l'étiquetage des aliments n'est pas simple. Comme vous, j'ai grandi à une époque où on consommait du sirop Beehive, sur le contenant duquel il y avait une ruche d'abeilles. Pourtant, du sirop Beehive, à ce que je sache, cela ne contient absolument pas de miel. Il s'agit d'un extrait de maïs et non pas d'un extrait de miel. S'il y a du miel là-dedans, il ne doit pas y en avoir beaucoup. Probablement qu'il n'y en a pas du tout.

Ce n'est qu'un exemple.

[Traduction]

J'ai été élevé dans une famille où on avait toujours un contenant brun de beurre d'étable à portée de la main. Je ne suis pas certain si le beurre en question renfermait ou non du sirop d'érable. Je soupçonne qu'il n'en contenait pas, ou alors très peu. Le produit était probablement aromatisé à l'érable, ou quelque chose du genre. Il renfermait peut-être un peu de sirop d'érable, mais pas beaucoup. Il s'agit d'une sorte de caramel à saveur d'érable. Je crois en avoir suffisamment mangé pour me rappeler du goût, même si la dernière fois remonte à très longtemps, car je n'aime pas cela.

[Français]

Le député nous dit que l'industrie m'a donc en quelque sorte malmené ou convaincu que j'étais en train de consommer un produit sous de fausses allégations. Quand je consommais du «maple spread» lorsque j'avais 7, 8 ou 10 ans, je ne le consommais pas parce qu'il contenait du sirop d'érable. Je le consommais, si vous ne l'aviez pas deviné, parce que je trouvais cela bon. C'était la raison pour laquelle on consommait cet aliment.

Cela dit, toutefois, le député d'en face apporte de bons points concernant un certain nombre de dossiers. Par exemple, lorsqu'on se rend à l'épicerie, je trouve anormal, et les producteurs laitiers de mon comté me posent toujours la question à cet effet, qu'on voit sur toutes les grandes surfaces un grand réfrigérateur sur lequel il est indiqué «produits laitiers» et que la margarine s'y trouve toujours. Pourtant, on sait bien que la margarine n'est pas un produit laitier. Or, dans les dépliants et les journaux, de même qu'aux comptoirs dans les magasins, ce produit se retrouve dans la section des produits laitiers.

C'est pour faire en sorte que ceux qui achèteraient en général un produit laitier soient peut-être tentés de prendre l'autre produit à côté.

Dans ce cas-là, il est évident qu'il y a au moins une tentative de faire acheter aux consommateurs un produit qui n'est pas celui désiré.

D'autre part, on retrouve également des oeufs au comptoir des produits laitiers. Je ne connais personne qui confondra des oeufs avec du beurre. Dans ce cas, il est évident que cela n'a pas pour but de confondre le consommateur. Parfois, cette intention est présente, mais parfois, elle ne l'est pas.

● (1410)

[Traduction]

Un peu plus tôt, on se demandait des collègues et moi si les dindes «butterball» contenaient du beurre. Il y a plusieurs autres questions semblables qui créent de la confusion chez le consommateur. Si tel est le cas, c'est tant mieux, mais cela n'est pas toujours évident. En ce sens, je félicite le député d'avoir porté cette question à notre attention.

[Français]

On me dit que certains articles du projet de loi, tels que rédigés, peuvent obtenir l'effet contraire à celui visé par l'honorable député d'en face.

Les spécialistes du ministère m'ont dit, par exemple, que les termes «arôme artificiel de beurre» et «fromage d'imitation» ne seront pas permis. Je suis d'accord. Toutefois, d'après ce qu'on me dit, on interdirait également l'utilisation de termes comme «aromatisé de beurre». Et si l'on ne peut pas dire «aromatisé de beurre» alors que le produit contient un extrait de beurre naturel, on va peut-être trop loin. Peut-être que ce n'est pas voulu dans la rédaction du projet de loi, mais il n'en demeure pas moins que les analystes arrivent à la conclusion que c'est l'effet du projet de loi.

Le secrétaire parlementaire a une bonne approche dans sa suggestion d'aujourd'hui. Ce n'est pas une approche de délai, comme un député d'en face l'a dit.

Le gouvernement ne promet pas de procéder à une étude sur le dossier de l'emballage et de l'étiquetage à une date ultérieure. Ce n'est pas à une date ultérieure; les consultations sont en train de se produire au moment où l'on se parle. Par le biais de ces consultations, 2 000 adultes ont répondu à des sondages. Selon les experts dans le domaine, cela a une fiabilité d'environ 95 p. 100.

Nous avons ces consultations à propos de la teneur des divers aliments. Il serait important, dans tout ce qu'on fait, de ne pas nuire à l'industrie de la transformation des aliments et encore moins aux producteurs laitiers de Glengarry—Prescott—Russell, de Stormont—Dundas—Charlottenburgh, bientôt Stormont—Dundas—South Glengarry, ou d'ailleurs. Notre premier intérêt doit être de protéger les agriculteurs, de même que les consommateurs. Il faut aussi que le consommateur appuie ce que nous faisons.

L'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel nous disait un peu plus tôt que l'industrie de la production laitière dépense une somme très importante dans la promotion de ses produits. Il alléguait que la raison principale de cette dépense est qu'il faut, en quelque sorte, contrer les malfaiteurs de l'industrie de la transformation des aliments.

Je ne pense pas que ce soit le principal objectif de la campagne. À ce que je sache, la campagne des producteurs agricoles vise à faire comprendre aux consommateurs que les choses qu'on nous a dites il y a quelques années étaient fausses, par exemple l'affirmation à l'effet que de consommer beaucoup de fromage ou de produits laitiers était en quelque sorte mauvais pour la santé. On sait aujourd'hui que c'était loin d'être vrai. On sait que certains gras qu'on consomme comme substitués de beurre et d'autres produits laitiers ont des effets très néfastes, et qu'au contraire, les produits laitiers ont des effets très bénéfiques.

Tout cela pour dire que la campagne des producteurs laitiers a pour but d'informer les gens, afin d'augmenter la consommation de leurs produits, lesquels sont excellents, à mon avis. Ce n'est pas forcément vrai de dire que consommer du fromage fera de nous des gens qui pèseront chacun 150 kilos. Si c'était le cas, je serais très lourd, parce que j'en consomme probablement plus que la plupart d'entre vous. Mes collègues me taquinaient continuellement au sujet de ma consommation de produits laitiers, particulièrement le fromage que je consomme en très grande quantité.

Les choses qu'on nous a dites dans le passé ne sont pas forcément vraies, et l'industrie laitière le sait. L'industrie laitière a choisi, et avec raison, d'informer les consommateurs de la très grande qualité de ses produits et je l'appuie.

● (1415)

L'industrie laitière vient également de vivre des situations très difficiles. J'en parlais justement ce matin à la Chambre. J'ai soulevé ce problème pendant la période des questions orales, à savoir que les prix des vaches de réforme ou même des génisses sont terribles. Il faut appuyer la communauté agricole à cet effet.

Si le projet de loi est étudié en comité parlementaire, il aura besoin de modifications importantes. Il faut protéger nos agriculteurs mais il faut aussi garder la confiance des consommateurs parce qu'on veut qu'ils achètent ces excellents aliments des producteurs laitiers de Glengarry—Prescott—Russell et d'ailleurs.

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat d'aujourd'hui et que j'écoute les observations des autres députés.

Il est très intéressant de discuter de produits comme le lait et les produits laitiers. Nous avons tous grandi en consommant ces produits. Il est curieux de constater qu'il y a parfois divergence et confusion au sujet de l'utilisation des termes et de la nature réelle des aliments proposés dans les marchés.

Je viens de lire le livre *Fast Food Nation*. L'auteur jette un regard intéressant sur les aliments prêts à manger, mais aussi sur l'industrie des saveurs et la création chimique de goûts, de parfums et d'odeurs, tendance qui s'empare de l'industrie de l'alimentation. Il n'est donc pas du tout farfelu de nous interroger sur ce que nous mangeons. Je crois que c'est la question qui préoccupe le député de Saskatoon—Wanuskewin, et j'appuie ses efforts.

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi estimons que des pratiques équitables en matière d'étiquetage s'avèrent importantes pour les familles canadiennes d'aujourd'hui qui, à chaque fois qu'elles se rendent au supermarché, se retrouvent devant un choix incroyable et déroutant de produits. À l'heure actuelle, les supermarchés moyens tiennent plus 35 000 produits différents, ce qui est un nombre incroyable.

Est-ce que nous tirons avantage de cette profusion et est-ce qu'elle améliore la qualité de nos vies? Voilà des questions qui doivent faire

Initiatives parlementaires

l'objet d'un autre débat et nous ne les aborderons pas ici. Cependant, cette profusion amène les familles et les consommateurs à demander un étiquetage exact des produits pour leur permettre de choisir les aliments qu'ils achètent. Face à une telle panoplie de produits, le consommateur moyen ne peut espérer examiner chaque produit à la loupe avant de faire son choix.

Le projet de loi fournirait aux consommateurs de l'information exacte en ce qui concerne les ingrédients contenus dans les produits qu'ils achètent. Les consommateurs se fient au nom d'un produit pour décider s'ils veulent l'acheter, parce que sur la plupart des listes d'ingrédients les caractères sont très petits et on trouve des termes comme «hydrogéné» et «hydrogénophosphate de disodium». Ces termes techniques portent à confusion et les gens ne les comprennent pas. Les consommateurs veulent pouvoir se fier à l'étiquetage et ne veulent pas être induits en erreur.

Les néo-démocrates se préoccupent également de l'impact que l'étiquetage aura sur les Canadiens dont le niveau d'alphabétisation est faible. Les noms de produits trompeurs peuvent en effet dérouter les gens qui n'ont pas une bonne maîtrise de la langue. Ils doivent se fier aux mots qu'ils connaissent pour prendre une décision d'achat. C'est aussi le cas des personnes âgées et des Canadiens qui ont la vue basse: ils doivent se fier aux noms de produits inscrits en gros caractères plutôt qu'aux listes d'ingrédients écrits en petits caractères.

C'est pourquoi, lorsqu'ils voient les mots «laitier», «lait» ou «fromage», cela influe sur leur décision d'achat. Nous devons faire en sorte qu'ils ne se fassent pas embobiner et que ces mots fournissent une représentation véridique du produit.

Ma collègue de Winnipeg-Centre-Nord a présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'étiquetage des aliments. Ce projet de loi vise à faire en sorte que les consommateurs sachent si un produit comporte des ingrédients génétiquement modifiés avant qu'ils prennent ou non la décision de l'acheter. Il s'agit encore là d'une pratique équitable que souhaitent les Canadiens et qui leur permettra d'avoir confiance dans le produit qu'ils achètent.

Comme la députée qui a présenté le projet de loi l'a indiqué, actuellement, la législation fédérale n'assure pas une protection suffisante relativement à l'utilisation des termes ayant trait au lait, et cet état de choses n'est tout simplement pas acceptable. Par exemple, la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation interdisent que l'on utilise des étiquettes inexactement ou trompeuses, mais elles ne précisent pas exactement ce qu'il faut entendre par une étiquette inexacte ou trompeuse dans le contexte des produits laitiers.

● (1420)

Le règlement sur les produits laitiers pris en application de la Loi sur les produits agricoles au Canada contient bien des prescriptions sur l'étiquetage, mais ces prescriptions ne visent que les produits laitiers normalisés, par exemple ce qui doit figurer sur l'étiquette du fromage qui répond à la norme cheddar. Les lois canadiennes ne traitent pas de l'utilisation inappropriée de termes et d'images du domaine laitier sur des imitations ou des succédanés.

Chaque année, les producteurs laitiers du Canada dépensent plus de 75 millions de dollars en publicité pour leurs produits laitiers et en promotion des bienfaits nutritifs de ces produits. La bonne réputation et la valeur nutritive des produits laitiers sont usurpées par des produits qui prétendent faussement qu'ils possèdent les mêmes propriétés que les produits laitiers.

Initiatives parlementaires

Si je comprends bien mon collègue de Saskatoon—Wanuskewin, la Loi sur les termes laitiers renferme les principes adoptés au plan international par la Commission du Codex Alimentarius, en 1999, dans le cadre de la norme générale d'utilisation des termes laitiers. Le Canada défend cette norme au plan international. Notre pays devrait procurer la même protection des termes laitiers au plan national. Cela me semble tout à fait évident.

Mais avant tout, ce projet de loi vise à empêcher qu'un terme laitier soit utilisé lorsqu'un aliment ou un ingrédient dans un aliment est destiné à remplacer un produit laitier ou un ingrédient laitier, et à interdire d'accompagner un terme laitier de mots tels que «arôme» ou «goût» dans le cas d'un aliment qui n'est ni du lait, ni un produit laitier ni un produit composé de lait.

La loi sur les termes laitiers traite du bon emploi des termes laitiers dans la commercialisation des aliments. Elle n'interdit pas de produire un aliment.

Je tiens à exprimer mon appui à l'égard de ce projet de loi. Je suis toujours favorable à ce que l'on clarifie des expressions et la signification de ces expressions. J'accueille toutes les tentatives visant à permettre, et non pas à rendre plus difficile, aux citoyens de comprendre la valeur nutritive des aliments et des boissons qu'ils se procurent aux supermarchés. Je voterai en faveur de ce projet de loi.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, je sais bien que c'est contre le Règlement, mais je dois souligner l'absence du député de Glengarry—Prescott—Russell, qui n'a pu attendre pour quitter la Chambre lorsqu'il a appris qu'il y avait des fromages dans le foyer de la Chambre puisque c'est son point faible. Le mien, c'est le lait, et je n'ai vraiment aucunement envie de boire du lait qui ne constitue en fait qu'un succédané ou une imitation.

Je crois que nous sommes devenus beaucoup plus conscients de ce que nous mangeons et des répercussions de notre alimentation à long terme. Nous voulons en bonne partie savoir de quoi sont constitués les aliments que nous consommons, ce qui se cache derrière les apparences, quels sont les colorants qui ont été ajoutés pour faire croire qu'ils étaient autre chose et comment on peut les décrire.

Il est évident que le public est intéressé à connaître la composition des produits qu'il achète. C'est mon cas. L'étiquetage est un aspect très important à cet égard. Je sais à quel point l'industrie laitière est importante au Canada. La valeur des produits vendus chaque année par cette industrie est de 4,1 milliards de dollars. Cela représente près de 14 p. 100 des ventes dans l'industrie de la transformation et dans l'industrie des boissons. L'industrie laitière emploie 38 000 personnes dans les entreprises agricoles et 26 000 dans le secteur de la première transformation. Elle applique des normes de qualité strictes à l'échelle tant de l'entreprise agricole que du secteur de la transformation, de manière à assurer la qualité des produits laitiers que nous achetons.

Je précise que le projet de loi ne toucherait pas seulement l'industrie laitière. Il toucherait d'autres secteurs de l'industrie agroalimentaire. Il porte sur la manière dont l'industrie élabore de nouveaux produits. En fait, il pourrait limiter quelque peu le potentiel d'innovation dans l'ensemble de l'industrie agroalimentaire. Étant donné que l'industrie laitière ne serait pas la seule à subir les effets du projet de loi, je crois qu'il serait peut-être plus responsable de privilégier l'approche proposée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à savoir un examen plus large de toute la question de l'étiquetage et la tenue de consultations auprès des transformateurs, des consommateurs et des autres segments de l'industrie alimentaire et agroalimentaire.

En fait, cette approche prendrait en considération un certain nombre de points de vue et d'intérêts qui sont visés par le contenu et les objectifs du projet de loi. En réalité, elle favoriserait un étiquetage responsable et honnête, mais de façon à ne pas privilégier un segment de l'industrie plus qu'un autre, à ne pas trop protéger une industrie aux dépens des autres et à ne pas aller plus loin que nécessaire sur le plan de la précision et de l'honnêteté de l'information recherchée par les consommateurs sur les emballages.

J'applaudis aux objectifs du projet de loi. Cependant, je crois qu'il est nécessaire d'adopter une vue plus large sur la question de l'étiquetage des aliments et d'éviter de produire un grand nombre de projets de loi qui portent sur le secteur de l'industrie agroalimentaire et un autre projet de loi qui porte sur un autre secteur, de façon à nous retrouver avec une macédoine d'exigences d'étiquetage pouvant se contredire les unes les autres.

J'ai confiance dans l'approche adoptée par l'Agence en ce qu'elle essaie de réunir toutes ces exigences afin de produire quelque chose qui soit complet et intégré tout en respectant le genre d'information requise par les consommateurs concernant la valeur nutritive, le contenu en gras et toutes choses qui ont commencé à susciter notre intérêt, à la fois pour notre propre santé et pour la santé des générations à venir.

Je crois qu'une approche élargie est nécessaire. Elle peut nécessiter plus de temps, mais je pense que le produit final sera d'un plus grand bénéfice pour l'industrie laitière, pour les consommateurs et pour l'industrie agroalimentaire de tout le Canada.

● (1425)

[Français]

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 22 mars à 11 heures, conformément aux articles 28 et 24 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

MME BETTY HINTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. DALE JOHNSTON

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. MAURIL BÉLANGER

L'HON. JACQUES SAADA

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice- première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, l'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, l'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, l'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	PCC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PCC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	PCC
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	Alberta	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	PCC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la- Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PCC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, l'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	PCC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PCC
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	Ind.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, l'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	PCC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
VACANCE	Ottawa Centre	Ontario	
VACANCE	Etobicoke	Ontario	
VACANCE	Saint-Maurice	Québec	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Lakeland	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Athabasca	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	PCC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	PCC
Cummins, John	Delta—South Richmond	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, l'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	PCC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	PCC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	PCC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	PCC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Ind.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	PCC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PCC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PCC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	PCC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	PCC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PCC
White, Randy	Langley—Abbotsford	PCC
White, Ted	North Vancouver	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Wayne, Elsie	Saint John	PCC

NOUVELLE-ÉCOSSE (11)

Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PCC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Lib.

NUNAVUT (1)

Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
------------------------	---------	------

ONTARIO (103)

Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton—Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélair, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough—Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Lib.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, l'hon. David	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, l'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, l'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PCC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, l'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	
VACANCE	EtobicokeOntario	

QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Saint-MauriceQuébec	
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Ind.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PCC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 12 mars 2004 — 3^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Guy St-Julien

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	Stan Dromisky	Rick Laliberte	Lawrence O'Brien	(16)
Serge Cardin	John Duncan	Yvan Loubier	Chuck Strahl	
Brenda Chamberlain	André Harvey	Pat Martin	Andrew Telegdi	
David Chatters				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	James Lunney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Leon Benoit	Yvon Godin	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Anita Neville	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Gilles-A. Perron	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Brian Fitzpatrick	Dan McTeague	Karen Redman	(18)
Scott Brison	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	Raymond Simard	
Bill Casey	Paul Harold Macklin	Charlie Penson	Bryon Wilfert	
Art Eggleton	Alexa McDonough	Beth Phinney		

Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Gerald Keddy	Scott Reid
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Svend Robinson
Sarkis Assadourian	Ken Epp	James Lunney	Yves Rocheleau
Claude Bachand	Mark Eyking	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	John Maloney	Gary Schellenberger
Eleni Bakopanos	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Deborah Grey	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Art Hanger	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Stephen Harper	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Rob Merrifield	Myron Thompson
Sarmite Bulte	John Harvard	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
Chuck Cadman	Grant Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
John Cannis	Jay Hill	Lorne Nystrom	Susan Whelan
Rick Casson	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Martin Cauchon	Betty Hinton	Pierre Paquette	Ted White
David Chatters	Rahim Jaffer	Pauline Picard	John Williams
Paul Crête	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

Stéphane Bergeron	John Cannis	Mark Eyking	Charlie Penson	(9)
Bill Blaikie	Bill Casey	John Harvard	Susan Whelan	
Sarmite Bulte				

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

Eleni Bakopanos	Stockwell Day	Keith Martin	Svend Robinson	(9)
Colleen Beaumier	David Kilgour	Charlie Penson	Yves Rocheleau	
Martin Cauchon				

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Gerry Ritz
Rose-Marie Ur

Gilbert Barrette
Rick Borotsik
Wayne Easter
Ken Epp

Mark Eyking
Georges Farrah
Marcel Gagnon

Howard Hilstrom
David Kilgour
Larry McCormick

John O'Reilly
Louis Plamondon
Dick Proctor

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan

Claude Duplain
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Pauline Picard
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Sarkis Assadourian

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Raymonde Folco

Diane Ablonczy
Colleen Beaumier
Sheila Copps
Hedy Fry

Art Hanger
Sophia Leung
Steve Mahoney

Inky Mark
Pat Martin
Grant McNally

Yves Rocheleau
Andrew Telegdi
Byron Wilfert

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Marlene Jennings
Beth Phinney

Maurizio Bevilacqua	Peter Goldring	Steve Mahoney	Shawn Murphy	(17)
Odina Desrochers	Joe Jordan	Philip Mayfield	Alan Tonks	
Paul Forseth	Walt Lastewka	Val Meredith	Judy Wasylycia-Leis	
Roger Gaudet	Dominic LeBlanc			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Benoît Sauvageau
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Alex Shepherd
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
John Bryden	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Richard Harris	Anita Neville	Greg Thompson
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Gilles-A. Perron	Elsie Wayne
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	Randy White
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Scott Reid	Ted White
Bev Desjarlais	Dale Johnston	John Reynolds	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DE LA PROTECTION DES TÉMOINS ET DES TÉMOIGNAGES**Président:****Vice-président:**

Odina Desrochers	Marlene Jennings	Judy Wasylycia-Leis	John Williams	(4)
------------------	------------------	---------------------	---------------	-----

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Brian Pallister

Peter Adams	Libby Davies	Tony Ianno	Carol Skelton	(18)
Eleni Bakopanos	Reed Elley	Gary Lunn	Yolande Thibeault	
Paul Bonwick	John Finlay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
Jeannot Castonguay	Monique Guay	Grant McNally		

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Nancy Karetak-Lindell	John Reynolds
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Gerry Ritz
David Anderson	Marcel Gagnon	Jason Kenney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Yvon Godin	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Tony Tirabassi
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Alan Tonks
Paul Crête	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
John Cummins	Grant Hill	Anita Neville	Judy Wasylcyia-Leis
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Stockwell Day	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Bev Desjarlais	Betty Hinton	Pauline Picard	Ted White
Norman Doyle	Ovid Jackson	Dick Proctor	John Williams
John Duncan	Rahim Jaffer	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp			

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Bob Mills
Paul Szabo

Roy Bailey
Rex Barnes
Bernard Bigras
David Chatters

Joe Comartin
Stéphane Dion
Sébastien Gagnon

John Godfrey
Charles Hubbard
Serge Marcil

Diane Marleau
Anita Neville
Julian Reed

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Roy Cullen

Vice-présidents: Nick Discepola
Monte Solberg

Rodger Cuzner	Sophia Leung	Pierre Paquette	Alex Shepherd	
Odina Desrochers	John McKay	Gary Pillitteri	Robert Thibault	(18)
Richard Harris	Maria Minna	John Reynolds	Judy Wasylycia-Leis	
Rahim Jaffer	Massimo Pacetti	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Dale Johnston	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Ken Epp	Gerald Keddy	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Pauline Picard
David Anderson	Paul Forseth	Yvan Loubier	James Rajotte
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Scott Reid
Rex Barnes	Roger Gaudet	James Lunney	Gerry Ritz
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Alexa McDonough	Greg Thompson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Lorne Nystrom	Ted White
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
John Duncan	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Marlene Jennings
James Rajotte

Gérard Binet
David Collenette
Paul Crête
Herb Dhaliwal

Joe Fontana
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold

Gurbax Malhi
Brian Masse
Grant McNally

Andy Savoy
Carol Skelton
Lyle Vanclief

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette
Charlie Penson

Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Chuck Cadman
Paddy Torsney

Sue Barnes
Garry Breitzkreuz
Marlene Catterall
Yvon Charbonneau

Paul DeVilliers
Robert Lanctôt
Lawrence MacAulay
Peter MacKay

John Maloney
Richard Marceau
Lorne Nystrom
Pauline Picard

Jerry Pickard
Kevin Sorenson
Vic Toews

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Colleen Beaumier
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Andy Burton
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Marlene Jennings
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Inky Mark
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Yvon Godin
Raymond Simard

Eugène Bellemare	Rahim Jaffer	James Lunney	Benôit Sauvageau	(16)
Roy Cullen	Christian Jobin	Marcel Proulx	Benôit Serré	
Claude Drouin	Jason Kenney	Scott Reid	Yolande Thibeault	
Christiane Gagnon				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Keith Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Louis Plamondon	John Williams
Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich

LIAISON

Président: Judi Longfield

Vice-président: Tom Wappel

Peter Adams	Sarmite Bulte	Derek Lee	Brent St. Denis	(19)
Sarkis Assadourian	Charles Caccia	Pat O'Brien	Paul Steckle	
Raymond Bonin	Roy Cullen	Bernard Patry	Paul Szabo	
Don Boudria	Gurmant Grewal	Guy St-Julien	John Williams	
Bonnie Brown				

Membres associés

Gilbert Barrette	Raymonde Folco	Bill Matthews	Gerry Ritz
Eugène Bellemare	Paul Forseth	Rob Merrifield	Gary Schellenberger
Chuck Cadman	Yvon Godin	Bob Mills	Raymond Simard
John Cannis	Jay Hill	James Moore	Monte Solberg
Jeannot Castonguay	Marlene Jennings	Brian Pallister	Chuck Strahl
John Cummins	Nancy Karetak-Lindell	Janko Peric	Paddy Torsney
Madeleine Dalphond-Guiral	Robert Lanctôt	Beth Phinney	Rose-Marie Ur
Stockwell Day	Paul Harold Macklin	Marcel Proulx	Maurice Vellacott
Nick Discepolo	Diane Marleau	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:

Bonnie Brown
Roy Cullen

Judi Longfield
Pat O'Brien

Vice-président:

Bernard Patry
Tom Wappel

John Williams

(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:

Paul Szabo

Vice-présidents:

Paul Forseth
Robert Lanctôt

Carole-Marie Allard
Leon Benoit
Brenda Chamberlain
Roger Gaudet

Joe Jordan
Walt Lastewka
Pat Martin

Anita Neville
Gilles-A. Perron
Alex Shepherd

Tony Tirabassi
Ted White
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette
Charlie Penson

Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
John Williams

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Sarmite Bulte

Vice-présidents: Jeannot Castonguay
Gary Schellenberger

Jim Abbott	Christiane Gagnon	Nancy Karetak-Lindell	James Lunney	(16)
Carole-Marie Allard	Gurmant Grewal	Wendy Lill	Dennis Mills	
Mark Assad	John Harvard	Clifford Lincoln	Caroline St-Hilaire	
Paul Bonwick				

Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Yvan Loubier	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Ken Epp	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Peter Goldring	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Val Meredith	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Richard Harris	Anita Neville	Suzanne Tremblay
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
David Chatters	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Libby Davies	Dale Johnston	Scott Reid	Lynne Yelich
Stockwell Day			

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: John Cummins
Bill Matthews

Andy Burton
Rodger Cuzner
Reed Elley
Georges Farrah

Ghislain Fournier
Shawn Murphy
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger

Paul Steckle
Peter Stoffer
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:	Peter Adams	Vice-présidents:	Marcel Proulx Chuck Strahl	
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Dale Johnston	Carolyn Parrish	(16)
Elinor Caplan	Michel Guimond	Judi Longfield	Benoît Sauvageau	
Claude Duplain	Loyola Hearn	Lynn Myers	Diane St-Jacques	
Roger Gallaway				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Grant McNally	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Gerald Keddy	Scott Reid	Lynne Yelich
Norman Doyle			

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Marcel Proulx	Vice-président:		
Claude Duplain	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président:	Paddy Torsney	Vice-président:		
Yvon Godin	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(5)

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Gilbert Barrette
Rob Merrifield

Don Boudria	Ivan Grose	Robert Nault	Greg Thompson	(16)
Diane Bourgeois	David Kilgour	Gilbert Normand	Susan Whelan	
Gerry Byrne	Réal Ménard	Svend Robinson	Randy White	
Deborah Grey				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	John Maloney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Alexa McDonough	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Grant McNally	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Val Meredith	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Judy Wasylcia-Leis
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Elsie Wayne
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Libby Davies	Howard Hilstrom	Brian Pallister	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard	

SREG**Président:****Vice-président:** Paul Harold Macklin

Gurmant Grewal	Céline Hervieux-Payette	Pat Martin	Caroline St-Hilaire	(5)
----------------	-------------------------	------------	---------------------	-----

TRANSPORTS

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Rex Barnes
Bernard Bigras
Bev Desjarlais
Jim Gouk

Charles Hubbard
Ovid Jackson
Christian Jobin

Jim Karygiannis
Mario Laframboise
John Manley

Alan Tonks
Susan Whelan
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Leon Benoit
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Dick Proctor

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Stan Dromisky
Yves Morin

Vice-coprésident: Norman Doyle

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michael J. Forrestall
Noël Kinsella

Jean Lapointe
Vivienne Poy

Mark Assad
Gérard Binet
Elinor Caplan
Claude Duplain
Marcel Gagnon
Roger Gallaway
Deborah Grey

Karen Kraft Sloan
Wendy Lill
Lawrence O'Brien
Louis Plamondon
Werner Schmidt
Diane St-Jacques
Darrel Stinson

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Paul Harold Macklin

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Mac Harb
James Kelleher

Raymond Lavigne
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes
Elinor Caplan
Paul DeVillers
Ken Epp
Raymonde Folco
Roger Gallaway
Peter Goldring
Michel Guimond

Derek Lee
John Manley
Pat Martin
Val Meredith
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Tom Wappel

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau

Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylycia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. David Anderson	
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
L'hon. Denis Coderre	président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. John McCallum	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Stephen Owen	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Stan Keyes	ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
L'hon. Bob Speller	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Reg Alcock	
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	ministre des Transports
L'hon. David Pratt	ministre de la Défense nationale
L'hon. Jacques Saada	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Hélène Scherrer	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Développement social
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Andy Scott	ministre d'État (Infrastructure)
L'hon. Gar Knutson	ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)
L'hon. Denis Paradis	ministre d'État (Institutions financières)
L'hon. Jean Augustine	ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Albina Guarnieri	ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Scott Brison	du premier ministre (Canada-États-Unis)
L'hon. Joe Fontana	du premier ministre (sciences et petites entreprises)
L'hon. John Godfrey	du premier ministre (villes)
L'hon. Andrew Telegdi	du premier ministre (Affaires autochtones)
L'hon. Serge Marcil	du ministre de l'Environnement
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Yvon Charbonneau	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)
L'hon. Jerry Pickard	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre de l'Industrie
L'hon. Gerry Byrne	du ministre de la Santé
L'hon. John Harvard	du ministre du Commerce international
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Brenda Chamberlain	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Mark Eyking	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)
L'hon. Georges Farrah	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)
L'hon. Paul Bonwick	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)
L'hon. Joe Jordan	du président du Conseil du Trésor
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. David Price	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Roger Gallaway	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Sue Barnes	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. André Harvey	du ministre des Ressources naturelles

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 12 mars 2004

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Projet de loi C-12. Troisième lecture	1439
M. Grewal	1439
Sous-amendement	1441
M. Casson	1441
M. Vellacott	1441
M. MacKay	1442

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Mois de sensibilisation à l'épilepsie

M. Murphy	1445
-----------------	------

La péréquation

Mme Yelich	1445
------------------	------

Angel Hair For Kids

M. Reed	1445
---------------	------

Le Mois du rein

M. Castonguay	1445
---------------------	------

Les femmes parlementaires

Mme Bakopanos	1445
---------------------	------

La Commission canadienne du blé

M. Benoit	1446
-----------------	------

L'assurance-emploi

M. LeBlanc	1446
------------------	------

Les femmes de Ciudad Juarez

Mme Guay	1446
----------------	------

La fonction publique

M. Bellemare	1446
--------------------	------

Les élections fédérales

M. Gouk	1446
---------------	------

Le bois d'oeuvre

M. Brison	1447
-----------------	------

La violence à l'égard des femmes

Mme Wasylcia-Leis	1447
-------------------------	------

Le logement social

M. Bergeron	1447
-------------------	------

La Semaine internationale de la femme

M. Proulx	1447
-----------------	------

La justice

M. Casson	1448
-----------------	------

Le centre communautaire de Vancouver-Sud

Mme Leung	1448
-----------------	------

Les îles Turks et Caicos

M. Goldring	1448
-------------------	------

QUESTIONS ORALES

Le programme de commandites

M. MacKay	1448
M. Goodale	1448

M. MacKay	1448
M. Goodale	1448
M. MacKay	1448
M. Goodale	1448
M. Toews	1449
M. Goodale	1449
M. Toews	1449
M. Goodale	1449
Mme St-Hilaire	1449
M. Goodale	1449
Mme St-Hilaire	1449
M. Goodale	1449
M. Sauvageau	1449
M. Goodale	1449
M. Sauvageau	1449
M. Goodale	1449

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Mme Wasylcia-Leis	1450
M. Goodale	1450
Mme Wasylcia-Leis	1450
M. Goodale	1450

Le programme de commandites

M. Ritz	1450
M. Goodale	1450
M. Ritz	1450
M. Goodale	1450
M. Benoit	1450
M. Goodale	1450
M. Benoit	1450
M. Goodale	1450
Mme Gagnon (Québec)	1451
M. Owen (Vancouver Quadra)	1451
Mme Gagnon (Québec)	1451
M. Owen (Vancouver Quadra)	1451
M. Laframboise	1451
M. Goodale	1451
M. Laframboise	1451
M. Goodale	1451

La défense nationale

Mme Gallant	1451
M. Owen (Vancouver Quadra)	1451
Mme Gallant	1451
M. Pratt	1452
M. Hill (Prince George—Peace River)	1452
M. Pratt	1452
M. Hill (Prince George—Peace River)	1452
M. Pratt	1452

Les travaux publics et les services gouvernementaux

M. LeBlanc	1452
M. Owen (Vancouver Quadra)	1452

Les prestations pour enfants

Mme Lill	1452
M. McCallum (Markham)	1452

L'éducation postsecondaire	
M. Stoffer	1453
M. Goodale.....	1453
Le programme de commandites	
M. Pallister	1453
M. Goodale.....	1453
M. Pallister.....	1453
M. Goodale.....	1453
La justice	
M. Cadman.....	1453
M. Cotler.....	1453
M. Cadman.....	1453
M. Cotler.....	1453
L'industrie du transport aérien	
M. Crête.....	1453
M. Malhi.....	1454
M. Crête.....	1454
M. Malhi.....	1454
Les affaires étrangères	
M. Duncan.....	1454
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	1454
M. Duncan.....	1454
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	1454
L'agriculture	
M. Boudria.....	1454
M. Eyking.....	1454
Les ressources naturelles	
M. Hearn.....	1454
M. Goodale.....	1455
M. Hearn.....	1455
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception).....	1455
Les pêches	
Mme Tremblay.....	1455
M. Regan.....	1455
L'agriculture	
M. Kilgour.....	1455
M. Eyking.....	1455
Le programme de commandites	
M. Clark.....	1455
M. Owen (Vancouver Quadra).....	1455
La santé	
M. Grewal.....	1455
M. Regan.....	1455
Taiwan	
M. Bergeron.....	1456
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	1456
La fiscalité	
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	1456
M. Goodale.....	1456
La santé	
M. Grewal.....	1456
M. Regan.....	1456
Le Canadien National	
Mme Guay.....	1456
Mme Sgro.....	1456

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	1456
M. McGuire.....	1456

AFFAIRES COURANTES

La défense nationale	
M. Pratt.....	1457

La Loi sur le Parlement du Canada	
M. Saada.....	1457
Projet de loi C-24. Présentation et première lecture.....	1457
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1457
M. Clark.....	1457
M. Saada.....	1457

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Proulx.....	1458
Affaires autochtones, développement du Grand Nord et ressources naturelles	
M. Laliberte.....	1458
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Proulx.....	1458
Motion d'adoption.....	1458
Adoption de la motion.....	1458

Pétitions	
L'étiquetage des boissons alcoolisées	
Mme Wasylcia-Leis.....	1458
Le mariage	
M. Vellacott.....	1458
La Loi de l'impôt sur le revenu	
M. Vellacott.....	1458
La pornographie juvénile	
M. Vellacott.....	1458

Questions au Feuilleton	
M. Brison.....	1458

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur le Parlement du Canada	
M. Saada.....	1459
Projet de loi C-24. Deuxième lecture.....	1459
M. Hearn.....	1459
M. Sauvageau.....	1459
Mme Wasylcia-Leis.....	1459
M. Clark.....	1460
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; agrément; troisième lecture et adoption.....	1460
Le Code criminel	
Projet de loi C-12. Troisième lecture.....	1460
M. Toews.....	1460
M. Vellacott.....	1462

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Comptes publics	
Mme Jennings.....	1463

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Projet de loi C-12. Troisième lecture	1463
M. Vellacott	1463
M. Gouk	1465
M. Goldring	1465
M. Benoit	1466

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur les termes laitiers

M. Vellacott	1468
--------------------	------

Projet de loi C-340. Deuxième lecture.....	1468
--	------

M. McCormick	1470
--------------------	------

M. Eyking	1471
-----------------	------

M. Laframboise	1472
----------------------	------

M. Boudria	1473
------------------	------

Mme Lill	1475
----------------	------

Mme Catterall	1476
---------------------	------

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**